

AGENDA 21 LOCAL

VILLE DE SERAING

STRATEGIE DE REFLEXION ET PROGRAMME D' ACTIONS POUR UN
DEVELOPPEMENT DURABLE



TABLE DES MATIERES

I. INTRODUCTION : L'AGENDA 21 ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE	4
1. <u>Naissance du développement durable</u>	4
2. <u>L'agenda 21</u>	4
II. L'AGENDA 21 ET LA VILLE DE SERAING	6
1. <u>Historique de la démarche</u>	6
2. <u>Organisation</u>	6
a. <u>Le comité de pilotage</u>	6
b. <u>Les groupes de travail</u>	7
c. <u>La participation de la population</u>	7
III. SERAING, CITE DE DEMAIN	9
1. <u>Généralités</u>	9
2. <u>La Ville en quelques chiffres...</u>	9
3. <u>La requalification de la Vallée sérésienne</u>	10
IV. DIAGNOSTIC	11
1. <u>Situation des plans communaux existants</u>	11
2. <u>Diagnostic selon les différents thèmes du développement durable</u>	12
ENERGIE	
GESTION ET PRODUCTION RESPONSABLES	
MOBILITE	
BIODIVERSITE	
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
COHESION SOCIALE	
SPORTS – TOURISME – CULTURE – LOISIRS	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	
V. VERS UNE STRATEGIE DURABLE	29
1. <u>Structure de la stratégie</u>	29
2. <u>Méthodologie</u>	30
VI. STRATEGIE DURABLE : TABLEAU DE SYNTHESE	32
VII. ET ENSUITE ?	36
VIII. BIBLIOGRAPHIE	37
IX. ANNEXES : FICHES ACTIONS	38

Bilan carbone gratuit pour les entreprises, tri sélectif des déchets, panneaux photovoltaïques sur la plupart des bâtiments communaux ou encore inauguration prochaine du 1^{er} bâtiment public entièrement passif de Wallonie : les initiatives prises par les autorités communales dans le cadre du développement durable ne manquent pas à Seraing !

Mais nous souhaitons aller plus loin encore en confiant à la Commission de développement durable de Seraing la confection de l'« agenda 21 » de notre cité. Cet agenda 21, c'est notre engagement formalisé dans ce document riche en réflexions et propositions pour les générations futures. Ce document se veut évolutif et participatif car pour inscrire notre combat dans la durée, nous avons besoin de l'implication de chacun !

Je tiens à remercier tous les membres de la CDD pour le travail remarquable qu'ils accomplissent au quotidien afin de diminuer notre empreinte écologique et faire de Seraing une cité résolument tournée vers un avenir durable.

« Nous n'héritons pas de la Terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants », écrivait Antoine de Saint-Exupéry...

Alain Mathot,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a smaller 'M' and a flourish.

Député bourgmestre de Seraing

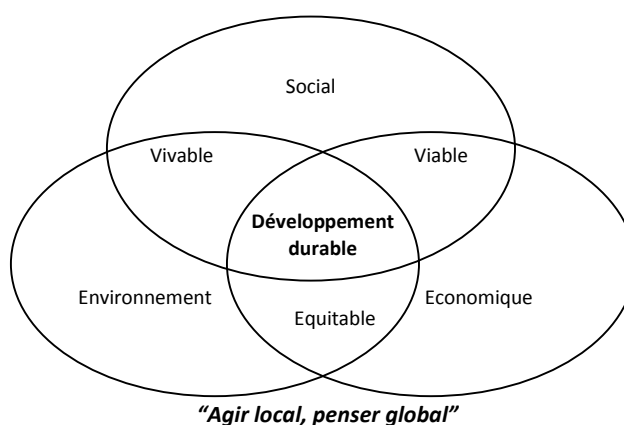
I. INTRODUCTION : L'AGENDA 21 ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Naissance du développement durable

En 1987, le rapport de Gro Harlem Brundtland (Premier Ministre de Norvège) définit la notion de développement durable comme « *répondant aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures de répondre aux leurs* ».

Ce rapport a mené à la convocation du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, où le développement durable et l'avenir du monde ont été débattus. Ainsi, cette nouvelle façon d'envisager et de préparer l'avenir doit assurer la croissance économique, l'amélioration de l'environnement et la préservation des ressources naturelles.

Le développement durable comprend trois dimensions interconnectées : la dimension sociale, l'économique et l'environnementale.



La **Commission européenne** prône cette notion en adoptant les priorités suivantes :

- lutter contre les changements climatiques ;
- promouvoir une santé de qualité ;
- lutter contre l'exclusion sociale et réagir aux mutations démographiques ;
- établir une meilleure gestion des ressources naturelles ;
- rendre le transport plus durable ;
- lutter contre la pauvreté dans le monde et promouvoir le développement.

Au niveau de la Belgique, les engagements pris à Rio ont donné naissance à la **loi du 5 mai 1997** relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable.

Selon cette loi, le développement durable « *répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Sa réalisation nécessite un processus de changements adaptant l'utilisation des ressources, l'affectation des investissements, le ciblage du développement technologique et les structures institutionnelles aux besoins tant actuels que futurs* ».

2. L'agenda 21

De cette volonté de penser « développement durable » est né l'agenda 21 : « agenda » signifiant « programme » en anglais, et « 21 » pour « 21ème siècle ». Il s'agit donc d'un programme pour le 21ème siècle axé sur les principes du développement durable.

L'agenda 21 local est une démarche évolutive et participative établissant un programme d'actions concrètes à entreprendre dès à présent, afin de réaliser un équilibre entre les activités humaines, le développement économique et la protection de l'environnement. Elle se réalise en partenariat avec les populations et l'ensemble des acteurs locaux concernés.

C'est un outil de planification locale, une démarche et un processus comprenant plusieurs étapes (diagnostic, objectifs, actions, évaluation), qui doit se réaliser avec la participation de la population.

Il s'agit d'un document de références, qui doit permettre de communiquer, de sensibiliser et de montrer les démarches réalisées et axées sur le développement durable. Il doit être accessible à la lecture d'un large public.

La réalisation d'un tel document comporte de nombreux bénéfices : ainsi, il permet :

- d'améliorer le cadre de vie, d'attirer des habitants et de nouvelles entreprises ;
- de renforcer les élus et l'administration, de rassembler des acteurs différents ;
- de renforcer l'implication des citoyens dans le développement local ;
- de développer une bonne image d'une ville ;
- de sensibiliser en permanence les acteurs ;
- de communiquer avec la population ;
- de créer des partenariats avec d'autres communes et acteurs ;
- et de soutenir les associations locales.

En outre, il apporte des réponses locales aux enjeux globaux, et des réponses transversales aux enjeux spécifiques.

Afin d'avoir un outil complet, il est nécessaire de le construire en impliquant un maximum d'acteurs (élus, agents techniques, populations), de garder une certaine transversalité dans les réflexions et d'adopter une stratégie d'amélioration continue (évaluation permanente des objectifs et des actions, remises en question).

Lors de la conférence européenne sur les villes durables en 1994, la **Charte d'Aalborg** à destination des communes propose des lignes directrices pour mettre en œuvre des plans d'actions locaux type « agenda 21 local », en quatre étapes :

- information et sensibilisation ;
- diagnostic et état des lieux ;
- définition d'un plan d'actions avec l'ensemble des acteurs ;
- mise en œuvre d'outils et de processus d'évaluation.

Beaucoup de communes européennes s'en sont inspirées.

Le **Sommet de Johannesburg** en septembre 2002 a insisté sur la nécessité de développer et de renforcer des actions au niveau local, à travers l'élaboration et la mise en place d'agendas 21 locaux.

Afin d'encourager les communes à élaborer leur propre document, le Service public de Wallonie offre depuis plusieurs années une subvention de 20.000 euros par an pour l'engagement d'un conseiller en environnement, à la condition d'avoir adopté un agenda 21 dans les trois ans de l'arrêté ministériel allouant cette subvention.

II. L'AGENDA 21 ET LA VILLE DE SERAING

1. Historique de la démarche

En date du 7 janvier 2010, la Ville de Seraing a adressé une demande de subside au Service public de Wallonie dans le cadre de l'engagement d'un conseiller en environnement.

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité a répondu favorablement à cette demande en signant l'arrêté ministériel, allouant la subvention, le 7 décembre 2010. Cette décision précise que Seraing s'engage à réaliser un agenda 21 local dans les trois ans à dater de la notification de cet arrêté de subvention, soit pour le 23 décembre 2013.

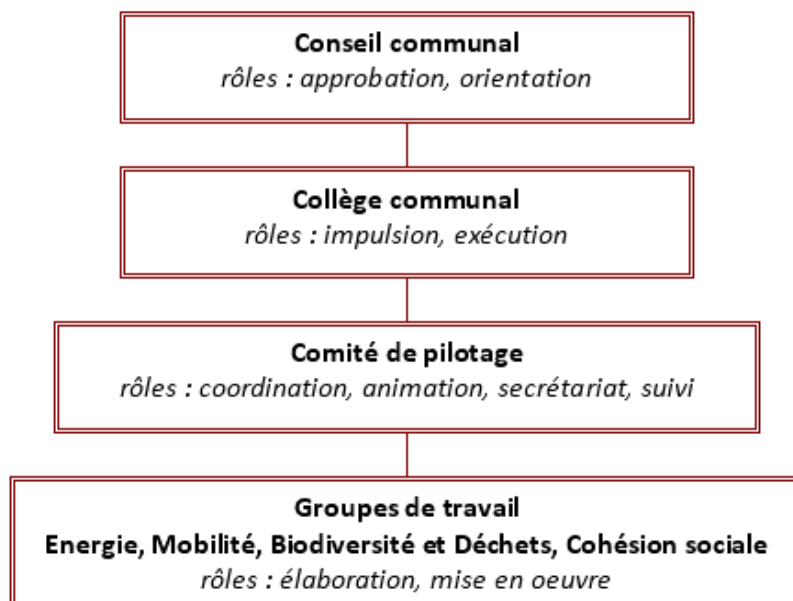
Le document a été réalisé selon les trois étapes suivantes :

- élaboration du diagnostic ;
- définition des axes et objectifs à atteindre ;
- élaboration d'un plan d'actions, reprenant différentes orientations découlant des différents axes et objectifs.

L'ensemble établissant une stratégie durable, une ligne de conduite, adoptée par la Ville.

2. Organisation

Un organigramme fonctionnel est représenté ci-dessous, et indique les rôles de chacun des intervenants.



a. **Le comité de pilotage**

Afin de permettre l'élaboration d'un agenda 21 reprenant les différents aspects du développement durable, et d'assurer une certaine transversalité, il est indispensable d'avoir un comité de pilotage qui regroupe différents acteurs (techniciens, experts et élus). Ainsi, par sa décision du 23 novembre 2011, le collège communal a désigné la Commission communale de Développement durable comme « Comité de pilotage » de l'agenda 21.

Née début 2001 sur l'initiative du Bourgmestre de l'époque, M. Guy Mathot, qui a voulu travailler en partenariat avec les différents groupes politiques, cette commission est actuellement officiellement composée de représentants politiques et de fonctionnaires communaux, délégués du Bourgmestre et experts techniques en énergie, mobilité, environnement, espaces verts, cohésion sociale et finances. Elle est présidée par Catherine Maas, conseillère communale Ecolo.

Le but de cette commission est au départ, de donner au collège communal un avis sur des dossiers importants impliquant en général plusieurs services de l'administration communale et exigeant donc une réflexion et une concertation transversale, plus globale, dans le respect d'un développement durable.

Depuis 2004, tout d'abord grâce à un subside de 25.000 euros du budget fédéral de la « Politique des Grandes Villes », puis à partir de 2013, par le seul soutien financier de la Ville, la « Commission communale de Développement durable » (CDD) a pu soutenir la création de divers projets ou en assurer la continuité. Plusieurs actions sont ainsi réalisées chaque année dans le domaine de la biodiversité, de l'énergie, de la mobilité et de l'éducation. De par ses activités et son implication dans le développement durable, il semblait opportun de confier à la CDD le rôle de comité de pilotage.

Afin d'avoir une vision la plus large possible, l'a.s.b.l. Arebs (agence pour le développement économique du bassin sérésien) est venu rejoindre le comité de pilotage, pour y apporter son expérience et sa collaboration aux objectifs qui peuvent être communs. L'objectif principal de l'Arebs, née en 1986, est de maintenir l'emploi existant et d'en créer à Seraing ainsi qu'en région liégeoise. A l'origine du projet « Seraing fait son bilan carbone© », elle travaille aujourd'hui sur le projet « ZECOS », projet Interreg IVb, dont l'objectif est de développer et d'introduire un système progressif de certification « Zéro émission de CO₂ » comme outil pour les communautés et régions durables.

Le comité de pilotage, ainsi que des sous-groupes de travail, se sont réunis et se réunissent régulièrement afin de discuter et d'établir concrètement, tout d'abord le diagnostic, ensuite les axes et objectifs stratégiques et enfin le plan d'actions.

b. Les groupes de travail

Afin d'avancer et de discuter de sujets précis, plusieurs groupes de travail sont nécessaires. Aussi, complémentairement aux réunions du comité de pilotage, et dans le but de réfléchir à des idées d'actions plus précises, quatre groupes de travail ont été constitués (Energie, Mobilité, Environnement - Déchets et Biodiversité - et Cohésion sociale). Ces réunions rassemblent les techniciens et membres compétents dans le domaine visé, de l'administration communale et de l'Arebs. Ponctuellement, et afin de discuter d'une action plus particulière, des intervenants extérieurs peuvent également être conviés (fonctionnaires du Service public de Wallonie, de la Province ou acteurs divers tels que représentants d'associations, d'a.s.b.l., d'entreprises,...).

c. La participation de la population

La participation de la population est importante pour avoir une vue globale et externe, hors du monde politique et public. Dans le cas de la Ville de Seraing, la population actuelle avoisine 63.000 habitants. Il faut donc trouver le meilleur moyen de rassembler et d'intéresser les citoyens.

Un appel global à la population, réalisé via le journal de la Ville, a été lancé au mois de mai 2011. Cette démarche a permis d'informer le citoyen du projet d'agenda 21 et de lui donner l'opportunité d'aider la Ville en citant trois problèmes majeurs au sein du territoire, et trois priorités en matière de développement durable à mettre en place. L'action n'a pas eu le succès escompté, seules quelques

remarques ont été émises. Les habitants relevaient alors principalement les problèmes de civisme, de mobilité et de pollution. Ces remarques ont été prises en compte dans l'élaboration de la stratégie durable de la Ville.

Aussi, afin de cibler des personnes susceptibles d'être intéressées et sensibles à la démarche, le plus efficace était de contacter les comités de quartier, déjà impliqués dans la vie communautaire. Treize comités de quartier officiellement reconnus (ayant signé avec la Ville une charte d'engagement démocratique) sont répertoriés sur le territoire sérésien. L'ensemble de ces comités couvre la majorité du territoire. Une réunion de présentation de l'agenda 21 a été réalisée auprès des présidents des comités de quartier, en date du 26 mars 2012, qui ont chacun reçu un document reprenant les différentes informations concernant l'outil.

En élaborant l'agenda 21, chaque objectif, chaque orientation et chaque action ont été établies en associant les citoyens. Les actions déjà en cours ou en projet consistent soit à les informer, soit à les impliquer, soit à leur montrer l'exemple (exemplarité de la Ville). Ils représentent une place importante au sein du territoire, et leur implication est indispensable pour la mise ne place de l'outil.

III. SERAING, CITE DE DEMAIN

1. Généralités

La Ville de Seraing est située dans la Province de Liège en Région wallonne.

Le territoire partage ses frontières avec :

- au Nord, les communes de Grâce-Hollogne et de Saint-Nicolas ;
- à l'Est, la Ville de Liège ;
- au Sud, la commune de Neupré ;
- à l'Ouest, la commune de Flémalle.

Depuis les fusions de communes en 1977, Seraing, Ougrée, Jemeppe-sur-Meuse (Jemeppe) et Bonnelles ne forment plus qu'une seule entité : Seraing. Elle est jumelée avec plusieurs villes, à savoir :

- Douai (France), depuis 1964 ;
- Rimini (Italie) depuis 1974 ;
- Châtel (France), depuis 1992.

2. La Ville en quelques chiffres...

- 63.748 habitants (au 1^{er} janvier 2012) ;
- 3.548 hectares
- 1.797 habitants/km²
- 103 nationalités
- 925,28 hectares de superficie boisée

Le tableau ci-dessous indique les densités des différentes entités, à titre de comparaison :

	Nombre d'habitants	Superficie (km ²)	Densité de population (hab./km ²)
Seraing (2013)	63.631	35,48	1.793
Liège (2013)	197.013	69,39	2.839
Province de Liège (2011)	1.077.203	3862	279
Région wallonne (2012)	3.546.329	16.844	210,54
Belgique (2012)	11.035.948	30.528	361,50

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution de la population ces dernières années :

Année	1990	1995	2000	2005	2010	...	2013
Habitants	60.952	61.408	60.557	60.728	62.698		63.631

- 1 zone Natura 2000
- 208,6 kilomètres de voirie communale*
- 37,2 kilomètres de voirie provinciale ou régionale*
- 1 piscine olympique,
- 1 bassin d'apprentissage
- 3 halls omnisports,

* source : Bilan carbone® de la commune de Seraing

- 1 piste d'athlétisme
- 9 bibliothèques
- 3 crèches communales et 1 maison d'accueil de l'enfance (M.C.A.E.)
- près de 6.000 logements sociaux :
 - o Maison sérésienne : +/- 3.176
 - o Habitation jemeppienne : +/- 1.304
 - o Home ougréen : +/- 1.470
- 6 mairies de quartier
- 4 commissariats de police (Zone de Police pluricommunale Seraing-Neupré)
- 7 cimetières
- 16 aires de jeux en domaine public (et plusieurs zones de terrains multisports)
- 7 industries SEVESO (4 « seuil bas » et 3 « seuil haut »)
- 9 monuments classés et 6 sites classés.

Seraing est la deuxième commune de l'arrondissement de Liège en termes d'habitants. De nombreuses infrastructures sont présentes sur le territoire (hôpital, écoles, centres sportifs, centre culturel, bibliothèques,...), mais ne possède pas de réel centre-ville commercial.

3. La requalification de la Vallée sérésienne

Depuis plusieurs années, la Ville souhaite redonner une nouvelle image à la vallée sérésienne.

De cette volonté est né le Master Plan, à l'initiative d'ERIGES, régie communale autonome de l'entité, qui a pour mission la gestion de la rénovation urbaine de la Ville de Seraing (dont la vallée sérésienne).

Ce plan de requalification urbaine implique notamment la construction d'une Cité administrative, de zones commerciales, de bureaux et d'habitats « durables » tels Néocittà et Gastronomica, et enfin l'aménagement d'un boulevard urbain, qui est le trait fort du Master plan : ce boulevard urbain traversera la vallée sérésienne d'Est en Ouest. Il facilitera la mobilité au cœur même de la vallée et générera une dynamique urbaine (activités économiques) tout au long des quartiers parcourus.

Tout ce renouveau s'effectue dans une optique de développement durable.

La construction de la Cité administrative a débuté le 28 janvier 2011. Il s'agit d'un bâtiment de 7 étages, entièrement passif. Une innovation pour la ville, qui montre ici sa volonté de s'engager publiquement et politiquement pour le respect de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques. Elle marque le lancement du Master Plan.

IV. DIAGNOSTIC

1. Situation des plans et des grands projets communaux existants (liste non exhaustive)

Thème	Plan/Entité	Statut
Gouvernance	Agenda 21 local initié en décembre 2010	Approuvé par le conseil communal en janvier 2014
	Projet PALME (programme d'actions locales pour la maîtrise de l'énergie – Région wallonne)	Approuvé en 2003 – réalisation des actions en cours
Gestion parcimonieuse des sols	Sites à réaménager	17 existants 8 en cours
	Plans communaux d'aménagement	44 existants (dont 2 en cours de modifications)
	Plans communaux d'aménagement révisionnels	2 en cours (Millénium et Quai sur Meuse)
	Rapports urbanistiques environnementaux (RUE), obligatoires et facultatifs	3 en cours (parc LD, Fontaine, Fontaine Domalius) – 1 terminé (Val Saint-Lambert) – 1 abandonné (Entrée de Ville)
	Schéma boncellois d'Affectation et d'Urbanisation (SBAU)	Approuvé (2008)
	Règlement communal d'urbanisme (RCU)	En cours – délibération du conseil communal du 23 juin 2008
	Plan communal de mobilité	Adopté en 2004 – actions en cours
	Plan local de mobilité de Bonnelles	Initié en 2009 et adopté en janvier 2011 – actions en cours
	Master Plan	Adopté par le conseil communal en 2006
	Permis d'urbanisme du boulevard urbain	1 ^{ère} partie : permis octroyé le 2 mars 2012 2 ^{ème} partie : permis octroyé le 4 décembre 2012
	Extension du Liège Science Park	Permis délivré le 16 mai 2011
	Divers travaux d'assainissement (SPAQuE) en cours sur le territoire (entrée de Ville et Val Saint-Lambert)	En cours
	Assainissement du parc LD (17Ha) en 2011 zone industrielle convertie en zoning économique urbain	Sur base de l'assainissement d'un ancien crassier industriel (33ha)
Développement économique	Plan stratégique de la Ville en 2003 (Arebs)	Document de travail pour orienter les projets prévus postérieurement
Cohésion sociale	Plan de cohésion sociale	Période 2009-2013 puis révision
	Plan stratégique de Sécurité et de Prévention	Période 2007-2010 puis révision

	Plan zonal de sécurité 2005-2008, 2009-2012, 2014-2017,...., de la zone de police Seraing-Neupré	Approuvé
	Le CPAS et l'Echevine du Développement territorial ont initié en 2013 l'élaboration d'un Master Plan Social	Diagnostic 2014, mise en œuvre de la stratégie ensuite
Préservation environnementale (Energie – Biodiversité)	Plan climat dans le cadre de la Convention des Maires	Signature de la Convention par le Conseil communal en novembre 2013 – diagnostic et plan d'actions à réaliser courant 2014
	Bilan carbone* entreprises et territoire	Bilans finalisés – actions à mettre en place
	Commune MAYA	Approuvé en 2011 – actions en cours
	Plan de gestion différenciée	En cours (pour juin 2014)
	Fauchage tardif	D'application

2. Diagnostic selon les différents thèmes du développement durable

Les pages suivantes reprennent un diagnostic de la Ville en termes de développement durable pour différents thèmes. Afin de mettre en avant aussi bien les points positifs que négatifs, la présentation par des tableaux « AFOM » (« SWOT » en anglais) a été privilégiée. Il s'agit d'un outil d'analyse stratégique, qui permet de lister les atouts, faiblesses, opportunités et menaces d'un territoire. Ainsi, on différencie le diagnostic interne, qui identifie les atouts et les faiblesses de l'entité analysée, du diagnostic externe, qui identifie les opportunités et les menaces présentes dans l'environnement qui pèsent sur l'entité analysée.

Complémentaire à ces tableaux, et selon les thèmes, des informations pertinentes ont été ajoutées pour information.

Ce diagnostic a été rédigé après consultations des différents services et des différents documents existants (plan de cohésion sociale, bilan carbone©, projet ZECOS, plan communal de mobilité,...).

Les thèmes suivants sont abordés :

- Energie ;
- Gestion et production responsables ;
- Mobilité ;
- Biodiversité ;
- Aménagement du territoire ;
- Cohésion sociale ;
- Sports, Tourisme, Culture et Loisirs ;
- Développement économique.

ENERGIE

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Conseiller en énergie - Ancien projet PALME - Commune Energ'éthique - Comptabilité énergétique de tous les compteurs communaux - Réseau de distribution de gaz bien développé - Financement du Service public de Wallonie pour mise en œuvre d'actions du CPAS - 8 guides énergie formés en 2004 par l'a.s.b.l. « Bonjour Sourire » - Province de Liège actrice dans l'efficacité énergétique - Réalisation du bilan carbone® territoire - Réalisation du bilan carbone® entreprises - Projet Interreg ZECOS - Construction d'une cité administrative entièrement passive permettant de regrouper la plupart des services communaux <p><u>Actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Remplacement des châssis, des chaudières (selon les budgets disponibles) dans les bâtiments communaux - Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux - Optimisation de l'éclairage public (selon les chantiers, par exemple, remplacement de l'éclairage de l'Hôtel de Ville) - Action PRIMO (rénovation immobilière publique à haute performance environnementale et/ou énergétique) - Photocopieurs « Energystar » (consommation moindre) - Suppression des imprimantes « personnelles » (sauf exceptions) - Projet REMO/RECO (mise en place de l'action en 2013) - Action « Tailleurs d'énergie » 	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel réduit - A cause de l'augmentation des coûts énergétiques, les réductions de consommations n'induisent pas toujours une diminution de la facture. Il est dès lors difficile de reporter les économies sur des investissements « économiseurs d'énergie » - Energies renouvelables peu développées sur le territoire - Nombreux logements insalubres ou inadaptés pour faciliter les économies d'énergie - Revenu moyen faible par habitant et donc peu de potentiel privé pour investir dans les énergies renouvelables, surtout au niveau des logements qui en ont le plus besoin - 50% du bâti résidentiel construit avant les années 70, et donc très énergivore. Des investissements sont nécessaires en matière d'efficacité énergétique - Diminution voire suppression des primes communales ou régionales pour les particuliers comme incitants financiers des travaux d'isolation énergétique - Pas de guichet énergie pour orienter les citoyens - Pas de campagne de sensibilisation des citoyens - Niveaux sociaux de la population sérésienne très différents → besoin d'un accompagnement adapté
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Gestion par des entités locales désignées par les villes et les communes en concertation avec le CPAS du Fonds de Réduction du Coût Global de l'Énergie (FRCE) qui octroie des emprunts bon marché, destinés à des mesures structurelles qui économisent l'énergie. Les personnes qui sont socialement les plus vulnérables constituent pour le Fonds un groupe cible particulier des personnes privées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Coûts nécessaires aux investissements - Habitudes du citoyen difficiles à modifier - Présence sur le territoire de plusieurs industries et entreprises grandes consommatrices d'énergie (opportunités également) - Disproportion entre les coûts d'investissement rénovation immobilière en milieu urbain et retour sur investissements - Investissement en rénovation immobilière

<ul style="list-style-type: none"> - Réseau de chaleur « Chauffage urbain » existant à Seraing (arrêt dans les années 90) <p><i>Possibilités d'actions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Projets de développement de cogénérations en cours, notamment sur le site du Val Saint-Lambert et autour du Centre hospitalier du Bois de l'Abbaye - Projet pilote de culture de miscanthus sur un site appartenant à la SPAQuE (Bois Saint-Jean) – production de biomasse - Inscription partenariale de l'Arebs et d'Eriges dans le projet de l'Université de Liège « Verdir » - Organisation d'offres d'achats groupés d'énergie - Nuit de l'obscurité - Réduction des consommations énergétiques des bâtiments communaux en poursuivant l'investissement dans de nouvelles technologies - Développement des énergies renouvelables, peu présentes actuellement sur le territoire (réflexion entamée au niveau de la « Material Flow Analysis » MFA ZECOS) 	<p>consenti par le propriétaire et retour sur investissements au profit du locataire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépendance aux subsides « opérations pilotes » qui financent la plupart des actions en la matière
--	--

ZECOS et le Bilan Carbone®

Née en 1986, l'a.s.b.l. Arebs, Agence pour le redéploiement économique du bassin sérésien, a pour objectif de maintenir l'emploi existant et d'en créer à Seraing ainsi qu'en région liégeoise. A l'origine du projet « Seraing fait son Bilan carbone® », elle travaille aujourd'hui sur le projet européen « ZECOS », projet Interreg IVb (2011-2015).

L'objectif de ce dernier est de développer et d'introduire un système progressif de certification Zéro émission de CO₂ comme outil pour les communautés et régions durables. Il s'articule autour de trois axes : la mobilité douce, les économies d'énergie et les marchés publics verts. Ainsi, grâce aux subsides ZECOS, un investissement important sera réalisé pour favoriser la mobilité douce des employés de l'administration communale, et notamment ceux qui travailleront dans la nouvelle cité administrative. Plusieurs véhicules électriques (voitures et vélos) seront ainsi à leur disposition.

Les actions réalisées dans le cadre de ce projet découlent principalement du plan d'actions établi suite à la réalisation du bilan carbone® territoire de la Ville.

En effet, en 2009, la Ville de Seraing a confié à l'Arebs, la coordination d'une étude visant à quantifier les émissions de CO₂ des entreprises du territoire afin de dégager des pistes et objectifs de progrès en ce sens. Le projet « Bilan carbone® » est alors né. L'opération a débuté en janvier 2010 et s'est poursuivie en 2011. Elle a été encadrée par l'Arebs qui s'était entourée des bureaux d'études Factor-X, CO₂logic, ECORES, ICEDD, SYMOE afin de mener à bien le projet. Cette opération comportait deux axes, à savoir un axe entreprises et un axe territoire. Ainsi, vingt-sept entreprises volontaires ont réalisé elles-mêmes leur bilan carbone avec l'aide et le soutien de l'Arebs et des bureaux d'études engagés pour le projet. En parallèle, Factor-X a calculé le bilan carbone® de la Ville.

La Ville de Seraing a directement contribué au projet en confiant le suivi à ses conseillers en énergie et environnement. En tant que participants, ils ont évalué le bilan carbone de la future Cité administrative, bâtiment passif actuellement en construction. Ces agents de la Ville de Seraing ont participé aux différentes réunions du comité de suivi et ont contribué à la rédaction du plan d'actions dont l'objectif est de réduire les émissions de CO₂ au sein du territoire. Cette volonté de réduire les dépenses énergétiques est l'un des grands objectifs de la Ville, et du développement durable.

Les différentes actions, pouvant être réalisées grâce à ce projet, sont incluses dans l'agenda 21.

GESTION ET PRODUCTION RESPONSABLES

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Passage aux conteneurs à puce pour les déchets résiduels et pour les déchets organiques (responsabilisation du citoyen et application du coût-vérité) - Trois parcs à conteneurs sur le territoire afin de favoriser l'élimination responsable et le tri des déchets - Conteneurs collectifs pour les ensembles d'immeubles à appartements ou pour les petits immeubles ne pouvant aisément accueillir deux conteneurs différents - Un agent sanctionnateur et des agents constatateurs - Un service de police spécialisée dans le domaine des infractions environnementales - Disponibilité des services administratifs pour expliquer le tri sélectif - Guides composteurs bénévoles - Valorisation et vente d'objets de seconde main (s.c.r.l. SOFIE) - Valorisation de la collecte des objets encombrants à domicile afin de permettre leur revalorisation ou leur élimination spécifique (Ressourcerie du pays de Liège) - Magasins de produits biologiques et locaux - Réflexion sur l'alimentation durable destinée aux crèches, écoles, hôpital, repas communaux - Fontaines à eau dans certains bâtiments communaux <p><u>Actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions de sensibilisation réalisées par la s.c.r.l. Intradel (présence sur les marchés, action boîte à tartines,...) - Formations gratuites au compostage - Primes communales au compostage individuel et collectif - Action « Quartiers nets » - Action des gardiens de la paix et des éducateurs de rues en matière de nuisances liées aux déchets - Achat de bics « écologiques (en carton recyclé) pour les employés communaux - Utilisation de rames de papier PEFC - Utilisation de papier recyclé dans les sanitaires des bâtiments communaux - Projet Interreg RENEW de l'Arebs (valorisation en matière de déchets industriels) 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence des dépôts clandestins - Commune non agricole - Pas de commerce équitable - L'offre ne correspond pas toujours à la demande (pas de généralisation des critères en matière de développement durable dans les cahiers des charges)

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Consommation et production responsables à favoriser - Le développement de Gastronomica au centre ville : pôle de centralisation de circuits courts, alimentation de qualité et de saison <p><i>Possibilités d'actions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction de déchets via la sensibilisation au tri sélectif et au compostage - Intégration d'un volet développement durable dans les cahiers des charges 	<ul style="list-style-type: none"> - Déchets clandestins fréquents - Réticence de certains habitants au changement de leurs habitudes - Comportements inciviques

Déchets

C'est la s.c.r.l. Intradel, intercommunale liégeoise, qui a pour mission la collecte et le traitement des déchets dans la démarche du développement durable, en préservant les ressources naturelles et en conciliant au mieux les enjeux sociaux, économiques et environnementaux qui y sont liés.

Les citoyens participent au tri sélectif. L'action a démarré en janvier 2010, où une majorité des habitations est passée aux conteneurs individuels : un gris pour les déchets ménagers résiduels et un vert pour les déchets organiques. En 2011, des conteneurs collectifs ont été installés pour les immeubles à appartements et autres logements où l'utilisation de conteneurs individuels n'est pas possible.

Trois recyparcs Intradel sont présents sur la commune, et à la demande des habitants, la société se déplace à leur domicile pour collecter les encombrants.

La Ville organise elle-même des collectes de déchets verts (de jardin) dans différents quartiers durant la période printemps-été-automne (de début mars à fin octobre). Elle collecte également à domicile les sapins dans le courant du mois de janvier.

Via les actions de la Commission de Développement durable, la Ville offre aussi aux citoyens l'opportunité de devenir guides-composteurs. Ces citoyens bénévoles, formés au compostage et à l'éco-consommation, ont pour objectif de sensibiliser et d'inciter les habitants à composter à leur domicile ou collectivement leurs déchets verts.

La Commission Développement durable offre des primes aux compostages. Un montant de 50 ou 250 euros est octroyé à toute personne ou association qui introduit une demande et qui justifie son achat de matériel de compostage après avoir suivi une formation auprès de nos guides.

MOBILITE

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Conseiller en mobilité - Plan communal de mobilité (2004) - Plan local de mobilité de Bonnelles (2010) - Proxibus 111 : Navette gratuite TEC prise en charge par la Ville - Plus de 11 kilomètres de pistes cyclables - Ligne SNCB125 A : voies ferrées rive droite et rive gauche - Proximité de l'aéroport de Bierset, accès à la Meuse, proches des grands axes autoroutiers - Remboursement des frais de transports en commun et intervention au kilomètre pour les vélos utilisés par le personnel communal - Mobilité électrique partagée à la cité administrative via le projet ZECOS (voitures et vélos électriques mis à disposition des employés) – mise en œuvre de l'action 2013-2014 <p><u>Actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions de sensibilisation à la mobilité douce 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de place de stationnement dans la plupart des voiries - Trop peu de solutions collectives (zones de parcage public) - Desserte en transports en commun insuffisante et/ou horaires inadaptés aux heures de travail - Zones peu sécurisées pour les piétons et les cyclistes - Manques d'aménagements cyclables et piétons - Topographie du territoire ne permettant pas l'usage aisé du vélo ou l'établissement de cheminements piétons
OPPORTUNITES	MENACES
<p>A terme, le tronçon tram Sclessin-Jemeppe</p> <p><u>Possibilités d'actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Investissements dans des modes de déplacements doux - Possibilités d'actions via le projet ZECOS - Développement du réseau RAVEL - Poursuite de la construction de cheminements réservés aux cyclistes et aux piétons - Réparation, amélioration et renouvellement des revêtements des cheminements piétons existants dans divers quartiers (trottoirs) par le biais de projets inscrits dans les programmes subsidiés - Amélioration du réseau routier via le plan communal de mobilité et le Master plan - Site propre aux bus et pistes cyclables sur la rue Cockerill, liaisons vélos en trottoirs partagés sur le Boulevard urbain - Projet Mobi'Seraing : plans de déplacements « entreprise », « écoles », « administration » (9 entreprises - 2600 travailleurs - 4200 visiteurs) - Mise en réseau avec des partenaires de la mobilité 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficulté du TEC de desservir certaines zones (Parc scientifique) - Manque de moyens humains et financiers au niveau des pouvoirs publics (TEC, SPW,...) - Peu de temps/ressources dans les entreprises pour gérer les problèmes de mobilité - Réticences des habitants au changement de leurs habitudes - Incivilités dans les transports en commun

La Ville a adopté un plan communal de mobilité en 2004. Ce plan, initié en 2002 par la ville avec le soutien du Service public de Wallonie, suit trois objectifs, à savoir l'amélioration de :

- la mobilité et de l'accessibilité ;
- la sécurité routière ;
- la qualité de vie dans les quartiers.

Suite à l'attractivité de Bonnelles dans les années 90 et 2000, de nombreuses nouvelles constructions, dont de nombreux bâtiments de logements multiples, ont vu le jour. Il était dès lors devenu nécessaire de préserver la tranquillité des riverains. Le Plan local de Mobilité de Bonnelles, intégrant les remarques de la population et adopté en janvier 2011, a ainsi été établi par la Ville de Seraing en association avec les bureaux Pissart et Transitec.

Les actions découlant de ces plans sont en cours.

BIODIVERSITE

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Conseillère en environnement - Site Natura 2000 (site n° BE33013 - Bois de la Neuville et de la Vecquée sur Seraing et Neupré – 388,3 hectares dont 318,02 sur Seraing) - Un tiers du territoire est occupé par les bois - Engagement « Commune MAYA », signée le 31 mars 2011 - Présence de plusieurs apiculteurs sur le territoire - Certification PEFC de la partie boisée du territoire - Pratique du fauchage tardif - Présence de métaux lourds dans le sol dus au passé historique industriel de la Ville (favorable pour certaines espèces) - Présence d'associations travaillant sur la préservation de notre patrimoine naturel - Imposition, via les permis d'urbanisme, de végétaux correspondants aux spécificités des communes Maya (indigènes, mellifères, non invasifs) <p><u>Actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du principe « un arbre enlevé, un arbre équivalent replanté » - Suppression progressive des produits phytopharmaceutiques - Utilisation d'un désherbeur thermique par le service des Parcs et Plantations - Projet de parc au sein de Néocittà : 6000m² en milieu urbain comprenant des essences variées indigènes et/ou mellifères, récolte des eaux de pluie en une noue naturelle, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de compétence transversale de la conseillère en environnement (pas d'accès à l'information des dossiers Collège) - Plusieurs zones très urbanisées et/ou zones industrielles - Présence de plantes invasives (berce du Caucase, balsamine de l'Himalaya, renouée du Japon) - Présence de métaux lourds dans le sol dus au passé historique industriel de la Ville (défavorable pour certaines espèces)
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Rapport urbanistique et environnemental du Val Saint-Lambert recommandant des zones de sénescences spécifiques, des couloirs écologiques au cœur de zones rouges urbanisables, des hôtels à insectes, etc. <p><u>Possibilités d'actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Protection du site humide de la Mare aux Joncs - Préparation d'un plan de gestion différenciée - Sensibilisation à la découverte des espaces verts naturels - Végétalisation des abords des nouvelles constructions à privilégier – imposer l'utilisation d'espèces indigènes et mellifères 	<ul style="list-style-type: none"> - Pression des habitants pour avoir des espaces naturels parfaitement entretenus et aménagés - Incivilités : destruction des espaces verts, vols de fleurs,... - Risque d'expansion des surfaces colonisées par les plantes invasives si non éradiquées chez les particuliers - Qualité de l'air amoindrie au vu de l'activité industrielle - Coûts de l'assainissement du sol - Manque de moyens humains et financiers

<ul style="list-style-type: none">- Zones de jachères dans lesquelles on pourrait pratiquer le fauchage tardif- Distribution d'arbres d'essences indigènes- Mise en place de nichoirs à insectes sur ou à proximité des sites et/ou bâtiments communaux	
---	--

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Conseiller en aménagement du territoire - Présence de la Régie communale autonome de Seraing « ERIGES » - Schéma boncellois d'affectation et d'urbanisation (SBAU) - Règlement communal d'urbanisme (RCU) en cours - Rapport urbanistique et environnemental du Cristal Park (adopté par la Ville en 2012, par la Région en 2013) avec arrêté ministériel d'approbation (actuellement opérationnel, phases suivantes en cours – procédure de site à réhabiliter) - Master Plan dont l'objectif est de requalifier et de valoriser la vallée industrielle <p><i>Actions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions PRIMO (rachat, rénovation et valorisation de maisons vétustes) 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombreuses zones de friches industrielles à réhabiliter - Ville au passé industriel - Conduites aériennes d'ArcelorMittal Belgium présentes en de nombreux endroits (paysage terni) - Nombreuses habitations scindées en plusieurs logements sans autorisation - Pollution généralisée en vallée industrielle
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - FEDER 2014-2020, une nouvelle possibilité de voir financer des infrastructures publiques d'envergure concourant à la mise en œuvre du Master Plan et au renforcement de l'attractivité du territoire <p><i>Possibilités d'actions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Implication de la Ville dans des projets de construction d'immeubles à logements multiples intégrant les critères du Développement durable - Imposition de conditions dans les permis d'urbanisme (verdurisation des abords, revêtement semi-perméable, etc.) - Réflexion sur les friches (biomasse, effet paysager, gestion dans le temps) – action 2013 	<ul style="list-style-type: none"> - Coût et durée des dépollutions industrielles - Finances communales menacées, capacités d'investissements propres amoindries

COHESION SOCIALE

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Plan de cohésion sociale - Diagnostic de cohésion sociale en 2009 et 2013 - Plan stratégique de Sécurité et de Prévention - Diagnostic local de sécurité en 2007, actualisé annuellement - Plan zonal de sécurité 2005-2008, actualisé en 2013, de la zone de police Seraing-Neupré - Plan stratégique de la Ville en 2003 (AREBS) - Services d'aide, via la Ville et le CPAS, dans les domaines de l'endettement, du logement, de l'énergie et de l'hébergement d'urgence - Service de réinsertion sociale et professionnelle (CPAS) - Service d'Aide éducative aux familles (CPAS) - Service d'aide aux jeunes : AMO La Débrouille (CPAS) - Service social 24h/24 et 7j/7 « RAS-Réaction, Action, Solution » (CPAS) - Maison de l'Enfant (CPAS), accueil et aide éducative aux enfants placés - Multiples organisations en faveur du 3ème âge et des personnes handicapées (CPAS) - Magasin et salon de coiffure sociaux - Service de repas communaux - Existence d'un « magasin social » (CPAS) - Seraing Ville-Santé, participation à la journée mondiale de la santé, sans tabac, contre le SIDA, etc. - OPEN ADO, centre d'accueil pour les jeunes en difficulté, géré par La Débrouille (Aide en Milieu Ouvert - CPAS) - Plusieurs moyen de communication (Gazette de Seraing, site Internet de la Ville, Conseil communal des enfants, Conseil communal des Jeunes (CCJ), Commission et Conseil consultatifs du 3ème âge, Conseil consultatif des aînés,...), journaux de quartier et concertations de quartier - Service « Logement conseil » - Trois sociétés de logements sociaux (près de 6.000 logements – soit +/- 25 % des logements du territoire) - Abri de jour/abri de nuit - Nombreux établissements scolaires de différents niveaux (maternel à supérieur) - Clauses sociales dans les marchés publics - Mairies de quartier, services administratifs de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de chômage élevé (24,47 % en 2010) - Demande accrue de logements sociaux - Notion du développement durable peu connue au sein de la population - Tendance au cloisonnement involontaire des services de l'administration - Manque d'implication des jeunes dans les comités de quartiers - Manque d'intérêt du citoyen s'il n'est pas directement concerné

<ul style="list-style-type: none"> - Treize comités de quartiers soutenus par la Ville - Agence immobilière sociale (AIS) <p><u>Actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Opération Télé Hiver (CPAS) - Construction d'une cité administrative regroupant les différents services (accessibilité) - Cours de citoyenneté, d'expression théâtrale (CPAS) - Cours d'informatique pour seniors - Cours de français pour les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale - Cours d'alphabétisation, dans le cadre du plan de cohésion sociale - Cours de français langue étrangère (FLE), enseignement du français aux non francophones, dans le cadre du plan de cohésion sociale - Parade urbaine Fieris Féeries en 2013 (à renouveler) 	
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Richesse sur le plan associatif - Réflexion durable à mener dans le cadre du plan de cohésion sociale - Implication dans des projets de solidarité Nord/Sud - Master plan social (début en 2013) - Travail transversal de la Commission communale de Développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre accru de familles inscrites au CPAS - Présence d'un grand nombre de populations immigrantes non enregistrées au service de la Population - Vieillesse de la population - Augmentation du coût de la vie - Fermeture de la phase à chaud et à froid d'ArcelorMittal et perte d'emplois sur le territoire et dans le bassin

Plan stratégique de sécurité et de prévention

Né d'un subside du Service public fédéral intérieur (S.P.F.I.), il prolonge les Contrats de Sécurité et de Prévention. Il a été établi une première fois en 2007 pour une durée de quatre ans avant d'être reconduit par périodes successives de six mois. Les priorités ont été définies sur base d'un diagnostic local de sécurité, actualisé annuellement. Les cinq thématiques abordées sont les nuisances sociales, les violences intrafamiliales, la délinquance juvénile, le cambriolage, le vol de voitures et le vol à l'intérieur de celles-ci.

Plan de cohésion sociale

Né d'un subside de la Région wallonne (80 %, 20 % étant sur fonds propres), le plan de cohésion sociale s'articule autour de quatre axes :

- l'insertion socioprofessionnelle ;
- l'accès à un logement décent ;
- l'accès à la santé et le traitement des assuétudes ;
- le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

Tous les deux ans, le programme est évalué et mis à jour. Il s'agit d'un outil en évolution permanente, tout comme l'agenda 21.

SPORTS – TOURISME – CULTURE – LOISIRS

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Nombreuses infrastructures sportives (3 halls omnisports, 1 piscine olympique, 1 bassin d'apprentissage, 1 piste d'athlétisme, 1 stade de football,...), des complexes sportifs extérieurs, etc. - Une quinzaine de gymnases scolaires mis à disposition des groupements sportifs en dehors des plages scolaires - Nombreux événements sportifs - Volonté de la Ville de remettre à neuf tant au niveau des œuvres d'art que du patrimoine architectural - Plusieurs lieux culturels (centres culturels, salles de fêtes, etc.) - Une ludothèque : 3 implantations (Chatqueue, Val Potet, Jemeppe) - Neuf bibliothèques - Une académie communale de musique, des arts de la parole et de chant - Plusieurs théâtres de marionnettes - Une école des Beaux-Arts - Une école du cirque (C.J.P.S. A.M.O.) - Conseil communal de l'enfant et de la jeunesse - Nombreuses organisations mettant en valeur l'artisanat local, les artistes sérésiens, les richesses culturelles sérésiennes (ex. les journées du patrimoine, Wallonie W.E. bienvenue, le souk des artistes, etc.) - Partenariats avec diverses associations interculturelles - Pass'sports été Seraing : pratique de sport à prix démocratique les dimanches des mois de juillet et août - Syndicat d'initiative de Seraing (S.I.S.) - Trois châteaux, dont 2 visitables - Cristallerie du Val Saint-Lambert, lieu touristique renommé - Présence de l'IHOES (Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale) 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion du patrimoine culturel : Pas de locaux ad'hoc pour la mise en valeur du patrimoine communal (tableaux, cristaux etc.) en vue d'une exposition permanente (Musée) - Pas de locaux adaptés pour le stockage des tableaux - Manque de moyens financiers mais aussi de personnel spécialisé - Pas de locaux de répétitions pour artistes
<p><u>Actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Insertion d'œuvres d'art urbain dans les chantiers publics, dont notamment une fresque sur un mur le long de la rue de Boncelles à Ougrée - Projet "Homeless" mené à la Maison du Combattant en partenariat avec le Standard - Rénovation du passage sous-voie 	

<ul style="list-style-type: none"> - Organisation des fêtes de Wallonie, de Natura, etc. - Organisation d'événements interculturels (Tarantella Qui, etc.) - Accueil du Tour de France (en 2005 et 2012), du Giro (2006), des Special Olympics (en 2006 et 2012) - Organisations d'expositions variées - Animations régulières dans et pour divers quartiers spécifiques de la Ville - Organisation de stages culturels - Organisation de camps sportifs - Nombreux événements sportifs et culturels (Perche en Ville, Piscine en fête, marche aux flambeaux, festival de musique, etc.) 	
OPPORTUNITES	MENACES
<p><u>Possibilités d'actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement d'activités relatives au développement durable avec les écoles - Développement culturel attendu sur la zone de Trasenster et transformation de l'OM – propriété de la Ville - dans cette même zone en un espace de concerts - Intégration du développement durable dans les grands événements annuels 	<ul style="list-style-type: none"> - Proximité de la Ville de Liège, qui offre un agenda culturel attirant - Sous financement de la culture et finances communales menacées

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Echevinat dédié à l'économie et au commerce - Présence de l'a.s.b.l. Arebs (Agence pour le Développement économique) – dynamisme économique et mise en réseau des acteurs économiques – synergie avec l'Echevinat - Politique de soutien au commerce de proximité - Proximité géographique de Liège - Proximité des grands axes routiers et fluviaux - Ligne 125A - Parc scientifique sur 33 hectares - Conseiller en accueil d'entreprises - Base de données reprenant l'ensemble des acteurs économiques sur l'entité (entreprises, commerces et indépendants) - Acteurs économiques forts sur le territoire (CMI, Entreprises du parc scientifique notamment) - Cercle de Wallonie - Parcs d'activité économique (PAE) avec diverses thématiques <p><u>Actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de manifestations regroupant les acteurs économiques (Vœux aux forces vives, Midi dans les entreprises) - Programme « chèques commerces » - Création en cours de Gastronomica, du Cristal Park, du Parc LD (créateurs d'emplois) - Aide à la création d'emplois indépendants/accompagnement des entreprises TPE et PME (ALPI) - Aide aux indépendants et aux futurs indépendants à la création de nouvelles entreprises (ALPI) - Aide à la recherche d'emploi par le CPAS et diverses associations - Formations proposées par des a.s.b.l. (HORECA, métiers du bâtiment, métiers de l'environnement,...) - Aide à la réinsertion socioprofessionnelle (formation et cours aux articles 60), titres-services, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de communication entre les entreprises - Faible pouvoir d'achat - Population peu qualifiée - Manque d'incitants - Peu d'investissements socio-économiques - Manque temporaire d'espaces adaptés pour les entreprises - Industrie polluante et vieillissante - Manque de moyens humains propres à l'animation entre les commerçants et les entreprises sur Seraing : pas ou peu d'associations et/ou de clubs locaux qui fonctionnent
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Subsidés des Grandes Villes pour certains projets, subsidés européens et wallons (Feder, Fse,...) - Main d'œuvre disponible 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficulté des petits commerces de subsister, de s'implanter - Crises des matières premières et problèmes liés à la crise sidérurgique

<ul style="list-style-type: none"> - Volonté de développement durable (Bilan carbone, projet ZECOS, réseau d'entreprises Green network solutions) - Mécanismes de financement alternatifs (tiers investissement, achats groupés, marchés publics orientés vers les travaux et services locaux) - Nombreux demandeurs d'emplois ou main d'œuvre disponible pour des activités de faible qualification - Marketing du territoire au point de vue économique <p><u>Possibilités d'actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement des énergies renouvelables - Extension du parc LD sur 17 hectares - Opportunité de faire des nouveaux espaces économiques des espaces exemplaires (mobilité, énergie, biodiversité, ...) – charte entreprises, animation,... - Développement du Cristal Hub (espace de co-working au Val Saint-Lambert) 	<ul style="list-style-type: none"> - Systèmes économiques peu favorables (marchés figés, coût de l'énergie, etc.) - Concurrence des pôles commerçants en périphérie - Concurrence des parcs d'activités économiques en périphérie - Nombre d'interlocuteurs pour la gestion des nouveaux emplacements possibles - Lenteur probable des dépollutions (et coûts élevés pour la réhabilitation des sites)
---	---

V. VERS UNE STRATEGIE DURABLE

1. Structure de la stratégie

Quatre axes ont été définis sur base des préoccupations communales en matière de développement durable. Ils se définissent comme suit :

- Gérer durablement nos ressources ;
- Améliorer et faciliter la mobilité ;
- Protéger et améliorer notre patrimoine naturel et urbain ;
- Favoriser le bien-être et la cohésion sociale.

De ceux-ci, 10 objectifs, ci-après, et 41 orientations ont été définis.

Axe 1: Gérer durablement nos ressources

1.1. Objectif : Encourager la consommation et la production responsables

1.2. Objectif : Encourager les économies d'énergie et promouvoir les énergies renouvelables

1.3. Objectif : Réduire nos déchets

Axe 2: Améliorer et faciliter la mobilité

2.1. Objectif : Harmoniser les modes de déplacements

2.2. Objectif : Favoriser les déplacements doux et collectifs

Axe 3: Protéger et améliorer notre patrimoine naturel et urbain

3.1. Objectif : Protéger et améliorer les espaces naturels publics et privés

3.2. Objectif : Protéger et améliorer les espaces urbains publics et privés

Axe 4: Favoriser le bien-être et la cohésion sociale

4.1. Objectif : Lutter contre la précarité

4.2. Objectif : Favoriser la culture partagée

4.3. Objectif : Soutenir les commerces et entreprises locales

Chaque objectif présente des orientations d'où découlent des actions précises, proposées et mises place par la commune et qui se retrouvent dans des plans et programmes, soit existants, soit en cours, soit à réaliser au niveau du territoire.

Dans un souci de clarté, ces orientations sont classées au sein de chaque objectif selon trois « méthodes », à savoir :

- par la sensibilisation : la première étape est d'attirer l'attention du citoyen et de lui faire prendre conscience des différentes problématiques liées au développement durable. On retrouvera notamment des actions telles que la publication d'articles dans le journal de la Ville en rapport avec le développement durable, l'organisation d'expositions, etc. ;
- par l'implication du citoyen : cette méthode va au-delà de la sensibilisation et demande aux habitants de la Ville de s'impliquer. Cela peut se traduire par la participation à différents événements, par l'adhésion à des groupes d'achats, à des groupes de réflexion ou à des projets citoyens ;
- par l'exemplarité : il s'agit d'actions réalisées par l'administration communale afin de manifester son engagement et de montrer l'exemple aux citoyens. On retrouvera notamment des actions telles que la réduction des consommations de papier, la réduction des consommations énergétiques, la création de parcs fleuris, la plantation de mellifères, la mise en place d'un plan de déplacement « entreprises », etc.

2. Méthodologie

Chaque axe est repris dans un tableau reprenant, pour chaque objectif, les différentes méthodes utilisées et ensuite les orientations proposées.

Axe 1
Objectif 1
1.1.1. <u>Méthode: Par la sensibilisation</u> • Orientation
1.1.2. <u>Méthode : Par l'implication</u> • Orientation
1.1.3. <u>Méthode : Par l'exemplarité</u> • Orientation

Modèle du tableau global

Ce tableau pose la stratégie adoptée par la Ville en termes de développement durable. Il s'agit d'une base de réflexion servant à réaliser des actions précises. Afin de suivre cette ligne de conduite, des nouvelles actions seront nécessaires en permanence. Un grand nombre est déjà en cours ou en projet. Cependant, dans un souci de clarté, et afin de ne pas alourdir le tableau, l'ensemble des actions entrant déjà dans la démarche se trouve en annexe du présent document, sous forme d'une « fiche action », dont le modèle se trouve ci-après.

Intitulé de l'action |

AXE :
OBJECTIF GENERAL :
METHODE :
ORIENTATION :
OBJECTIF DE L'ACTION : _____
DIAGNOSTIC : _____
DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :
CONTEXTE :
DEROULEMENT :
PLANIFICATION :
PARTENAIRES : _____
MENEUR(S) :
PARTENAIRE(S) :
PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE: _____
TRANSVERSALITE : _____
ECONOMIQUE :
ENVIRONNEMENT :
SOCIAL :
INDICATEURS : _____
BUDGET : _____
RESULTATS : _____

Modèle de fiche action

VI. STRATEGIE DURABLE : TABLEAU DE SYNTHESE

1. – Axe : Gérer durablement nos ressources

1.1. – Objectif : Encourager la consommation et la production responsables

1.1.1. Méthode : Par la sensibilisation

- Orientation : Sensibiliser la population au concept d'alimentation durable (commerces équitables, produits locaux, issus de l'agriculture biologique)
- Orientation : Utiliser l'eau de manière rationnelle

1.1.2. Méthode : Par l'implication

- Orientation : Promouvoir le principe de consommation et de production responsables

1.1.3. Méthode : Par l'exemplarité

- Orientation : Favoriser les produits et matériaux écologiques
- Orientation : Utiliser l'eau de manière rationnelle
- Orientation : Impliquer le personnel dans la réflexion durable

1.2. – Objectif : Encourager les économies d'énergie et promouvoir les énergies renouvelables

1.2.1. Méthode : Par la sensibilisation

- Orientation : Promouvoir les outils disponibles relatifs à l'énergie
- Orientation : Aider les ménages sérésiens à réduire leurs consommations énergétiques

1.2.2. Méthode : Par l'implication

- Orientation : Organiser des animations sur la thématique de l'énergie
- Orientation : Aider les entreprises à réduire leurs consommations énergétiques

1.2.3. Méthode : Par l'exemplarité

- Orientation : Réduire les consommations énergétiques du secteur public

1.3. – Objectif : Réduire nos déchets

1.3.1. Méthode : Par la sensibilisation

- Orientation : Poursuivre la sensibilisation du citoyen à la réduction des déchets et au tri sélectif
- Orientation : Identifier les comportements inciviques et les sanctionner

1.3.2. Méthode : Par l'implication

- Orientation : Récompenser le citoyen quant à sa volonté de réduire ses déchets

1.3.3. Méthode : Par l'exemplarité

- Orientation : Réduire la production de déchets au sein de l'administration communale

2. – Axe : Améliorer et faciliter la mobilité

2.1. – Objectif : Harmoniser les modes de déplacements

2.1.1. <u>Méthode : Par la sensibilisation</u> <ul style="list-style-type: none">• Orientation : Sensibiliser les citoyens à la présence et au respect de chaque utilisateur des espaces publics• Orientation : Sensibiliser à la mobilité et à l'accessibilité des PMR aux espaces et bâtiments publics• Orientation : Servir de relais d'information entre les entités régionales, provinciales et fédérales et les différents acteurs de la commune
2.1.2. <u>Méthode : Par l'implication</u> <ul style="list-style-type: none">• Orientation : Améliorer les conditions de déplacements à l'aide des différents acteurs
2.1.3. <u>Méthode : Par l'exemplarité</u> <ul style="list-style-type: none">• Orientation : Renforcer la sécurité des piétons et des automobilistes

2.2. – Objectif : Favoriser les déplacements doux et collectifs

2.2.1. <u>Méthode : Par la sensibilisation</u> <ul style="list-style-type: none">• Orientation : Inciter le citoyen à utiliser des modes de déplacements durables en le sensibilisant
2.2.2. <u>Méthode : Par l'implication du citoyen</u> <ul style="list-style-type: none">• Orientation : Mettre à disposition des parkings vélos• Orientation : Favoriser le covoiturage au sein du territoire et l'utilisation des modes doux
2.2.3. <u>Méthode : Par l'exemplarité</u> <ul style="list-style-type: none">• Orientation : Favoriser les modes de déplacements doux au sein de l'administration communale• Orientation : Assurer la continuité des pistes cyclables

3. – Axe : Protéger et améliorer notre patrimoine naturel et urbain

3.1. – Objectif : Protéger et améliorer les espaces naturels publics et privés

3.1.1. <u>Méthode : Par la sensibilisation</u> <ul style="list-style-type: none">• Orientation : Informer le citoyen sur les initiatives locales relatives aux différentes thématiques environnementales• Orientation : Servir de relais d'information entre les entités régionales, provinciales et fédérales et les différents acteurs de la commune
3.1.2. <u>Méthode : Par l'implication</u> <ul style="list-style-type: none">• Orientation : Inciter le citoyen à protéger la nature
3.1.3. <u>Méthode : Par l'exemplarité</u> <ul style="list-style-type: none">• Orientation : Aménager des espaces attentifs à la biodiversité

3.2. – Objectif : Protéger et améliorer les espaces urbains publics et privés

3.1.1. <u>Méthode : Par la sensibilisation</u> <ul style="list-style-type: none">• Orientation : Assurer le respect de la législation en vigueur
3.1.2. <u>Méthode : Par l'implication</u> <ul style="list-style-type: none">• Orientation : Aménager la partie urbaine du territoire dans une optique de développement durable
3.1.3. <u>Méthode : Par l'exemplarité</u> <ul style="list-style-type: none">• Orientation : Aménager la partie urbaine du territoire (espaces publics) dans une optique de développement durable

4. – Axe : Favoriser le bien-être et la cohésion sociale

4.1. – Objectif : Lutter contre la précarité

4.1.1. <u>Méthode : Par la sensibilisation</u> <ul style="list-style-type: none">• Orientation : Garantir un logement décent et adapté à tous
4.1.2. <u>Méthode : Par l'implication</u> <ul style="list-style-type: none">• Orientation : Lutter contre l'exclusion sociale
4.1.3. <u>Méthode : Par l'exemplarité</u> <ul style="list-style-type: none">• Orientation : Lutter contre la précarité et le gaspillage alimentaire

4.2. – Objectif : Favoriser la culture partagée

4.2.1. <u>Méthode : Par la sensibilisation</u> <ul style="list-style-type: none">• Orientation : Informer sur le développement durable
4.2.2. <u>Méthode : Par l'implication</u> <ul style="list-style-type: none">• Orientation : Animer des actions de sensibilisations dans les écoles (sensibilisation des jeunes générations au développement durable, exposé et atelier)
4.2.3. <u>Méthode : Par l'exemplarité</u> <ul style="list-style-type: none">• Orientation : Multiplier et promouvoir les activités culturelles et sportives

4.3. – Objectif : Soutenir les commerces et entreprises locales

4.3.1. <u>Méthode : Par la sensibilisation</u> <ul style="list-style-type: none">• Orientation : Sensibiliser le citoyen aux commerces de proximité
4.3.2. <u>Méthode : Par l'implication</u> <ul style="list-style-type: none">• Orientation : Soutenir la création et le développement de commerces de proximité
4.3.3. <u>Méthode : Par l'exemplarité</u> <ul style="list-style-type: none">• Orientation : Organiser des événements annuels (braderies, fêtes de quartier,...)

VII. ET ENSUITE ?

L'agenda 21 local étant par définition un processus évolutif, il est appelé à s'enrichir, au fil du temps, par de nouvelles actions durables. La version actuelle de l'outil contient les actions déjà en cours ou en projet au sein de la Ville. Il est important de garder à l'esprit cette politique de « développement durable » et de continuer à mener une réflexion sur les différentes orientations.

Le présent document a pour ambition de fixer des bases solides afin que le plus grand nombre d'acteurs s'intéressent à la démarche et s'y investissent, maintenant et dans le futur.

Rendre le document public ne représente que la première partie de la démarche. Ultérieurement, l'objectif fondamental sera de réaliser toujours de nouvelles actions, d'en mesurer l'impact sur le territoire, de les reconduire ou non (en fonction des résultats obtenus), etc.

Le comité de pilotage, confié par l'autorité à la Commission communale de développement durable, est l'organe essentiel pour assurer la dynamique à laquelle la Ville de Seraing veut s'engager. Il doit être renforcé et continuer à dépendre du Cabinet du Bourgmestre, garant de la transversalité de sa compétence.

VIII. BIBLIOGRAPHIE

- *Le Phillips 6/6, une technique de travail en groupe*, D. Crèvecoeur, 1983.
- *Charte d'Aalborg*, adoptée par les participants à la Conférence européenne sur les villes durables qui s'est tenue à Aalborg, Danemark, le 27 mai 1994.
- *Votre tableau de bord de gestion durable*, Institut Eco-Conseil, novembre 2001.
- *Agenda 21 local : un engagement communal sur la voie du développement durable*, a.s.b.l. ETOPIA – Centre d'animation et de recherche en écologie politique, L. Lambert, juillet 2005.
- *Mettre en œuvre un Agenda 21 local dans sa commune*. Guide de bonnes pratiques, inspiré d'expériences en Belgique et en Tunisie, Les publications Institut Eco-Conseil, V. Porot, juillet 2005.
- *Examen de la stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable – Nouvelle stratégie*, document n° 10917/06, Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne, juin 2006.
- *Formation « Agenda 21 local » 2007*, CePeFEDD et CREAT, Centre d'étude en aménagement du territoire, Université catholique de Louvain, 2007.
- *Fiche environnementale de la commune de Seraing*, Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement du Service public de Wallonie, 2008.
- *Fiche signalétique : Etat de l'Environnement – Volet communes*, Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement du Service public de Wallonie, 2008.
- *Référentiel pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux (version expérimentale)*, Commissariat général du Développement durable, Ministère français de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, mars 2009.
- *Mode d'emploi des initiatives en transition*, Fiche d'information théorique et pratique – Aménagement du territoire et urbanisme, Fédération Inter-Environnement Wallonie, H. Ancion, avril 2011.
- *Code du développement durable allemand (CDD)*, German Council for Sustainable Development, octobre 2011.
- *Repères pour l'Agenda 21 local - Approche territoriale du développement durable*, L. Comélieu, N. Holec, J.-P. Piéchaud.

IX. ANNEXES : FICHES ACTIONS

Les différentes actions, réfléchies dans une optique de développement durable et déjà en œuvre ou en projet sur le territoire ont été intégrées dans le tableau de synthèse reprenant la stratégie durable. Celui-ci est repris ci-dessous.

Ces actions reprennent les trois grands pivots de celui-ci, à savoir les aspects économiques, environnementaux et sociaux. Chacune est détaillée par la suite dans une fiche action, dont le modèle est présenté ci-avant.

L'agenda 21 est un outil en perpétuelle évolution. Dès lors, la liste des actions, ainsi les fiches correspondantes, ne sont données qu'à titre informatif et seront modifiées au fil du temps. Ainsi, on peut remarquer que certaines orientations ne contiennent actuellement aucune action. Cependant, à l'avenir, certaines actions seront abandonnées et d'autres apparaîtront (à évaluer en fonction des résultats obtenus).

1. – Axe : Gérer durablement nos ressources

1.1. – Objectif : Encourager la consommation et la production responsables

<p>1.1.1. <u>Méthode</u> : Par la sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none">• Orientation : Sensibiliser la population au concept d'alimentation durable (commerces équitables, produits locaux, issus de l'agriculture biologique)• Orientation : Utiliser l'eau de manière rationnelle <p><i>Action : Promouvoir l'utilisation des fontaines à eau dans les établissements scolaires</i></p>
<p>1.1.2. <u>Méthode</u> : Par l'implication</p> <ul style="list-style-type: none">• Orientation : Promouvoir le principe de consommation et de production responsables <p><i>Action : Soutenir les groupes d'achats communs (Wikipower)</i></p>
<p>1.1.3. <u>Méthode</u> : Par l'exemplarité</p> <ul style="list-style-type: none">• Orientation : Favoriser les produits et matériaux écologiques <p><i>Action : Acheter et utiliser des produits d'entretien écologiques</i> <i>Action : Ouvrir des cahiers des charges aux innovations environnementales</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Orientation : Utiliser l'eau de manière rationnelle <p><i>Action : Utiliser l'eau de pluie pour le nettoyage des véhicules communaux</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Orientation : Impliquer le personnel dans la réflexion durable <p><i>Action : Créer une eco-team au sein de la nouvelle Cité administrative</i></p>

1.2. – Objectif : Encourager les économies d'énergie et promouvoir les énergies renouvelables

<p>1.2.1. <u>Méthode</u> : Par la sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none">• Orientation : Promouvoir les outils disponibles relatifs à l'énergie <p><i>Action : Communiquer sur l'existence d'un guichet énergie communal via les voies de communication de la Ville</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Orientation : Aider les ménages sérésiens à réduire leurs consommations énergétiques <p><i>Action : Aider les ménages via l'action des Tailleurs d'Energie</i> <i>Action : Sensibiliser l'ensemble du territoire à la rénovation via le projet « RECO »</i> <i>Action : Sensibiliser les habitants du quartier du Molinay via le projet de rénovation « REMO »</i></p>
<p>1.2.2. <u>Méthode</u> : Par l'implication</p> <ul style="list-style-type: none">• Orientation : Organiser des animations sur la thématique de l'énergie <p><i>Action : Organiser et soutenir le concours ZEROWATT dans les écoles</i> <i>Action : Organiser des ateliers de sensibilisations dans les écoles (via les projets REMO et RECO)</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Orientation : Aider les entreprises à réduire leurs consommations énergétiques <p><i>Action : Organiser des séances d'information, sensibiliser les entreprises en vue de les encourager à mettre en place des actions « économisatrices » d'énergie ou bas carbone au travers du programme ZECOS</i></p>
<p>1.2.3. <u>Méthode</u> : Par l'exemplarité</p> <ul style="list-style-type: none">• Orientation : Réduire les consommations énergétiques du secteur public <p><i>Action : Identifier le potentiel en énergies renouvelables (ER) et en efficacité énergétique (EE) à l'échelle du territoire</i> <i>Action : Adhérer à la Convention des Maires</i></p>

1.3. – Objectif : Réduire nos déchets

1.3.1. Méthode : Par la sensibilisation

- Orientation : Poursuivre la sensibilisation du citoyen à la réduction des déchets et au tri sélectif
Action : Sensibiliser les « utilisateurs » de l'abri de jour via Intradef
Action : Maintenir et promouvoir les primes communales au compostage individuel et collectif
- Orientation : Identifier les comportements inciviques et les sanctionner

1.3.2. Méthode : Par l'implication

- Orientation : Récompenser le citoyen quant à sa volonté de réduire ses déchets
Action : Maintenir et promouvoir les primes communales à l'utilisation de langes lavables

1.3.3. Méthode : Par l'exemplarité

- Orientation : Réduire la production de déchets au sein de l'administration communale
Action : Diminuer les consommations de papier (e-college, e-conseil, impression recto-verso)
Action : Utiliser les déchets de papier pour en faire du papier recyclé
Action : Installer des poubelles sélectives dans les différents services de l'administration

2. – Axe : Améliorer et faciliter la mobilité

2.1. – Objectif : Harmoniser les modes de déplacements

2.1.1. Méthode : Par la sensibilisation

- Orientation : Sensibiliser les citoyens à la présence et au respect de chaque utilisateur des espaces publics
- Orientation : Sensibiliser à la mobilité et à l'accessibilité des PMR aux espaces et bâtiments publics
- Orientation : Servir de relais d'information entre les entités régionales, provinciales et fédérales et les différents acteurs de la commune

2.1.2. Méthode : Par l'implication

- Orientation : Améliorer les conditions de déplacements à l'aide des différents acteurs
Action : Réaliser un plan de déplacement scolaire
Action : Réaliser un plan de déplacement « entreprise »
Action : Réaliser un plan de déplacement « Cité administrative »

2.1.3. Méthode : Par l'exemplarité

- Orientation : Renforcer la sécurité des piétons et des automobilistes
Action : Renforcer la sécurité des piétons
Action : Poursuivre le suivi et la mise en oeuvre des suggestions du plan communal de mobilité et du plan local de mobilité de Bonnelles

2.2. – Objectif : Favoriser les déplacements doux et collectifs

2.2.1. Méthode : Par la sensibilisation

- Orientation : Inciter le citoyen à utiliser des modes de déplacements durables en le sensibilisant
Action : Organiser des événements de sensibilisation lors de la semaine de la mobilité

2.2.2. Méthode : Par l'implication du citoyen

- Orientation : Mettre à disposition des parkings vélos
Action : Installation d'un abri à vélos à l'Hôpital du Bois de l'Abbaye
- Orientation : Favoriser le covoiturage au sein du territoire et l'utilisation des modes doux
Action : Valoriser et optimiser la navette 111
Action : Mener une réflexion sur le principe du covoiturage sur le territoire

2.2.3. Méthode : Par l'exemplarité

- Orientation : Favoriser les modes de déplacements doux au sein de l'administration communale
Action : Mettre à disposition des vélos et voitures électriques aux employés communaux
Action : Maintenir les avantages quant à l'utilisation des transports en commun et du vélo pour les employés communaux
Action : Adhérer à la charte Mobi'Seraing, action permettant d'améliorer et d'harmoniser les déplacements au sein de la Ville
- Orientation : Assurer la continuité des pistes cyclables
Action : Poursuivre les pistes cyclables, notamment au niveau de la Mare aux Joncs
Action : Créer une liaison cyclable Seraing-Neupré

3. – Axe : Protéger et améliorer notre patrimoine naturel et urbain

3.1. – Objectif : Protéger et améliorer les espaces naturels publics et privés

<p>3.1.1. <u>Méthode</u> : Par la sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none">• Orientation : Informer le citoyen sur les initiatives locales relatives aux différentes thématiques environnementales <i>Action : Communiquer toute action durable réalisée sur le territoire</i>• Orientation : Servir de relais d'information entre les entités régionales, provinciales et fédérales et les différents acteurs de la commune <i>Action : Communiquer sur les programmes, projets et actions des entités régionales, provinciales et fédérales</i>
<p>3.1.2. <u>Méthode</u> : Par l'implication</p> <ul style="list-style-type: none">• Orientation : Inciter le citoyen à protéger la nature <i>Action : Organiser un concours annuel « Jardin, nature admise »</i> <i>Action : Mettre à disposition du citoyen des parcelles communales pour des projets environnementaux</i>
<p>3.1.3. <u>Méthode</u> : Par l'exemplarité</p> <ul style="list-style-type: none">• Orientation : Aménager des espaces attentifs à la biodiversité <i>Action : Adopter un plan de gestion différenciée</i> <i>Action : Améliorer les conditions de migrations des batraciens à la Mare aux Joncs</i> <i>Action : Créer un espace d'accueil pour la biodiversité dans le Parc Guy MATHOT</i>

3.2. – Objectif : Protéger et améliorer les espaces urbains publics et privés

<p>3.1.1. <u>Méthode</u> : Par la sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none">• Orientation : Assurer le respect de la législation en vigueur
<p>3.1.2. <u>Méthode</u> : Par l'implication</p> <ul style="list-style-type: none">• Orientation : Aménager la partie urbaine du territoire dans une optique de développement durable <i>Action : Poursuivre et amplifier les actions PRIMO</i>
<p>3.1.3. <u>Méthode</u> : Par l'exemplarité</p> <ul style="list-style-type: none">• Orientation : Aménager la partie urbaine du territoire (espaces publics) dans une optique de développement durable

4. – Axe : Favoriser le bien-être et la cohésion sociale

Comme expliqué dans la partie diagnostic, la Ville de Seraing possède un plan de cohésion sociale, s'articulant autour de quatre axes, à savoir :

- l'insertion socioprofessionnelle ;
- l'accès à un logement décent ;
- l'accès à la santé et le traitement des assuétudes ;
- le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

Le service Prévention met en œuvre toute une série d'actions à partir de ces axes. Il est revu tous les deux ans et est donc en évolution permanente. Ces actions ne sont pas reprises ici, afin de ne pas faire double emploi. Ressortent ici celles qui sortent de ce cadre.

4.1. – Objectif : Lutter contre la précarité

4.1.1. <u>Méthode</u> : Par la sensibilisation • Orientation : Garantir un logement décent et adapté à tous
4.1.2. <u>Méthode</u> : Par l'implication • Orientation : Lutter contre l'exclusion sociale
4.1.3. <u>Méthode</u> : Par l'exemplarité • Orientation : Lutter contre la précarité et le gaspillage alimentaire <i>Action : Inciter les grandes surfaces à distribuer les invendus alimentaires frais aux ménages précarisés</i>

4.2. – Objectif : Favoriser la culture partagée

4.2.1. <u>Méthode</u> : Par la sensibilisation • Orientation : Informer sur le développement durable <i>Action : Instaurer une rubrique de « bonnes pratiques » dans la Gazette de Seraing ainsi que valoriser les acteurs qui s'impliquent dans le développement durable</i>
4.2.2. <u>Méthode</u> : Par l'implication • Orientation : Animer des actions de sensibilisations dans les écoles (sensibilisation des jeunes générations au développement durable, exposé et atelier)
4.2.3. <u>Méthode</u> : Par l'exemplarité • Orientation : Multiplier et promouvoir les activités culturelles et sportives

4.3. – Objectif : Soutenir les commerces et entreprises locales

4.3.1. <u>Méthode</u> : Par la sensibilisation • Orientation : Sensibiliser le citoyen aux commerces de proximité
4.3.2. <u>Méthode</u> : Par l'implication • Orientation : Soutenir la création et le développement de commerces de proximité <i>Action : Offrir des chèques-commerces en vue d'inciter les Sérésiens à choisir les commerces de proximité de leur commune</i> <i>Action : Construire un complexe commercial offrant des produits de qualité et du monde (Gastronomia)</i>
4.3.3. <u>Méthode</u> : Par l'exemplarité • Orientation : Organiser des événements annuels (braderies, fêtes de quartier,...)

Axe 1 : Gérer durablement nos ressources

Promouvoir l'utilisation des fontaines à eau dans les établissements scolaires

AXE : Gérer durablement nos ressources

OBJECTIF GENERAL : Encourager la consommation et la production responsables

METHODE : Par la sensibilisation

ORIENTATION : Utiliser l'eau de manière rationnelle

OBJECTIF DE L'ACTION :

Sensibiliser les enfants (et leurs parents) à la consommation d'eau de distribution.

DIAGNOSTIC :

1 fontaine à eau dans 12 écoles communales, soit 12 fontaines au total, installées en 2005. Depuis leur mise en place, ces fontaines sont peu utilisées. A ce jour, la plupart ne sont plus en état de marche, et les autres ont des problèmes de fonctionnement.

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

Les établissements scolaires sont aujourd'hui tous équipés de distributeurs de boissons, souvent trop sucrées et dont la consommation régulière est non seulement mauvaise pour la santé, mais également pour le portefeuille. Que ce soit des boissons achetées directement à l'école, ou emportées du domicile, leur consommation génère une quantité non négligeable de déchets (canettes, bouteilles en plastique, berlingots,...). La présence de fontaines à eau au sein des établissements permet aux enfants de consommer de l'eau à volonté à l'aide d'une gourde, et ce, sans production de déchets.

DEROULEMENT/PLANIFICATION :

- * Inventaire et entretien des installations existantes ;
- * Mise en valeur de ces installations (communication via la direction des écoles et des affiches).

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : Service Enseignement – Ville de Seraing.

PARTENAIRE(S) : s.c.r.l. Intradel, Commission de Développement durable de la Ville de Seraing.

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

Ensemble des bâtiments scolaires communaux (élèves, direction, parents)

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : Réduction du coût des boissons achetées par les parents.

ENVIRONNEMENT : Réduction des déchets d'emballage (canettes, bouteilles en plastique et berlingots).

SOCIAL : Sensibilisation des élèves et des parents.

INDICATEURS :

- * Nombre d'enfants sensibilisés ;
- * Nombre d'enfants utilisant les fontaines.

BUDGET :

Budget pour l'entretien de fontaines existantes et l'installation de nouvelles.

RESULTATS :

En novembre 2013, la s.c.r.l. Intradel a lancé l'action « Oublie les déchets, prends ton gobelet ». Dans ce cadre, des gobelets et des cruches ont été distribués par l'Intercommunale aux écoles primaires du territoire. Cette action visait à encourager les élèves à consommer l'eau de distribution.

Soutenir les groupes d'achats communs (Wikipower)

AXE : Gérer durablement nos ressources

OBJECTIF GENERAL : Encourager la consommation et la production responsables

METHODE : Par l'implication

ORIENTATION : Promouvoir le principe de consommation et de production responsables

OBJECTIF DE L'ACTION :

Permettre aux citoyens de réduire le montant de ses factures d'électricité et de gaz.

DIAGNOSTIC :

Le prix de l'énergie ne cesse d'augmenter. La plupart des ménages n'ont jamais changé de fournisseur d'énergie. Or, tout citoyen est libre de passer chez un autre fournisseur, plus intéressant, à tout moment.

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

Seul, un ménage ne peut négocier avec les fournisseurs d'énergie et est donc condamné à payer le prix fort. La s.p.r.l. Wikipower propose aux citoyens de réduire le montant de leurs factures énergétiques en participant à un achat groupé. Sur base d'inscriptions de ménages, la société négocie auprès des différents fournisseurs afin d'obtenir des offres intéressantes. Celles-ci sont ensuite transmises aux intéressés, qui choisissent ou non d'y souscrire. Via l'a.s.b.l. Arebs, la Ville de SERAING a proposé aux habitants de participer à un achat groupé en gaz et électricité. Outre la réduction du montant des factures, objectif principal, l'achat groupé a permis aux ménages y ayant souscrit, de passer à l'utilisation d'énergie verte (électricité) via le choix d'un fournisseur vert.

DEROULEMENT/PLANIFICATION :

- * Octobre-Décembre 2012 : Promotion de l'action et inscriptions ;
- * Décembre 2012 : Clôture des inscriptions ;
- * Février 2013 : Envoi des propositions de contrats négociés par la s.p.r.l. Wikipower aux ménages inscrits.

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : a.s.b.l. Arebs (communication), s.p.r.l. Wikipower (mise en place de l'action).

PARTENAIRE(S) : Ville de Seraing.

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

Ensemble des ménages sérésiens (accès également à tout ménage wallon et bruxellois).

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : Réduction du montant des factures énergétiques des ménages.

ENVIRONNEMENT : Réduction des émissions de CO₂ due à l'utilisation d'électricité verte.

SOCIAL : Aide aux personnes susceptibles d'avoir des difficultés à payer leurs factures.

INDICATEURS :

- * Nombre de ménages ayant répondu à l'appel ;
- * Nombre de ménages ayant adhéré au projet.

BUDGET :

3.000 € dédiés à la communication (impression de flyers, publicité dans les journaux locaux).

RESULTATS :

L'action menée en 2012-2013 a récolté 2.400 inscriptions. Grâce à ce nombre, la s.p.r.l. a pu obtenir des offres de plusieurs fournisseurs. Après comparaison des offres, c'est finalement ENECO qui a été retenue. Cette société produit et fournit de l'énergie exclusivement à partir de sources intelligentes et durables comme l'énergie solaire et l'énergie éolienne – Economies estimées à 220 € par an et par ménage. Environ 500 ménages ont souscrit à l'offre d'ENECO et ont ainsi pu bénéficier de ces réductions. Plus d'informations sur : <http://www.achatgroupeseraing.be/offre-eneco/>.

Acheter et utiliser des produits d'entretien écologiques

AXE : Gérer durablement nos ressources

OBJECTIF GENERAL : Encourager la consommation et la production responsables

METHODE : Par l'exemplarité

ORIENTATION : Favoriser les produits et matériaux écologiques

OBJECTIF DE L'ACTION :

Protéger l'environnement, le personnel communal ainsi que les utilisateurs des bâtiments communaux en utilisant des produits d'entretien écologiques.

DIAGNOSTIC :

Utilisation de produits d'entretien classiques – attribution selon la procédure des marchés publics.

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE : Les produits chimiques utilisés pour nettoyer les bâtiments communaux peuvent polluer les eaux domestiques rejetées, mais peuvent également irriter le personnel les utilisant. Sensibilisé par les produits écologiques, le personnel d'entretien a souhaité tester des produits écologiques. Quatre types de produits sont ciblés, à savoir ceux destinés aux sols, aux vitres et surfaces, aux sanitaires journaliers et aux sanitaires périodiques. Ces produits seront utilisés dans diverses infrastructures communales, dont les bâtiments scolaires. A noter que la Cité n'est pas concernée dans un premier temps (pas d'arrivée d'eau disponible pour brancher les distributeurs de produits).

DEROULEMENT/PLANIFICATION :

- * Mai 2013 : Lancement du marché au conseil communal (marché d'une durée de 4 ans, soit de 2014 à 2017) ;
- * Juillet 2013 : Ouverture des offres puis analyse des fiches techniques et de sécurité par le service de Sécurité et de Salubrité publiques (SSP), le service interne pour la Prévention et la Protection au travail (SIPP) et la médecine du travail ;
- * Octobre 2013 : Essai des produits ;
- * Novembre 2013 : Attribution du marché à la s.p.r.l. MATERNE DORMAL avec des produits de marque TANA (Werner et Mertz) ;
- * Janvier 2014 : Installation des distributeurs dans les bâtiments communaux de centrales de dilution avec boîtes fermées à clés aux endroits principalement accessibles aux enfants ;
- * Début 2014 : Utilisation des produits écologiques.

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : Personnel d'entretien – Ville de Seraing.

PARTENAIRE(S) : Service des Marchés publics, service de Sécurité et de Salubrité publiques (SSP), service interne pour la Prévention et la Protection au travail (SIPP) – Ville de Seraing, médecine du travail, fournisseur (s.p.r.l. Materne Dormal).

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

Personnel communal et utilisateurs des bâtiments communaux.

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : Réduction des quantités de produits utilisées et donc, à terme, réduction des coûts.

ENVIRONNEMENT : Réduction d'éléments chimiques (utilisation de produits d'entretien classiques) s'écoulant dans les égouts.

SOCIAL : Sensibilisation du personnel d'entretien et des utilisateurs des bâtiments communaux.

INDICATEURS :

* Evolution annuelle de la proportion de bâtiments communaux concernés ;

* Quantité de produits d'entretien « classiques » utilisés (réduction à prévoir pour arriver à zéro, à terme).

BUDGET :

56.000 € TVAC pour 4 ans, soit 14.000 € par an.

RESULTATS :

Ouvrir des cahiers des charges aux innovations environnementales

AXE : Gérer durablement nos ressources

OBJECTIF GENERAL : Encourager la consommation et la production responsables

METHODE : Par l'exemplarité

ORIENTATION : Favoriser les produits et matériaux écologiques

OBJECTIF DE L'ACTION :

Intégrer des critères durables dans les cahiers des charges.

DIAGNOSTIC :

Actuellement, la partie technique des cahiers des charges est rédigée par les agents traitants et transmise au service des Marchés publics. Aucune norme particulière en faveur du développement durable n'est intégrée.

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

Comme expliqué ci-dessus, la partie technique des cahiers des charges est rédigée par les agents traitants et transmis au service des Marchés publics. Aucune norme particulière en faveur du développement durable n'est intégrée. Dans une optique de développement durable, il en revient d'inclure systématiquement des normes environnementales dans les documents.

DEROULEMENT :

- * Sensibilisation des agents ainsi que des directions ;
- * Intégration de critères dans les cahiers des charges, différents selon les dossiers.

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : Ensemble des agents communaux rédigeant des cahiers des charges, service des Marchés publics – Ville de Seraing.

PARTENAIRE(S) : --

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

Personnel communal, action répercutée indirectement sur les citoyens.

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : A définir en fonction des dossiers – à terme, rentabilisation des investissements due à une meilleure utilisation du matériel, des produits achetés, etc.

ENVIRONNEMENT : Réduction des nuisances environnementales due à l'achat de produits plus écologiques.

SOCIAL : Sensibilisation du personnel communal aux innovations environnementales.

INDICATEURS :

* Nombre de cahiers des charges incluant des normes environnementales (actuellement aucun).

BUDGET :

Aucun – normes à intégrer lors de la rédaction du document. L'achat des produits ne concerne pas le budget de la présente action.

RESULTATS :

Utiliser l'eau de pluie pour le nettoyage des véhicules communaux

AXE : Gérer durablement nos ressources

OBJECTIF GENERAL : Encourager la consommation et la production responsables

METHODE : Par l'exemplarité

ORIENTATION : Utiliser l'eau de manière rationnelle

OBJECTIF DE L'ACTION :

Réduire les consommations d'eau de distribution liées au nettoyage des véhicules communaux.

DIAGNOSTIC :

Actuellement, les véhicules communaux sont lavés à l'aide d'eau de distribution.

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

Le prix de l'eau de distribution ne cesse d'augmenter, et celle-ci devient de plus en plus précieuse. Aussi, récolter l'eau de pluie pour nettoyer les véhicules communaux permettrait une nette économie au niveau financier mais également au niveau écologique.

DEROULEMENT/PLANIFICATION :

* Procédure de marchés publics pour l'achat de la citerne (déjà réalisé) ;

* Installation de la citerne après achat, et utilisation : période non définie, faute de budget.

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : R. Maes (chef de division – division Environnement et Equipements urbains) – Ville de Seraing.

PARTENAIRE(S) : --

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

Personnel communal.

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : Réduction des consommations d'eau de distribution (et donc diminution des factures).

ENVIRONNEMENT : Réduction des consommations d'eau de distribution.

SOCIAL : Sensibilisation des ouvriers communaux aux économies d'eau.

INDICATEURS :

* Volume d'eau de distribution économisé par an.

BUDGET :

Coût lié à l'installation d'une citerne permettant de récolter l'eau de pluie, mais investissement rapidement rentabilisé dû aux économies d'eau de distribution.

Achat du matériel déjà réalisé, coût de la pose à prévoir (aux alentours de 1.200 €).

RESULTATS :

Créer une eco-team au sein de la nouvelle Cité administrative

AXE : Gérer durablement nos ressources

OBJECTIF GENERAL : Encourager la consommation et la production responsables

METHODE : Par l'exemplarité

ORIENTATION : Impliquer le personnel dans la réflexion durable

OBJECTIF DE L'ACTION :

Sensibiliser le personnel communal au développement durable et à intégrer celui-ci dans le travail quotidien, permettant d'améliorer les conditions de travail.

DIAGNOSTIC :

Aucune eco-team actuellement.

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

La majorité des services communaux va prochainement emménager dans la nouvelle cité administrative, un bâtiment passif. Afin d'améliorer les conditions de travail des employés, le tout dans une optique durable, il est important de créer une eco-team, qui regroupera quelques membres du personnel (ouvrier, concierge, employé, personnel d'entretien,...) dont le rôle sera d'imaginer des actions aisément réalisables pour le bien-être de tous.

DEROULEMENT/PLANIFICATION :

- * Entrée dans la cité administrative (2014) ;
- * Création de l'eco-team (appel auprès du personnel) ;
- * Organisation de réunions à intervalle régulier.

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : S. Barla (conseillère en environnement – service des Autorisations) – Ville de Seraing.

PARTENAIRE(S) : Membres du personnel.

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

Membre du personnel.

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : A terme, actions découlant des réunions qui permettront de réduire les consommations d'énergie, la consommation de papier,... et donc réduction des factures.

ENVIRONNEMENT : A terme, actions découlant des réunions qui permettront de réduire les consommations d'énergie, la production de déchets, etc.

SOCIAL : Echange entre différents membres du personnel sur l'amélioration des conditions de travail.

INDICATEURS :

* Nombre d'actions découlant de la création de l'eco-team.

BUDGET :

Nul – organisation de réunion en interne.

RESULTATS :

Communiquer sur l'existence d'un guichet énergie communal via les voies de communication de la Ville

AXE : Gérer durablement nos ressources

OBJECTIF GENERAL : Encourager les économies d'énergie et promouvoir les énergies renouvelables

METHODE : Par la sensibilisation

ORIENTATION : Promouvoir les outils disponibles relatifs à l'énergie

OBJECTIF DE L'ACTION :

Depuis 2008, la Ville emploie un conseiller en énergie, dont l'une des missions est d'informer et de sensibiliser le citoyen en matière d'économie d'énergie. Le but est de promouvoir son existence auprès des habitants afin d'augmenter la visibilité de ce service.

DIAGNOSTIC :

Actuellement, le bureau du conseiller en énergie se trouve dans le bâtiment des Travaux. Ses coordonnées sont sur le site Internet de la Ville.

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

Le prix de l'énergie ne cesse d'augmenter et les ménages ont besoin de conseils et d'aides afin de réduire leurs consommations et le montant de leurs factures énergétiques. La commune est l'institution publique la plus proche du citoyen, il est donc important que celle-ci puisse communiquer sur le sujet.

DEROULEMENT/PLANIFICATION :

La fonction étant déjà existante, et le conseiller en énergie recevant déjà le public sur rendez-vous, l'action consiste à communiquer sur sa disponibilité pour le public, via des affiches et les canaux de communications de la Ville (site Internet, page Facebook, bulletin communal, affiches de permanences RECO,...).

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : J. Vilour (conseiller en énergie) – Ville de Seraing.

PARTENAIRE(S) : Service public de Wallonie, Province de Liège, a.s.b.l. Arebs.

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

L'ensemble des habitants du territoire.

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : Réduction du montant des factures énergétiques des ménages grâce aux conseils et aux informations concernant les primes régionales existantes.

ENVIRONNEMENT : Réduction des consommations d'énergie et donc réduction des émissions de CO₂, favorable pour notre environnement.

SOCIAL : Aide aux personnes susceptibles d'avoir des difficultés à payer leurs factures.

INDICATEURS :

* Nombre de personnes conseillées/an.

BUDGET :

Nul – communication via les canaux existants.

RESULTATS :

Aider les ménages via l'action des Tailleurs d'Énergie

AXE : Gérer durablement nos ressources

OBJECTIF GENERAL : Encourager les économies d'énergie et promouvoir les énergies renouvelables

METHODE : Par la sensibilisation

ORIENTATION : Aider les ménages sérésiens à réduire leurs consommations énergétiques

OBJECTIF DE L'ACTION :

Aider des familles précarisées à réduire leurs consommations énergétiques. Cette action est réalisée dans le cadre des actions de sensibilisation aux économies d'énergie (réduction des consommations d'énergie et sensibilisation des personnes précarisées). Cette sensibilisation a pour but de montrer aux citoyens qu'il est possible, sans perte de confort, bien au contraire, d'allier réduction des consommations énergétiques, réduction du montant des factures énergétiques et lutte contre les effets du changement climatique. Il est important également de noter un autre caractère social du projet puisque les « Tailleurs d'énergie » sont eux-mêmes des personnes précarisées remises au travail et encadrées dans le cadre d'une EFT (entreprise de formation par le travail).

DIAGNOSTIC :

Aucune donnée avant le début de l'action.

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

Le prix de l'énergie ne cesse d'augmenter et les ménages précarisés vivent souvent dans d'anciennes habitations, mal isolées et très énergivores. L'action « Tailleurs d'énergie » propose d'aider ces familles à réduire durablement leurs factures énergétiques, par des conseils pour consommer moins, par la réalisation de petits travaux.

DEROULEMENT :

- * Liste de familles susceptibles d'être intéressées fournie par les services sociaux ;
- * Contact avec celles-ci et sélection ;
- * Travaux réalisés par les « Tailleurs d'énergie » - 2 familles/jour : diagnostic des petits aménagements (remplacement de petits équipements (ampoules,...), placement d'isolants derrière les radiateurs, autour des fenêtres, autour des tuyaux de chauffages,...) et ensuite, réalisation des travaux tout en donnant des conseils pour pérenniser les améliorations.

PLANIFICATION : Action renouvelée chaque année, planning en fonction des disponibilités des « Tailleurs ».

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : service Conseil Logement - Médiation des dettes de la Commune et service Energie du CPAS, J. Vilour (conseiller en énergie) – Ville de Seraing.

PARTENAIRE(S) : a.s.b.l. Cynorhodon puis a.s.b.l. Le Coudmain, Commission de Développement durable.

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

Les ménages en difficulté de paiement de leurs factures énergétiques.

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : Réduction du montant des factures énergétiques des ménages.

ENVIRONNEMENT : Réduction des consommations d'énergie et donc réduction des émissions de CO₂, favorable pour notre environnement.

SOCIAL : Aide aux personnes susceptibles d'avoir des difficultés à payer leurs factures et remise au travail de personnes « en décrochage ».

INDICATEURS :

* Evaluation des économies d'énergie réalisées à l'aide des travaux effectués et des conseils donnés par l'EFT ;

* Nombre de familles aidées chaque année.

BUDGET :

Un budget de 365 € par ménage est nécessaire: 2 heures de conseil (60 €) + 4 heures de prestations (85 €) + petit matériel : ampoules, isolants, joints de fenêtres, etc. (225 €). Fonds variables en fonction du budget disponible du CPAS et de la Commission de Développement durable. Budget annuel variable. L'idéal serait de prévoir un budget annuel de 10.000 € (17.000 € en 2010, 14.000 € en 2012, 7.000 € en 2013, etc.).

RESULTATS :

Famille aidée en 2009-2010 : 48 ;

Famille aidée en 2010-2011 : 35 mais toujours en cours.

Sensibiliser l'ensemble du territoire à la rénovation via le projet « RECO »

AXE : Gérer durablement nos ressources

OBJECTIF GENERAL : Encourager les économies d'énergie et promouvoir les énergies renouvelables

METHODE : Par la sensibilisation

ORIENTATION : Aider les ménages sérésiens à réduire leurs consommations énergétiques

OBJECTIF DE L'ACTION :

Communiquer aux citoyens les possibilités de rénover leur habitation, donner aux ménages l'envie et les outils pour rénover durablement, stimuler la demande de rénovation de bâtiments privés.

L'objectif de l'action consiste en la mobilisation et la sensibilisation d'au moins 45 ménages sérésiens pour participer aux ateliers (sensibilisation et ateliers thématiques).

DIAGNOSTIC :

La présence d'un conseiller en énergie permet déjà au citoyen de s'informer. L'action « RECO » permet d'aller vers le citoyen (dans les maisons de quartier, via l'organisation d'ateliers, les visites de bâtiments rénovés, etc.).

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

Le prix de l'énergie ne cesse d'augmenter et les ménages vivant dans des maisons mal isolées voient leurs factures énergétiques régulièrement augmenter.

DEROULEMENT/PLANIFICATION :

PREPARATION :

- * Etablissement du planning du projet ;
- * Conception des flyers et affiches pour la communication ;
- * Prise de contact avec les associations locales ;
- * Diffusion des moyens de communications (flyers, affiches, interview radio, publications dans la presse, site Internet, etc.) auprès des mairies de quartier, commerces, etc.

EXECUTION :

- * Organisation et mise en place de permanences dans les mairies de quartiers en collaboration avec la Ville de SERAING (une par semaine, renouvelées tous les mois) ;
- * Elaboration des présentations et support des réunions d'information et d'ateliers (ppt, maquettes de matériaux, etc.) ;
- * Organisation et animation de séances d'information et d'ateliers thématiques.

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : a.s.b.l. Arebs (O. Kushnirenko).

PARTENAIRE(S) : Service public de Wallonie, Ville de Seraing, Alliance Emploi-Environnement, le Centre d'Action Laïque (CAL), a.s.b.l. Le Coudmain, Eriges.

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

L'ensemble des habitants du territoire.

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : Réduction du montant des factures énergétiques des ménages grâce aux conseils et aux informations concernant les primes régionales existantes.

ENVIRONNEMENT : Réduction des consommations d'énergie et donc réduction des émissions de CO₂, favorable pour notre environnement.

SOCIAL : Aide aux personnes susceptibles d'avoir des difficultés à payer leurs factures.

INDICATEURS :

- * Nombre de personnes conseillées ;
- * Nombre de personnes conseillées lors des permanences.

BUDGET :

50.000 € pour 2 ans (salaire de la personne en charge du projet à l'Arebs et frais de fonctionnement) du Cabinet de Jean-Marc NOLLET, Ministre du Développement durable, de la Fonction publique, de l'Energie, du Logement et de la Recherche.

RESULTATS :

- * 10 séances d'informations organisées ;
- * 4 ateliers thématiques organisés depuis le mois de juillet 2013 ;
- * Nombre de personnes conseillées (2013) : 70 ;
- * Nombre de personnes conseillées lors des permanences (2013) : 15.

Sensibiliser les habitants du quartier du Molinay via le projet de rénovation « REMO »

AXE : Gérer durablement nos ressources

OBJECTIF GENERAL : Encourager les économies d'énergie et promouvoir les énergies renouvelables

METHODE : Par la sensibilisation (aide administrative et technique)

ORIENTATION : Aider les ménages sérésiens à réduire leurs consommations énergétiques (via la rénovation de leurs bâtiments)

OBJECTIF DE L'ACTION :

- * Communiquer aux habitants et propriétaires du quartier du Molinay sur les possibilités de rénover leur(s) bien(s), et encadrer leur démarche en visant une plus value au point de vue énergétique et au niveau de leur bien-être ;
- * Stimuler la demande de rénovation afin de promouvoir la création d'emploi dans le domaine de la construction ;
- * Organiser des événements tels des journées visite de chantiers, des séances information sur les différentes étapes d'une rénovation de la demande de prime à la réception du chantier ;
- * Créer une dynamique de quartier autour des projets de rénovation afin d'augmenter les échanges sociaux.

DIAGNOSTIC :

Les habitations du quartier du Molinay sont relativement anciennes et mal isolées. Leurs propriétaires, faute de moyens, ne peuvent entretenir leur(s) bâtiment(s) ce qui explique la dégradation de ceux-ci.

Aussi, nombre de propriétaires bailleurs habitant à l'extérieur du quartier, ne visant que leur profit, ne rénovent pas les habitations (dont une bonne partie divisée illégalement) et entassent leurs locataires dans des conditions exécrables.

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

Le prix de l'énergie ne cesse d'augmenter et les ménages, souvent précarisés, du quartier du Molinay, vivent souvent dans d'anciennes habitations, mal isolées et très énergivores. L'action vise à offrir un coaching budgétaire, une aide administrative, un suivi et une formation technique, une aide à la recherche des meilleurs prix.

DEROULEMENT/PLANIFICATION :

- * Promotion de l'action auprès des habitants du quartier ;
- * Contact avec les intéressés et sélection ;
- * Elaboration du projet avec le demandeur et mise en place ;
- * Création d'une permanence hebdomadaire consacrée aux questions du logement et de l'énergie ;
- * Création d'un atelier pour enfants à l'école Morchamps ;
- * Mise au point d'événements mettant en avant les économies d'énergie et la rénovation.

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : a.s.b.l. Arebs (C. Cap).

PARTENAIRE(S) : Service public de Wallonie, Ville de Seraing, Alliance Emploi-Environnement, le Centre d'Action Laïque (CAL) et l'a.s.b.l. Le Coudmain.

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

L'ensemble des habitants du territoire.

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : Réduction du montant des factures énergétiques des ménages grâce aux conseils et aux informations concernant les primes régionales existantes - Création d'emplois dans le domaine de la construction.

ENVIRONNEMENT : Réduction des consommations d'énergie et donc réduction des émissions de CO₂, favorable pour notre environnement.

SOCIAL : Aide aux personnes susceptibles d'avoir des difficultés à payer leurs factures et amélioration du cadre de vie des habitants du Molinay.

INDICATEURS :

* Nombre de personnes conseillées 126 ;

* Nombre de projets réalisés 23.

BUDGET :

55.000 € (salaire de la personne en charge du projet à l'Arebs et frais de fonctionnement) du Cabinet de Jean-Marc NOLLET, Ministre du Développement durable, de la Fonction publique, de l'Energie, du Logement et de la Recherche.

RESULTATS :

23 propriétaires ou locataires pour la première visite de coaching ont débouché sur:

6 MEBAR - Energie pour les ménages à revenu modeste (2 validées) ;

4 demandes de primes à la réhabilitation (1 validée) ;

3 mises en gestion par l'AIS (2 validées) ;

6 demandes d'Ecopacks (1 validée) ;

1 prêt HT (refusé) ;

3 aides achat/vente (2 validées) ;

5 poses de foyer (2 validées) ;

4 travaux de toiture (1 validé) ;

3 isolations de façades ;

3 travaux « humidité » (1 validé) ;

1 installation de nouveaux châssis ;

2 remises à niveaux de système électrique (1 validée).

Organiser et soutenir le concours ZEROWATT dans les écoles

AXE : Gérer durablement nos ressources

OBJECTIF GENERAL : Encourager les économies d'énergie et promouvoir les énergies renouvelables

METHODE : Par l'implication (des écoles)

ORIENTATION : Organiser des animations sur la thématique de l'énergie

OBJECTIF DE L'ACTION :

Sensibiliser les écoles primaires et maternelles à la problématique de l'énergie.

DIAGNOSTIC :

Organisation par le Service public de Wallonie depuis 2011.

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

Les appels à projets sont souvent mal communiqués et l'ensemble des écoles postulantes ne peut être sélectionné. Il en revient aux agents communaux et à l'enseignement à être vigilants quant à l'appel à projet du Service public de Wallonie.

DEROULEMENT :

- * Communication de l'action auprès des établissements scolaires ;
- * Réalisation d'un « plan d'action » par les établissements et rentrée des projets auprès de l'administration ;
- * Sélection des gagnants et communication sur ceux-ci.

PLANIFICATION :

Action renouvelée chaque année, éventuellement, par le Service public de Wallonie.

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : Service Enseignement - J. Vilour (conseiller en énergie) – Ville de Seraing.

PARTENAIRE(S) : a.s.b.l. Arebs, Service public de Wallonie, directions des écoles, Commission de Développement durable.

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

Ensemble des écoles primaires et maternelles du territoire.

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : Réduction des consommations énergétiques des bâtiments scolaires et par conséquent, réduction des factures énergétiques grâce à la mise en place d'actions simples.

ENVIRONNEMENT : Réduction des émissions de CO₂.

SOCIAL : Sensibilisation des élèves à la problématique énergétique.

INDICATEURS :

- * Nombre d'écoles participantes ;
- * Nombre de KWh économisés suite à la mise en place d'actions.

BUDGET :

L'école organise elle-même son plan d'actions et trouve les budgets. Les gagnants pourraient toutefois bénéficier d'une récompense visant à mettre en place une action. Montant variable en fonction des budgets disponibles.

RESULTATS :

En 2013, cinq écoles ont participé au concours organisé par le Service public de Wallonie : Taillis, Deleval, Radelet via Deleval (même direction), Industrie, Centre via Industrie (même direction).

Organiser des ateliers de sensibilisations dans les écoles (via les projets REMO et RECO)

AXE : Gérer durablement nos ressources

OBJECTIF GENERAL : Encourager les économies d'énergie et promouvoir les énergies renouvelables

METHODE : Par l'implication (des écoles)

ORIENTATION : Organiser des animations sur la thématique de l'énergie

OBJECTIF DE L'ACTION :

Sensibiliser les écoles primaires à la problématique de l'énergie.

DIAGNOSTIC :

--

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

Les problèmes liés aux économies et au coût de l'énergie s'adressent à l'ensemble du citoyen. S'adresser directement aux jeunes générations permet non seulement de les sensibiliser à cette problématique mais de sensibiliser également les autres générations, via les parents notamment.

DEROULEMENT/PLANIFICATION :

- * Communication de l'action auprès des établissements scolaires ;
- * Sélection des écoles intéressées ;
- * Organisation d'actions de sensibilisation dans les écoles choisies.

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : a.s.b.l. Arebs (C. Cap et O. Kushnirenko).

PARTENAIRE(S) : Ville de Seraing, directions des écoles, Commission de Développement durable, Alliance Emploi-Environnement, le Centre d'Action Laïque (CAL).

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

Ensemble des écoles primaires du territoire (élèves, parents et directions).

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : Réduction des consommations énergétiques des bâtiments scolaires et par conséquent, réduction des factures énergétiques grâce à la mise en place d'actions simples.

ENVIRONNEMENT : Réduction des émissions de CO₂.

SOCIAL : Sensibilisation des élèves et des parents à la problématique énergétique.

INDICATEURS :

- * Nombre d'écoles participantes ;
- * Nombre de KWh économisés suite à la mise en place d'actions.

BUDGET :

Frais de fonctionnement des agents.

En 2013, 250 € octroyé par le CAL dans le cadre de l'action « Cabane » (voir ci-dessous).

RESULTATS :

En 2013 :

- * Réalisation d'ateliers de sensibilisation à l'école du Val et l'école des Biens communaux (sensibilisation des élèves de 5^{ème} et de 6^{ème} primaire et des parents) ;
- * Réalisation avec les élèves, fréquentant la garderie, d'une cabane à base de matériaux de récupération, à l'école Morchamps.

Organiser des séances d'information, sensibiliser les entreprises en vue de les encourager à mettre en place des actions « économisatrices » d'énergie ou bas carbone au travers du programme ZECOS

AXE : Gérer durablement nos ressources

OBJECTIF GENERAL : Encourager les économies d'énergie et promouvoir les énergies renouvelables

METHODE : Par l'implication (des entreprises)

ORIENTATION : Aider les entreprises à réduire leurs consommations énergétiques

OBJECTIF DE L'ACTION :

Aider les entreprises (TPE et PME) à améliorer leur performance environnementale.

DIAGNOSTIC :

--

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

Le coût de l'énergie ne cesse de croître et les petites et moyennes entreprises en subissent les conséquences. Il leur revient de trouver des solutions afin de réduire leurs consommations et leurs factures énergétiques. De plus, l'Union européenne prévoit une réduction des émissions de CO₂ de 20% d'ici à 2020. Chaque acteur est concerné pour atteindre cet objectif.

DEROULEMENT/PLANIFICATION :

Organisation de 3 à 4 sessions d'information par an incitant les entreprises à effectuer des investissements économiseurs d'énergie et les encourageant à privilégier les circuits courts dans leurs achats, mettre en place une mobilité durable, éco-concevoir, etc.

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : a.s.b.l. Arebs (F. Fauvarque).

PARTENAIRE(S) : Ville de Seraing.

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

TPE et PME du territoire.

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : Réduction des consommations énergétiques grâce à la mise en place d'actions, à terme.

ENVIRONNEMENT : Réduction des émissions de CO₂.

SOCIAL : Sensibilisation des entreprises aux économies d'énergie, création de contacts « inter-entreprises ».

INDICATEURS :

- * Nombre d'entreprises inscrites ;
- * Nombre de session d'information par an.

BUDGET :

Frais de fonctionnement de l'agent gérant le projet.

RESULTATS :

Identifier le potentiel en énergies renouvelables (ER) et en efficacité énergétique (EE) à l'échelle du territoire

AXE : Gérer durablement nos ressources

OBJECTIF GENERAL : Encourager les économies d'énergie et promouvoir les énergies renouvelables

METHODE : Par l'exemplarité

ORIENTATION : Réduire les consommations énergétiques du secteur public

OBJECTIF DE L'ACTION :

Evaluer, d'une part, toutes les pistes possibles concernant l'exploitation de chaque type d'énergies renouvelables, à savoir la biomasse, le solaire thermique et photovoltaïque, l'éolien, l'hydroélectricité, la géothermie. Evaluer, d'autre part, les ressources disponibles en termes de combustible renouvelable et les espaces disponibles pour leur installation.

Identifier également les potentiels d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, dans tous les secteurs d'activité (résidentiel, public, tertiaire, industriel). A partir de ces potentiels ER et EE identifiés, des scénarios de réalisation, sont établis, à court, moyen et long terme.

DIAGNOSTIC :

Aucune donnée avant le début de l'action.

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

Grâce à l'aide de bureaux d'études, l'a.s.b.l. Arebs a réalisé, en 2010-2011, le bilan carbone® de la Ville de SERAING. Celui-ci a débouché sur un plan d'actions permettant de réduire les émissions de CO₂ du territoire. L'Union européenne prévoit une réduction des émissions de CO₂ de 20% d'ici à 2020. Afin d'atteindre cet objectif, il est important d'évaluer toutes les possibilités qui s'offrent à la Ville en matière d'énergie.

DEROULEMENT/PLANIFICATION :

- * Etude sur chaque type d'énergie renouvelable et contact avec les personnes concernées ;
- * Réalisation en une année : cette étude a été initiée en septembre 2012 et se clôturera fin 2013.

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : a.s.b.l. Arebs.

PARTENAIRE(S) : Ville de Seraing, Service public de Wallonie, Cluster Tweed, projet ZECOS.

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

A terme, ensemble des acteurs du territoire (citoyens, entrepreneurs, commerçants, employés communaux, etc.)

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : Réduction des coûts énergétiques à terme (après amortissement des investissements) grâce à un accroissement de l'autonomie énergétique du territoire, le rendant plus indépendant des fluctuations du prix du pétrole. Le développement des énergies renouvelables permet également un accroissement de la valeur ajoutée régionale et donc une relocalisation de l'économie (les services de fourniture, de maintenance, etc. étant développés à un niveau plus local).

ENVIRONNEMENT : Réduction des émissions de CO₂ grâce à l'utilisation de procédés durables.

SOCIAL : Sensibilisation de l'ensemble des acteurs sérésiens aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique.

INDICATEURS :

* Nombre de projets mis en place par la suite

BUDGET :

Personnel : 1 mi-temps

RESULTATS :

* Identification des technologies renouvelables les plus pertinentes en fonction des réalités du territoire (espaces disponibles, combustibles renouvelables disponibles) ;

* A partir des grandes tendances dégagées, identification de projets précis, en fonction des secteurs les plus appropriés et en fonction de la rentabilité économique des technologies, du cadre réglementaire et des subsides existants ;

* Pour l'efficacité énergétique, identification de mesures à promouvoir pour réduire le bilan de consommation énergétique, en fonction des différents secteurs d'activité.

Adhérer à la Convention des Maires

AXE : Gérer durablement nos ressources

OBJECTIF GENERAL : Encourager les économies d'énergie et promouvoir les énergies renouvelables

METHODE : Par l'exemplarité

ORIENTATION : Réduire les consommations énergétiques du secteur public

OBJECTIF DE L'ACTION :

- * Dépasser les objectifs fixés par l'Union européenne pour 2020 en réduisant d'au moins 20% les émissions de CO₂ sur le territoire ;
- * Soumettre, dans l'année suivant la signature de la convention, un plan d'action en faveur de l'énergie durable comprenant un inventaire de base des émissions du territoire ;
- * Produire, au moins tous les deux ans après la proposition du plan d'action, un rapport de mise en œuvre à des fins d'évaluation, de suivi et de vérification ;
- * Organiser des journées de l'énergie en collaboration avec la Commission européenne et d'autres parties prenantes ;
- * Participer et contribuer à la conférence européenne annuelle de la Convention des Maires.

DIAGNOSTIC :

En effet, en 2009, la Ville de Seraing a confié à l'Arebs, la coordination d'une étude visant à quantifier les émissions de CO₂ des entreprises du territoire afin de dégager des pistes et objectifs de progrès en ce sens. Le projet « Bilan carbone® » est alors né. L'opération a débuté en janvier 2010 et s'est poursuivie en 2011. Elle était encadrée par l'Arebs qui s'était entourée des bureaux d'études Factor-X, CO2logic, ECORES, ICEDD, SYMOE afin de mener à bien le projet. Cette opération comportait deux axes, à savoir un axe « entreprises » et un axe « territoire ». Ainsi, vingt-sept entreprises volontaires ont réalisé elles-mêmes leur bilan carbone avec l'aide et le soutien de l'Arebs et des bureaux d'études engagés pour le projet. En parallèle, Factor-X a calculé le bilan carbone® de la Ville. Ces données seront utilisées dans l'inventaire nécessaire pour établir le plan d'actions dans le cadre de la Convention des maires.

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

Depuis plusieurs années, la Ville de Seraing se concentre tout particulièrement sur les économies d'énergie et les solutions alternatives à une meilleure consommation de l'énergie. Après la réalisation du Bilan carbone®, les projets ZECOS, la Ville poursuit sa volonté avec la signature de la Convention des Maires, signée par le conseil communal le 14 octobre 2013.

DEROULEMENT/PLANIFICATION :

- * Octobre 2013 : signature de la Convention des Maires par le Conseil communal ;
- * 2014 : Inventaire des émissions de CO₂ actuelles sur le territoire et élaboration d'un plan d'actions.

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : a.s.b.l. Arebs – Ville de Seraing.

PARTENAIRE(S) : Bureau de la Convention des Maires.

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

Ensemble des acteurs de la Ville de Seraing (entreprises, citoyens, institutions publiques,...).

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : Gain financier à terme suite à la mise en place du programme d'actions et donc de la diminution des émissions de CO₂.

ENVIRONNEMENT : Réduction des émissions de CO₂.

SOCIAL : Sensibilisation de l'ensemble des acteurs à la réduction des émissions de CO₂.

INDICATEURS :

* Réduction des émissions de CO₂ par an.

BUDGET :

Coûts relatifs au temps passé par les agents sur le projet.

RESULTATS :

Sensibiliser les « utilisateurs » de l'abri de jour via Intradel

AXE : Gérer durablement nos ressources

OBJECTIF GENERAL : Réduire nos déchets

METHODE : Par la sensibilisation

ORIENTATION : Poursuivre la sensibilisation du citoyen à la réduction des déchets et au tri sélectif

OBJECTIF DE L'ACTION :

Sensibiliser les utilisateurs de l'abri de jour au tri sélectif et à la réduction de production de déchets.

DIAGNOSTIC :

Les utilisateurs de l'abri de jour sont des personnes précarisées, avec lesquels la communication via les canaux habituels (Internet, télévision,...) n'est pas aisée. Il est donc important d'aller à la rencontre de ces citoyens, et de leur donner toutes les informations nécessaires quant à l'importance d'une bonne gestion des déchets.

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

L'abri de jour est un établissement d'accueil (de jour) pour les personnes précarisées. Une équipe est présente tous les jours de la semaine (sauf jours fériés) et offre aux citoyens un petit déjeuner, un potage à midi et des boissons chaudes. L'objectif du centre est de lutter contre la précarité et de favoriser la réinsertion sociale. Des activités sont organisées afin de tisser des liens sociaux.

DEROULEMENT/PLANIFICATION :

- * Prise de contact avec l'Abri de jour et avec la s.c.r.l. Intradel ;
- * Organisation d'une séance de sensibilisation.

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : Commission de Développement durable – Ville de Seraing.

PARTENAIRE(S) : s.c.r.l. Intradel, Abri de Jour.

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

Utilisateurs de l'abri de jour.

TRANSVERSALITE

ECONOMIQUE : Diminution du coût annuel des poubelles (un meilleur tri entraîne une diminution du poids des déchets du ménage).

ENVIRONNEMENT : Réduction des déchets car meilleure gestion de ceux-ci.

SOCIAL : Sensibilisation des citoyens à la réduction des déchets.

INDICATEURS :

* Nombre de personnes présentes à l'événement et sensibilisées.

BUDGET :

Nul pour la Ville. La s.c.r.l. Intradel organise des séances d'information, d'animation, gratuitement et sur demande (la Ville ayant mandaté l'intercommunale en lui remettant 50 cents/habitants/an).

RESULTATS :

Maintenir et promouvoir les primes communales à l'utilisation de langes lavables

AXE : Gérer durablement nos ressources

OBJECTIF GENERAL : Réduire nos déchets

METHODE : Par l'implication

ORIENTATION : Récompenser le citoyen quant à sa volonté de réduire ses déchets

OBJECTIF DE L'ACTION :

La Ville souhaite encourager l'utilisation de langes lavables (et par conséquent la réduction des déchets) en octroyant une prime communale à l'utilisation de ceux-ci.

DIAGNOSTIC :

Aucune donnée – nouvelle action

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

Pour un enfant de 0 à 2 ans, il faut environ 5000 langes jetables, ce qui génère 1 tonne de déchets dégradables en 200 à 500 ans et 650 kilogrammes de matières premières. Il faut par contre de 20 à 40 langes lavables qui génèrent 150 kilogrammes de déchets dégradables en quelques mois et 190 kilogrammes de matières premières. De plus, le budget des langes jetables nécessaire se trouve entre 900 et 2.000 €, auquel il faut ajouter le coût supplémentaire du poids des déchets. Pour les langes lavables, il faut compter 800 €, auxquels il faut ajouter 90 € pour les lessives.

DEROULEMENT :

- * Etablissement d'un règlement communal octroyant la prime et approbation de l'autorité communale ;
- * Diffusion de l'information dans les crèches, les hôpitaux (distribution de folders) ;
- * Réception des demandes de primes ;
- * Octroi des primes par le collège communal.

PLANIFICATION :

Action renouvelée chaque année, octroi des primes en fonction de la demande et du budget disponible.

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : S. Barla (Conseillère en environnement – service des Autorisations) – Ville de Seraing.

PARTENAIRE(S) : Commission de Développement durable.

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

Père, mère ou tuteur légal d'un enfant entre 0 et 2 ans et demi.

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : Réduction des coûts finaux en comparaison à l'achat de langes traditionnels.

ENVIRONNEMENT : Réduction des déchets.

SOCIAL : Langes lavables faciles à utiliser, confortables pour l'enfant, peuvent être utilisées pour un autre enfant, comme n'importe quel autre vêtement.

INDICATEURS :

* Nombre de primes annuelles octroyées.

BUDGET :

Prime de 125 € maximum/demande.

Budget variable d'une année à l'autre. En 2012 et 2013, 500 € étaient prévus. En 2014, 1.000 € sont inscrits au budget (sous réserve de l'approbation du conseil communal et de la tutelle).

RÉSULTATS :

2012 : 1 prime octroyée ;

2013 : 4 primes octroyées.

Maintenir et promouvoir les primes communales au compostage individuel et collectif

AXE : Gérer durablement nos ressources

OBJECTIF GENERAL : Réduire nos déchets

METHODE : Par l'implication

ORIENTATION : Récompenser le citoyen quant à sa volonté de réduire ses déchets

OBJECTIF DE L'ACTION :

Sensibiliser la population au compostage et donner l'opportunité de suivre une formation au compostage. Celui-ci permet non seulement de réduire les déchets, mais également de créer de l'engrais pour les plantes.

DIAGNOSTIC :

Aucune donnée concernant le compostage à domicile avant l'instauration de la prime.

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

Le citoyen consomme de plus en plus, et ses poubelles grossissent. Depuis plusieurs années, il participe au tri sélectif. Depuis 2010, le tri sélectif des déchets organiques est organisé au sein de la Ville. Mais, afin d'accentuer celui-ci et de réduire encore plus les déchets ménagers collectés, le compostage des déchets verts s'impose. Etablie depuis 2010, la prime au compostage individuel connaît un certain succès. La Commission de Développement durable souhaite renforcer cette sensibilisation en instaurant une prime au compostage collectif, destinée à des personnes dépourvues de jardin et soucieuses de l'environnement, mais gérée par une association responsable de ce qui est déposé dans le compostage collectif.

DEROULEMENT :

- * Etablissement d'un règlement communal octroyant la prime et approbation de l'autorité communale ;
- * Diffusion de l'information par les canaux de communication habituels ;
- * Réception des demandes de primes ;
- * Octroi des primes par le collège communal.

PLANIFICATION :

Action renouvelée chaque année, octroi des primes en fonction de la demande et du budget disponible.

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : E. Reis (chef de bureau technique – service environnement) – Ville de Seraing.

PARTENAIRE(S) : Guides composteurs, Commission de Développement durable.

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

Ensemble des habitants résidant dans la Ville de Seraing.

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : Diminution du coût annuel des poubelles (moins de déchets verts, diminution du poids des déchets du ménage).

ENVIRONNEMENT : Réduction des déchets et « seconde vie » aux déchets verts.

SOCIAL : Sensibilisation des Sérésiens au compostage et ainsi réduction de leurs déchets.

INDICATEURS :

* Nombre de primes annuelles octroyées.

BUDGET :

* Primes de 50 € maximum par demande pour le compostage individuel – 250 € pour le compostage collectif.

* Budget variable d'une année à l'autre. En 2012 et 2013, 1.250 € étaient prévus. En 2014, 2.500 € sont inscrits au budget (sous réserve de l'approbation du Conseil communal et de la tutelle).

RESULTATS :

2010 : 42 primes individuelles ;

2011 : 19 primes individuelles ;

2012 : 4 primes individuelles ;

2013 : 1 prime individuelle – 1 prime collective (plusieurs dossiers toujours en cours).

Diminuer les consommations de papier (e-college, e-conseil, impression recto-verso)

AXE : Gérer durablement nos ressources

OBJECTIF GENERAL : Réduire nos déchets

METHODE : Par l'exemplarité

ORIENTATION : Réduire la production de déchets au sein de l'administration communale

OBJECTIF DE L'ACTION :

Sensibiliser le personnel communal et réduire les consommations de papier de l'administration.

DIAGNOSTIC :

Les commandes et consommations de papier varient d'une année à l'autre. Globalement, il faut compter entre 15 et 20 tonnes de papier (hors enveloppes) par an.

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

La majorité des employés communaux quitteront prochainement leur lieu de travail actuel pour emménager dans la nouvelle cité administrative → réorganisation en interne des différents services et de leur localisation. Il s'agit donc du moment opportun pour également changer les mentalités et les vieilles habitudes. Le papier est l'accessoire indispensable d'un fonctionnaire, et son utilisation n'est pas toujours optimale (plusieurs impressions, non recto-verso,...). Réduire les déchets de papier peut se réaliser grâce à plusieurs petites actions facilement réalisables (impression uniquement si indispensable, en recto-verso, en noir et blanc,...).

DEROULEMENT/PLANIFICATION :

- * Suppression progressive des imprimantes individuelles ;
- Seules les imprimantes indispensables (ex – permis de conduire, état civil, etc.) sont encore fournies en cartouches dès à présent. On peut estimer cette réduction à environ 70%, soit 15.000 €/an ;
- * Paramétrage automatique des imprimantes en recto/verso et en noir et blanc (paramétrages d'origine sur les nouveaux copieurs) ;
- * Sensibilisation régulière de l'ensemble du personnel.

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : S. Barla (conseillère en environnement – service des autorisations) – Ville de Seraing.

PARTENAIRE(S) : s.c.r.l. Intradel.

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

Ensemble du personnel de l'administration communale.

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : Diminution des factures d'achat de rames de papier.

ENVIRONNEMENT : Réduction des déchets car utilisation moindre.

SOCIAL : Sensibilisation de l'ensemble des employés communaux.

INDICATEURS :

* Quantité de papier achetée/an.

BUDGET :

Aucun budget n'est nécessaire pour réaliser cette action au niveau des impressions.

Un budget est cependant indispensable pour la mise en place du programme permettant les collèges/conseils électroniques (montant à définir).

RESULTATS :

Utiliser les déchets de papier pour en faire du papier recyclé

AXE : Gérer durablement nos ressources

OBJECTIF GENERAL : Réduire nos déchets

METHODE : Par l'exemplarité

ORIENTATION : Réduire la production de déchets au sein de l'administration communale

OBJECTIF DE L'ACTION :

Valoriser les déchets de papier produits au sein de l'administration communale.

DIAGNOSTIC :

Tout service public consomme énormément de papier. A l'heure actuelle, le service de la mécanographie récupère une partie du papier destiné à être jeté pour en faire des blocs-notes. Seules les copies recto peuvent être utilisées à cette fin. Une grande quantité de papier fini ainsi à la poubelle.

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

La majorité des employés communaux quitteront prochainement leur lieu de travail actuel pour emménager dans la nouvelle cité administrative → réorganisation en interne des différents services et de leur localisation. Il s'agit donc du moment opportun pour également changer les mentalités et les vieilles habitudes. Le papier est l'accessoire indispensable d'un fonctionnaire, et son utilisation n'est pas toujours optimale (plusieurs impressions, non recto-verso,...). Réduire les déchets de papier peut se réaliser grâce à plusieurs petites actions facilement réalisables (impression uniquement si indispensable, en recto-verso, en noir et blanc,...). Complémentairement, et tenant compte du fait que malgré ces actions des déchets de papier seront toujours générés, il y a lieu de réduire, voire supprimer ceux-ci en les revendant à une entreprise capable de les valoriser.

Cette réflexion est en cours. A l'heure actuelle, la s.c.r.l. Intradel reprend le papier sans contrepartie, mais sans coût pour la ville. Sollicitée par nos soins, la s.a. Shanks nous propose une quarantaine d'euros par tonne, mais la livraison nous incombe.

DEROULEMENT :

- * Choix de l'entreprise (procédure de marchés publics) ;
- * Récolte au fur et à mesure des déchets de papier couplée à une sensibilisation du personnel pour réduire l'utilisation du papier ;
- * Transport de ces déchets de l'administration à l'entreprise de fabrication de papier recyclé.

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : F. Cauwenberghs (chef de bureau - service des Marchés publics) pour la procédure de marchés - Ville de Seraing.

PARTENAIRE(S) : Entreprise agréée fabriquant du papier recyclé.

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

Ensemble du personnel communal.

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : Gain d'argent dû à la vente de déchets de papier à une entreprise fabriquant du papier recyclé.

ENVIRONNEMENT : Diminution (suppression) des déchets papier dû à une valorisation de ceux-ci.

SOCIAL : Sensibilisation du personnel communal, exemplarité pour le citoyen.

INDICATEURS :

* Quantité de papier utilisée par l'administration ;

* Quantité de papier rachetée par l'entreprise de fabrication de papier recyclé.

BUDGET :

A définir.

RESULTATS :

Installer des poubelles sélectives dans les différents services de l'administration

AXE : Gérer durablement nos ressources

OBJECTIF GENERAL : Réduire nos déchets

METHODE : Par l'exemplarité

ORIENTATION : Réduire la production de déchets au sein de l'administration communale

OBJECTIF DE L'ACTION :

Sensibiliser les employés communaux au tri sélectif, avoir une meilleure gestion des déchets dans les différents bâtiments communaux.

DIAGNOSTIC :

Actuellement, selon les bureaux et les établissements communaux, des poubelles différentes sont utilisées en fonction du type de déchets (papier, PMC, déchets ménagers). Il ne s'agit cependant pas d'une généralité et ces corbeilles ne sont pas toujours correctement utilisées.

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

Malgré la présence de différentes poubelles dans certains bâtiments communaux, ces corbeilles ne sont pas toujours correctement utilisées. Il reviendrait donc d'installer des blocs contenant cinq bacs bien distincts (papier, PMC, déchets ménagers, déchets verts, verres) permettant le tri des déchets. A cela s'ajouterait une sensibilisation de l'ensemble du personnel de l'administration (personnel de bureau, d'entretien, enseignants,...).

DEROULEMENT/PLANIFICATION :

- * Achat du matériel (procédure de marchés publics) ;
- * Installation des poubelles tri sélectif ;
- * Sensibilisation de l'ensemble du personnel.

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : F. Cauwenberghs (chef de bureau - service des Marchés publics) pour la procédure de marchés, S. Barla (conseillère en environnement - service des Autorisations) – Ville de Seraing.

PARTENAIRE(S) : s.c.r.l. Intradel.

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

Ensemble du personnel communal.

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : Diminution des quantités de déchets ménagers, coûteux, considérant le tri sélectif.

ENVIRONNEMENT : Diminution des quantités de déchets dus au tri sélectif pouvant mener à la valorisation de ceux-ci en centres de traitement agréés.

SOCIAL : Sensibilisation du personnel communal, exemplarité pour le citoyen.

INDICATEURS :

- * Nombre de personnes sensibilisées ;
- * Nombre de poubelles installées ;
- * Nombre de kilogrammes de déchets ménagers/an.

BUDGET :

A définir en fonction de l'entreprise sélectionnée par la procédure de marchés publics.

RESULTATS :

Axe 2 : Améliorer et faciliter la mobilité

Réaliser un plan de déplacement scolaire

AXE : Améliorer et faciliter la mobilité

OBJECTIF GENERAL : Harmoniser les modes de déplacements

METHODE : Par l'implication (des établissements scolaires)

ORIENTATION : Améliorer les conditions de déplacements à l'aide des différents acteurs

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- * Concevoir un plan de déplacement scolaire et entamer sa mise en œuvre dans le cadre du projet Mobi'Seraing. "Un Plan de déplacements scolaires (PDS) consiste en l'étude, la mise en œuvre et l'évaluation, au sein d'une école, de mesures destinées à promouvoir en interne une gestion durable des déplacements ;
- * Sensibiliser les élèves, les parents d'élèves ainsi que le corps enseignant à la mobilité durable et à la sécurité routière et les associer à la démarche mise en œuvre ;
- * Mettre en œuvre des actions de communication et de sensibilisation au sein de l'école pour changer les habitudes de déplacement ;
- * Mettre en œuvre des actions concrètes qui participent à l'amélioration des déplacements scolaires (la sécurité et la qualité de vie sur le chemin de l'école et à ses abords) ;
- * Poursuivre, à la suite des ateliers, la mise en œuvre du PDS et des mesures en faveur d'une mobilité plus durable.

DIAGNOSTIC :

Réalisation du diagnostic de mobilité des écoles participantes. Celui-ci est constitué d'une part, d'un profil mobilité, sous forme d'enquête au sein de l'établissement, permettant de connaître la part modale des déplacements des élèves ainsi que leur provenance (distance de l'habitat par rapport à l'école), d'autre part, du profil d'accessibilité, permettant de mieux cerner les moyens d'accès à l'établissement, en terme d'infrastructures, de moyens de transport, etc. Une analyse AFOM de la mobilité de chaque école complète le diagnostic.

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

L'accès aux bâtiments scolaires n'est pas toujours aisé, et les entrées et sorties d'école engendrent souvent des embouteillages. Aux heures de pointe, 30% des déplacements sont scolaires! De plus, les écoles font face à des problèmes de sécurité aux abords de l'établissement, mis en évidence par les enfants eux-mêmes ! Face à cette insécurité, la tendance est à l'augmentation de l'utilisation de la voiture par les parents, ce qui ne fait qu'augmenter le trafic et par conséquent l'insécurité... un problème sans fin !

En Wallonie, la part modale des déplacements des élèves de l'enseignement primaire se décline comme suit : 75% attribuée à la voiture, 19% à la marche, le bus, le ramassage scolaire et le covoiturage se partageant les quelques pourcentages restants. De plus, à Seraing, les écoles fondamentales sont des écoles de proximité, une grosse proportion des élèves habitant dans un rayon inférieur à 3 kilomètres. Les modes de déplacements doux (vélo, marche, transport en commun) sont donc tout à fait praticables et peuvent représenter une alternative durable à la voiture.

Ce projet « Mobi'Seraing » s'inscrit dans la dynamique développée par la Ville de Seraing, en terme de transformation urbanistique et reconversion économique du territoire. Une attention particulière est consacrée à la mobilité durable dans le cadre du Master plan : nouveau boulevard urbain, nouvelle ligne de train, pistes cyclables et bus en site propre, etc.

DEROULEMENT : Cette action comprend sept ateliers d'une durée de 3 heures qui accompagnent un référent de chaque établissement (coordinateur mobilité) en lui fournissant les informations, les outils et la méthode nécessaires pour réaliser un « Plan de Déplacements Scolaires » (PDS). La mise en œuvre d'un PDS et des mesures concrètes qui le composent sont destinées à promouvoir une gestion durable et efficace des déplacements.

PLANIFICATION :

- * Ateliers d'avril 2013 à mars 2014 pour la rédaction du plan d'actions (1 an) ;
- * Mise en place du plan d'actions de 2014 à 2015. De nouvelles actions pouvant s'ajouter, à moyen et long terme, le plan d'actions peut être actualisé au fur et à mesure.

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : a.s.b.l. Arebs (C. Degard - via le projet ZECOS).

PARTENAIRE(S) : Ville de Seraing (A. Guissard, conseiller en mobilité), bureau d'études Traject, établissements scolaires volontaires, Service public de Wallonie – département mobilité, Interreg IVB, a.s.b.l. Eco-mobile.

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

Etablissements scolaires volontaires (direction, personnel, étudiants, parents d'élèves), de l'enseignement fondamental, secondaire du territoire de Seraing (tous réseaux confondus).

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : Diminution de la quantité utilisée de carburant suite à des solutions réfléchies en vue de faciliter les accès à l'établissement ainsi que les moyens de transport utilisés.

ENVIRONNEMENT : Réduction des émissions de CO₂ par une meilleure utilisation des différents types de transports, réduction des polluants atmosphériques (microparticules, monoxyde de carbone, ozone, etc.) ainsi que de la pollution sonore.

SOCIAL : Sensibilisation des établissements scolaires aux modes de déplacement(s) doux/à une meilleure utilisation de la voiture (mobilité durable)/ à la sécurité routière.

INDICATEURS :

- * Nombre d'élèves, de parents et d'enseignants sensibilisés ;
- * Nombre d'écoles participantes ;
- * Nombre d'actions de sensibilisation mises en place fin 2014 ;
- * Report modal observé fin 2014 ;
- * Nombre de retours dans la presse – actions de communication ;
- * Quantité de CO₂ épargnée grâce au report modal ;

BUDGET :

Budget de 13.000 € TVAc pour le suivi des écoles dans la réalisation du projet : accompagnement pour les 7 séances par un consultant en mobilité extérieur.

RESULTATS :

12 écoles inscrites dans la démarche, représentant 5800 élèves. Les résultats des enquêtes mobilité ayant été réalisées indiquent un pourcentage global de 53% des élèves des écoles primaires se rendant à pied à l'école, 32% en voiture, 10% en bus. Pour les écoles secondaires, la proportion en bus varie de 70 à 80%, le reste se partageant entre la voiture (7-15%), la marche à pied, le train.

Réaliser un plan de déplacement « entreprise »

AXE : Améliorer et faciliter la mobilité

OBJECTIF GENERAL : Harmoniser les modes de déplacements

METHODE : Par l'implication (des entreprises)

ORIENTATION : Améliorer les conditions de déplacements à l'aide des différents acteurs

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- * Concevoir un plan de déplacements d'entreprise et entamer sa mise en œuvre dans le cadre du projet Mobi'Seraing ;
- * Poursuivre l'objectif d'une mobilité durable et efficace pour les déplacements domicile-travail et les déplacements professionnels des différents collaborateurs ;
- * Promouvoir en interne la dynamique mobilité en informant régulièrement les collaborateurs des mesures mises en place et en les y sensibilisant ;
- * Poursuivre, à la suite des ateliers, la mise en œuvre du PDE et des mesures en faveur d'une meilleure mobilité.

DIAGNOSTIC :

Variable en fonction de l'entreprise (nombre d'employés, pourcentage utilisant une voiture, les transports en commun, un vélo, venant à pied,...).

Réalisation du diagnostic de mobilité des entreprises participantes. Celui-ci est constitué d'une part, d'un profil mobilité, sous forme d'enquête au sein du personnel, permettant de connaître la part modale des déplacements des travailleurs ainsi que leur provenance (distance de l'habitat par rapport à l'entreprise), d'autre part, du profil d'accessibilité, permettant de mieux cerner les moyens d'accès à l'entreprise, en terme d'infrastructures, de moyens de transport, etc. Une analyse AFOM de la mobilité de chaque entreprise complète le diagnostic.

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

La mobilité est une thématique qui affecte tant les travailleurs que les directions d'entreprises. Pour les travailleurs, l'accès aux entreprises n'est pas toujours aisé si l'on ne dispose pas d'un véhicule personnel, les entrées et sorties de bureaux sont souvent responsables d'embouteillages qui engendrent du stress. Les modes de déplacement doux apportent une meilleure qualité de vie, un lien social entre travailleurs et de possibles économies. La gestion de la mobilité, l'optimisation de l'utilisation de voitures et la promotion des modes de déplacements doux est aussi un projet gagnant pour l'entreprise puisqu'elle lui permet de réduire ses coûts, d'attirer de nouveaux profils, et de pouvoir attester d'une meilleure image.

A Seraing, le tissu économique est étendu sur plusieurs entités de la commune, ainsi que sur plusieurs zonings d'activité. Leurs accès sont relativement limités en termes de transport en commun. Néanmoins, les aménagements prévus dans le cadre du Master plan de Seraing (nouveau boulevard urbain, nouvelle ligne de train, pistes cyclables et bus en site propre) sont autant d'avancées vers une mobilité durable pour tous les acteurs du territoire.

DEROULEMENT :

Cette action comprend sept ateliers qui accompagnent les participants en leur fournissant les informations, outils et la méthode nécessaires pour réaliser un « Plan de Déplacements d'Entreprise » (PDE). La mise en œuvre d'un PDE et des mesures concrètes qui le composent sont destinées à promouvoir une gestion durable et efficace des déplacements.

PLANIFICATION :

Ateliers courant 2013-2014 et rédaction du plan d'actions – mise en place des actions par la suite.

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : a.s.b.l. Arebs (C. Degard - via le projet ZECOS).

PARTENAIRE(S) : Ville de Seraing, bureau d'études Traject, Service public de Wallonie- département mobilité, Interreg IVB, a.s.b.l. Eco-mobile, UWE – cellule mobilité.

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

Entreprises (direction, travailleurs) du territoire de Seraing, Hautes Ecoles et écoles de promotion sociale, dont le public cible (étudiants) sont des adultes, apparentés aux travailleurs des entreprises ; établissements de service public (exemple : hôpital du Bois de l'Abbaye).

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : Diminution de la quantité utilisée de carburant suite à des solutions réfléchies en vue de faciliter les accès à l'entreprise ainsi que les moyens de transport utilisés.

ENVIRONNEMENT : Réduction les émissions de CO₂ par une meilleure utilisation des différents types de transports, réduction des polluants atmosphériques (microparticules, monoxyde de carbone, ozone, etc.) ainsi que de la pollution sonore.

SOCIAL : Sensibilisation des entreprises au mode de déplacements doux/à une utilisation raisonnée de la voiture (mobilité durable).

INDICATEURS :

- * Nombre de travailleurs sensibilisés ;
- * Nombre d'entreprises participantes ;
- * Nombre d'actions de sensibilisation mises en place fin 2014 ;
- * Nombre d'actions mobilité mises en place fin 2014 ;
- * Report modal observé fin 2014 ;
- * Nombre de retours dans la presse – actions de communication ;
- * Quantité de CO₂ épargnée grâce au report modal.

BUDGET :

Budget de 13.000 € TVAc pour le suivi des entreprises dans la réalisation du projet

RESULTATS :

6 entreprises, 1 haute école, 2 écoles de promotion sociale, 1 hôpital. 2500 travailleurs et 4200 visiteurs (incluant les étudiants des écoles supérieures et de promotion sociale).

Réaliser un plan de déplacement « Cité administrative »

AXE : Améliorer et faciliter la mobilité

OBJECTIF GENERAL : Harmoniser les modes de déplacements

METHODE : Par l'implication (des employés communaux)

ORIENTATION : Améliorer les conditions de déplacements à l'aide des différents acteurs

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- * Concevoir un plan de déplacements de la cité administrative et entamer sa mise en œuvre dans le cadre du projet Mobi'Seraing ;
- * Poursuivre l'objectif d'une mobilité durable et efficace pour les déplacements domicile-travail et les déplacements professionnels des employés communaux ;
- * Promouvoir en interne la dynamique mobilité en informant et en sensibilisant régulièrement le public du système mis en place ;
- * Poursuivre, à la suite des ateliers, la mise en œuvre du plan de déplacements et des mesures en faveur d'une meilleure mobilité.

DIAGNOSTIC :

Enquête auprès des employés communaux, tous les trois ans, à la demande du Service public de Wallonie.

Résultats de l'enquête menée en 2012 : 80% utilisent la voiture, 12% le bus, et 8% un autre mode de déplacements (vélos, à pied,...).

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

Déménagement de la plupart des services communaux dans la nouvelle cité administrative (prévu début 2014). Le nombre de places de parking limité et les futurs aménagements de l'entrée de Ville amènent à revoir les possibilités de déplacements des employés. La proximité des arrêts de bus, des pistes cyclables, la mise à disposition de vélos et de voitures partagées, offrent un bon potentiel de report modal pour les employés de la cité administrative.

DEROULEMENT : Cette action comprend sept ateliers qui accompagnent le référent nommé pour la mission, à savoir le conseiller en mobilité de la commune, en lui fournissant les informations, outils et la méthode nécessaires pour réaliser un « Plan de Déplacements ». Ces ateliers se déroulent avec les entreprises (plan de déplacement « entreprises »). La mise en œuvre d'un plan de déplacement et des mesures concrètes qui le composent est destinée à promouvoir une gestion durable et efficace des déplacements.

PLANIFICATION :

Ateliers en 2013 et 2014 avec la réalisation du plan d'actions – mise en place des actions par la suite.

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : a.s.b.l. Arebs (C. Degard - via le projet ZECOS).

PARTENAIRE(S) : Ville de Seraing, bureau d'études Traject, différentes entreprises volontaires, Service public de Wallonie- département mobilité, Interreg IVB, a.s.b.l. Eco-mobile, UWE – cellule mobilité.

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

Ensemble des employés communaux de la nouvelle cité administrative.

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : Diminution de la quantité utilisée de carburant suite à des solutions réfléchies en vue de faciliter les accès à l'établissement ainsi que les moyens de transport utilisés.

ENVIRONNEMENT : Réduction des émissions de CO₂ par une meilleure utilisation des différents types de transports, réduction des polluants atmosphériques (microparticules, monoxyde de carbone, ozone, etc.) ainsi que de la pollution sonore.

SOCIAL : Sensibilisation des établissements scolaires au mode de déplacements doux/à une meilleure utilisation de la voiture (mobilité durable)/ à la sécurité routière.

INDICATEURS :

- * Nombre de travailleurs sensibilisés ;
- * Nombre d'actions de sensibilisation mises en place fin 2014 ;
- * Nombre d'actions mobilité mises en place fin 2014 ;
- * Report modal observé fin 2014 ;
- * Nombre de retours dans la presse – actions de communication ;
- * Quantité de CO₂ épargnée grâce au report modal.

BUDGET :

Budget de 13.000 € TVA_c pour le suivi des entreprises dans la réalisation du projet (idem que fiche précédente).

RESULTATS :

226 agents communaux de la Ville de Seraing sont concernés par ce plan de déplacement.

Renforcer la sécurité des piétons, notamment en réaménageant des trottoirs et en y intégrant le trottoir traversant au droit de voirie de très petite importance en terme de circulation comme des voies sans issue, etc. en créant des zones de rencontre lors des réaménagements de voiries d'importance locale

AXE : Améliorer et faciliter la mobilité

OBJECTIF GENERAL : Harmoniser les modes de déplacements

METHODE : Par l'exemplarité

ORIENTATION : Renforcer la sécurité des piétons et des automobilistes

OBJECTIF DE L'ACTION :

Assurer une meilleure sécurité des piétons et sensibiliser les automobilistes à une conduite « douce ».

DIAGNOSTIC :

Les trottoirs existants ont été construits à diverses périodes et sont devenus, avec les années, vétustes. De plus, au niveau des cités, les trottoirs n'ont pas toujours une largeur suffisante (ne répondent pas aux normes).

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

Manque de vigilance des conducteurs (excès de vitesse,...) engendrant un sentiment d'insécurité pour les piétons.

DEROULEMENT/PLANIFICATION :

- * Créer des trottoirs traversant au droit de voirie de très petite importance ;
- * Créer des zones de rencontre lors des réaménagements de voiries d'importance locale ;
- * Installer des réducteurs de vitesse ;

Projets inscrits dans des plans plus généraux et réalisés au fur et à mesure (procédures d'adjudication ouverte).

Action permanente. Travaux réalisés progressivement dans différents endroits de la Ville.

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : A. Guissard (conseiller en mobilité) – Ville de Seraing.

PARTENAIRE(S) : Différents entrepreneurs en fonction de l'obtention des marchés.

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

Ensemble des habitants résidant dans la Ville de Seraing et/ou traversant celle-ci.

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : Réduction des consommations de carburant grâce à une conduite douce.

ENVIRONNEMENT : Réduction des émissions de CO₂ par une conduite plus douce.

SOCIAL : Sensibilisation des Sérésiens à la conduite douce, au respect des piétons.

INDICATEURS :

* Nombre d'installations réalisées/an.

BUDGET :

Budget variable en fonction des travaux prévus aux plans d'investissements communaux et autres opérations pilotes, crédits d'impulsion, etc.

RESULTATS :

Poursuivre le suivi et la mise en oeuvre des suggestions du plan communal de mobilité et du plan local de mobilité de Bonnelles

AXE : Améliorer et faciliter la mobilité

OBJECTIF GENERAL : Harmoniser les modes de déplacements

METHODE : Par l'exemplarité

ORIENTATION : Renforcer la sécurité des piétons et des automobilistes

OBJECTIF DE L'ACTION :

Améliorer les conditions de déplacements à Bonnelles.

DIAGNOSTIC :

Bonnelles s'est développée fortement au fil des années (lotissements, surfaces commerciales), et les aménagements de voirie actuels ne permettent pas un bon flux du trafic.

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

Comme expliqué ci-dessus, Bonnelles connaît actuellement des problèmes de circulation. Afin d'améliorer les conditions de déplacements, un plan de mobilité local a été réalisé et projeté toute une série d'actions en vue de favoriser la mobilité (approuvé par le conseil communal en janvier 2011). Le plan local de mobilité de Bonnelles est consultable sur le site Internet de la Ville.

DEROULEMENT/PLANIFICATION :

Actions progressives. Travaux réalisés progressivement dans différents endroits de la Ville.

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : A. Guissard (conseiller en mobilité) – Ville de Seraing.

PARTENAIRE(S) : Service public de Wallonie, différents entrepreneurs en fonction de l'obtention des marchés.

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

Ensemble des habitants résidant dans la ville de Seraing et/ou traversant celle-ci, et plus particulièrement Bonnelles.

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : Réduction des consommations de carburant grâce à une conduite plus adaptée.

ENVIRONNEMENT : Réduction des émissions de CO₂ par une meilleure gestion du trafic.

SOCIAL : Amélioration des conditions de circulation pour les utilisateurs de voiries.

INDICATEURS :

* Etat d'avancement du dossier.

BUDGET :

Budget variable en fonction des travaux prévus aux plans d'investissements communaux et autres opérations pilotes, crédits d'impulsion, etc.

RESULTATS :

Un comité de suivi, reprenant les différents acteurs impliqués, se réunit chaque année afin d'évaluer l'état d'avancement des projets compris dans le plan.

Organiser des événements de sensibilisation lors de la semaine de la mobilité

AXE : Améliorer et faciliter la mobilité

OBJECTIF GENERAL : Favoriser les déplacements doux et collectifs

METHODE : Par la sensibilisation

ORIENTATION : Inciter le citoyen à utiliser des modes de déplacements durables en le sensibilisant

OBJECTIF DE L'ACTION :

Sensibiliser le plus grand nombre de personnes à privilégier les déplacements doux ou alternatifs à la voiture particulière.

DIAGNOSTIC :

Certains endroits sont mal desservis par les transports en commun et l'utilisation de la voiture est majoritaire face aux autres modes de déplacements. Nombreuses sont les voitures qui ne comportent qu'un seul passager.

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

Une fois par an, pendant une heure d'affluence dans un endroit stratégique de la ville, c'est-à-dire l'avenue du Ban, proche d'une école secondaire, primaire et d'un centre hospitalier, l'ensemble des véhicules sont invités à s'arrêter afin de recevoir un folder expliquant l'importance de l'utilisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture ou de faire du covoiturage (prendre en charge les copains des enfants ou l'un ou l'autre collègue de travail). Les automobiles véhiculant au minimum trois personnes ainsi que les personnes utilisant un mode de déplacement alternatif (vélo, transport en commun ou piétons, etc.) reçoivent une récompense (une boîte de pralines ou autre).

DEROULEMENT :

- * Décision de l'autorité communale (prise des arrêtés de circulation et actant la dépense) ;
- * Achats des récompenses et impression de folders ;
- * Affichage de panneaux avenue du Ban ;
- * Action : arrêt des véhicules (en collaboration avec la police) : distribution de folders à tous les véhicules et distribution de boîtes de pralines aux véhicules transportant 3 personnes au minimum ainsi qu'à celles utilisant un mode de déplacement doux.

PLANIFICATION :

Action renouvelée chaque année, sous réserve des possibilités techniques et du budget disponible.

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : A. Guissard (conseiller en mobilité) – Ville de Seraing.

PARTENAIRE(S) : Centre hospitalier du Bois de l'Abbaye, Commission de Développement durable, police de la Zone.

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

Ensemble des habitants résidant dans la Ville de Seraing et/ou traversant celle-ci.

TRANSVERSALITE

ECONOMIQUE : Diminution de la quantité de carburant utilisée suite à l'utilisation de modes alternatifs ou du covoiturage.

ENVIRONNEMENT : Réduction des émissions de CO₂ par une moindre utilisation de la voiture particulière.

SOCIAL : Sensibilisation des Sérésiens au mode de déplacements doux, alternatifs ou au covoiturage.

INDICATEURS :

* Nombre de personnes sensibilisées (nombre de récompenses attribuées).

BUDGET :

Budget à définir en fonction de l'action (entre 2.000 et 5.000 €) prévus par la Commission de Développement durable.

RESULTATS :

L'action est réalisée depuis 2010, dans le cadre de la « Semaine de la Mobilité », avec la distribution de 400 récompenses chaque année (boîtes de pralines données aux personnes utilisant un mode doux ou co-voiturant - 3 minimum dans la voiture). L'action n'a cependant pas été réalisée en 2013. A noter que la Commission de Développement durable réfléchit actuellement sur une nouvelle approche de l'action, pour la semaine européenne de la mobilité en septembre 2014.

Installation d'un abri à vélos à l'Hôpital du Bois de l'Abbaye

AXE : Améliorer et faciliter la mobilité

OBJECTIF GENERAL : Favoriser les déplacements doux et collectifs

METHODE : Par l'implication (des employés de l'établissement)

ORIENTATION : Mettre à disposition des parkings vélos

OBJECTIF DE L'ACTION :

Sensibiliser le personnel du Centre Hospitalier du Bois de l'Abbaye (CHBA) à privilégier les déplacements à vélo.

DIAGNOSTIC :

Aucun dispositif d'accueil pour les vélos.

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

Aucun dispositif d'accueil pour les vélos. En vue de promouvoir l'utilisation de modes de transports doux et alternatifs, et dans une optique de développement durable, la Ville souhaite mettre en avant le vélo, en installant un abri destiné à en accueillir au CHBA.

DEROULEMENT :

- * Contacts avec le CHBA ;
- * Procédure de marchés publics (appel d'offre, choix de l'entrepreneur, de l'abri) ;
- * Réalisation des travaux (installation de l'abri fin 2013 par la Ville, avant travaux techniques du CHBA) ;
- * Utilisation prévue au printemps 2014.

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : A. Guissard (conseiller en mobilité) – Ville de Seraing.

PARTENAIRE(S) : Centre hospitalier du Bois de l'Abbaye, Commission de Développement durable, entrepreneurs divers.

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

Personnel de l'hôpital.

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : Diminution de la quantité de carburant utilisée suite à l'utilisation d'un mode alternatif.

ENVIRONNEMENT : Réduction des émissions de CO₂ par une moindre utilisation de la voiture particulière.

SOCIAL : Sensibilisation des membres du personnel du CHBA au mode de déplacements doux.

INDICATEURS :

* Emplacements vélos installés ;

* Nombre de personnes sensibilisées (utilisateurs de l'installation).

BUDGET :

Budget de 20.000 € prévu par la Commission de Développement durable.

RESULTATS :

Valoriser et optimiser la navette 111

AXE : Améliorer et faciliter la mobilité

OBJECTIF GENERAL : Favoriser les déplacements doux et collectifs

METHODE : Par l'implication (du citoyen)

ORIENTATION : Favoriser le covoiturage au sein du territoire et l'utilisation des modes doux

OBJECTIF DE L'ACTION :

Promouvoir la navette 111, bus gratuit circulant sur le territoire de la Ville de Seraing.

DIAGNOSTIC :

Le nombre annuel de kilomètres est évalué à 32.400 ;

2010 : 130 passagers/semaine en moyenne (avant optimisation) ;

2011 : 160 passagers/semaine en moyenne (avant optimisation) ;

2012 : 180 passagers/semaine en moyenne (avant optimisation).

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

La navette 111 est un bus gratuit qui permet de voyager d'une extrémité à l'autre du territoire. Celle-ci est peu utilisée. Actuellement les chauffeurs comptabilisent les utilisateurs du bus. L'objectif est de comptabiliser les utilisateurs en fonction des heures et des arrêts, et d'évaluer ainsi les arrêts les plus utilisés et les moins utilisés. Les trajets seront alors revus en fonction des résultats.

Action découlant du bilan carbone de la Ville.

DEROULEMENT/PLANIFICATION :

* Révision du trajet, des horaires (optimisation à réaliser en 2014) ;

* Communication sur l'existence de la navette.

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : A. Guissard (conseiller en mobilité) – Ville de Seraing.

PARTENAIRE(S) : a.s.b.l. Arebs, Commission de Développement durable, Société de transport en commun de Liège-Verviers (T.E.C. Liège-Verviers).

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

Ensemble des citoyens sérésiens.

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : Réduction des coûts de transports pour le citoyen (transport gratuit).

ENVIRONNEMENT : Réduction des émissions de CO₂ par une moindre utilisation de la voiture particulière.

SOCIAL : Sensibilisation du citoyen au mode de déplacements doux.

INDICATEURS :

* Utilisateurs de la navette.

BUDGET :

Sont à charge de la Ville :

- petits entretiens, graissages, vidange, remplacements des filtres, des ampoules, matières et main-d'œuvre y afférentes, dépannages ;
- les frais de transfert du véhicule vers l'atelier de la T.E.C. Liège-Verviers et son retour à la ville ;
- coût et temps de passage au contrôle technique ;
- l'approvisionnement en gasoil.

L'indemnité forfaitaire due par la Ville de Seraing est de 33 % des frais (amortissement et gros entretiens). L'amortissement est de 17.000 €/an et les gros entretiens s'élèvent à 0,095 €/km.

Coût 2012 :

Location du Proxibus : +/- 8000 €/an ;

Factures entretien, réparation : +/- 3000 €/an ;

Huiles et carburants : +/- 10000 €/an ;

Soit un total de 21.000 €/an.

RESULTATS :

Mener une réflexion sur le principe du covoiturage sur le territoire

AXE : Améliorer et faciliter la mobilité

OBJECTIF GENERAL : Favoriser les déplacements doux et collectifs

METHODE : Par l'implication (du citoyen)

ORIENTATION : Favoriser le covoiturage au sein du territoire et l'utilisation des modes doux

OBJECTIF DE L'ACTION :

Favoriser le covoiturage sur le territoire.

DIAGNOSTIC :

Aucune installation – aucune donnée d'utilisation du covoiturage au sein de la Ville.

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

De nombreux citoyens utilisent leur véhicule personnel pour effectuer le trajet domicile-travail ou autres. Le covoiturage est depuis quelques années très à la mode, au vu de l'augmentation des coûts du carburant. Il existe notamment, depuis quelques années, deux systèmes en Région wallonne : le système « Covoit'stop » et le système « Carpoolplaza ». Le premier consiste à cibler et à installer des arrêts où les conducteurs chargent des usagers sans véhicule. Le deuxième consiste à offrir aux utilisateurs un portail proposant aux citoyens de trouver un compagnon de route (en tant que chauffeur ou en tant que conducteur).

DEROULEMENT :

* Accord à la commune de Neupré d'installer deux arrêts « Covoit'stop » sur le territoire de la Ville de Seraing ;

* Réflexion sur l'efficacité des différentes méthodes ;

* Mise en place d'un dispositif semblable s'il s'avère efficace – soit directement via le système « Covoit'stop », soit via « Carpoolplaza ».

PLANIFICATION :

Réflexion à mener en 2014, pour une mise en place (si concluant) en 2015.

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : A. Guissard (conseiller en mobilité) – Ville de Seraing.

PARTENAIRE(S) : Commission de Développement durable, Service public de Wallonie, a.s.b.l. Taxistop (Carpoolplaza) et/ou a.s.b.l. Greoa (Covoit'Stop).

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

Ensemble des citoyens sérésiens (ou transitant par le territoire).

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : Diminution de la quantité de carburant utilisée suite à l'utilisation d'un véhicule automobile à plusieurs.

ENVIRONNEMENT : Réduction des émissions de CO₂ par une moindre utilisation de la voiture particulière.

SOCIAL : Sensibilisation des citoyens au covoiturage dans un cadre convivial.

INDICATEURS :

* Nombre d'utilisateurs du système.

BUDGET :

Budget à prévoir en fonction du moyen retenu.

* Pour Carpoolplaza : Signature de la convention entre la Ville et l'a.s.b.l. Taxistop. Les frais d'abonnement sont calculés sur une base forfaitaire de 200€ HTVA par année. Cependant, suivant la politique actuelle de la Wallonie et grâce aux subsides qui nous sont accordés, ceux-ci ne seront pas facturés. En cas de changement, Taxistop s'engage à informer les communes minimum trois mois à l'avance via le site Internet www.carpoolplaza.be et par e-mail.

* Pour Covoit'stop : Prise de contact avec l'a.s.b.l. GREOA.

RESULTATS :

Mettre à disposition des vélos et voitures électriques aux employés communaux

AXE : Améliorer et faciliter la mobilité

OBJECTIF GENERAL : Favoriser les déplacements doux et collectifs

METHODE : Par l'exemplarité

ORIENTATION : Favoriser les modes de déplacements doux au sein de l'administration communale

OBJECTIF DE L'ACTION :

Sensibiliser le personnel communal à l'utilisation de véhicules électriques, à la mobilité durable et réduire les émissions de CO₂.

DIAGNOSTIC :

Un véhicule électrique est présent au service des travaux. Cependant, le véhicule, acheté il y a plusieurs années, est peu utilisé, au vu de sa moindre autonomie.

Concernant les vélos, le relief escarpé de Seraing ne permet pas d'envisager l'achat de vélos sans assistance électrique.

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

L'augmentation du prix du carburant et les nombreuses utilisations de véhicules personnels et ou communaux par les employés afin de se rendre à des réunions coûtent. Aussi, il y a une nécessité de réduire les coûts en allant vers une utilisation plus rationnelle des véhicules. La localisation de la nouvelle cité administrative, proche des transports en commun, la concentration des services communaux dans un même bâtiment, l'offre en parking plus limitée, sont autant de facteurs qui peuvent amener le personnel à choisir des moyens de transports alternatifs à la voiture. La mise à disposition de 5 vélos et de 2 voitures électriques pour les déplacements professionnels peut amener les travailleurs sensibilisés à se tourner vers des moyens de transport doux, diminuant ainsi l'utilisation de leur véhicule personnel.

Une voiture utilitaire sera également acquise pour les besoins du service interne communal de courrier. Deux bornes de recharge permettront la recharge des voitures, situées sur la place Kuborn, proche de la cité administrative. Un système de recharge sera également installé dans l'abri à vélos afin de recharger ceux-ci. Enfin, une installation photovoltaïque sera mise en place sur un bâtiment communal (école) afin de compenser la consommation électrique des véhicules par une production d'électricité verte.

DEROULEMENT :

- * Réflexion entre l'Arebs et la Ville de Seraing afin de définir les besoins des employés et l'emplacement idéal pour l'installation d'un abri pour vélos électriques ;
- * Procédure de marchés publics (appel d'offre, choix de l'entrepreneur, des véhicules, de l'abri – après octroi d'un permis d'urbanisme par le Fonctionnaire délégué du Service public de Wallonie) ;
- * Installation de l'abri, des systèmes de bornes de recharge pour vélos et voitures ;
- * Mise en place d'un système de gestion de l'utilisation des véhicules ;
- * sensibilisation du personnel à l'utilisation des équipements, par une formation appropriée pour l'apprentissage de la conduite d'un vélo dans la circulation, pour la conduite d'un vélo ou d'une voiture en mode électrique ;
- * Mise à disposition des véhicules électriques.

PLANIFICATION :

Mise à disposition des véhicules après l'entrée des employés communaux dans la cité administrative – printemps 2014.

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : a.s.b.l. Arebs.

PARTENAIRE(S) : Ville de Seraing, Commission de Développement durable.

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

Personnel communal.

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : Diminution de la quantité de carburant utilisée suite à l'utilisation d'un mode alternatif.

ENVIRONNEMENT : Réduction des émissions de CO₂ par une moindre utilisation de la voiture particulière et par la compensation de la production d'électricité grise pour le fonctionnement des véhicules électriques, par l'installation de panneaux photovoltaïques.

SOCIAL : Sensibilisation des membres du personnel communal au mode de déplacements durables.

INDICATEURS :

- * Nombre de vélos/voitures utilisés par jour ou par mois ;
- * Nombre de personnes utilisant les vélos/voitures par jour ou par mois ;
- * Consommation mensuelle d'électricité (KWh - relevé compteur) ;
- * Nombre de kilomètres/an parcourus par les vélos et les voitures ;
- * Nombre de séances d'information organisées ;
- * Nombre d'articles parus dans la presse ;
- * Réduction des coûts de remboursement des frais professionnels de déplacement.

BUDGET :

Budget de 250.000 € TVAc prévus dans le cadre du projet ZECOS (fonds Interreg, donc aucun coût pour la Ville de Seraing).

RESULTATS :

Maintenir les avantages quant à l'utilisation des transports en commun et du vélo pour les employés communaux

AXE : Améliorer et faciliter la mobilité

OBJECTIF GENERAL : Favoriser les déplacements doux et collectifs

METHODE : Par l'exemplarité

ORIENTATION : Favoriser les modes de déplacements doux au sein de l'administration communale

OBJECTIF DE L'ACTION :

Sensibiliser le personnel communal à l'utilisation de modes de transports collectifs et/ou doux.

DIAGNOSTIC :

Résultats de l'enquête menée en 2012 : 80% utilisent la voiture, 12% le bus, et 8% utilisent un autre mode de déplacements (vélos, à pied,...).

Le nombre de personnes bénéficiant de ces avantages sont répartis comme suit :

Utilisateurs des bus TEC : 131 ;

Utilisateurs des trains : 3 (de manière épisodique) ;

Cyclistes : 4 à 5.

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

Augmentation du prix du carburant et augmentation continue des émissions de CO₂ liées à l'utilisation de véhicules automobiles personnels. Récompenser les employés communaux qui utilisent les transports en commun ou des méthodes de transport douces permet de les encourager dans leur démarche. Concernant les transports en commun, le conseil communal a approuvé cette démarche en date du 18 octobre 2010, se basant sur la circulaire du 2 avril 2009 à la convention sectorielle 2005-2006 sur le remboursement des frais de transport des membres du personnel, liés au trajet entre le domicile et le lieu de travail. Concernant l'utilisation du vélo, le conseil communal a autorisé l'intervention le 22 novembre 2010.

DEROULEMENT :

* Action déjà en place depuis de nombreuses années – poursuite de l'action

* Intervention comme suit :

* Bus : Remboursement à 100 % des frais de bus ;

* Trains : remboursement à 100 % (2ème classe) ;

* Vélos : 0,20 €/kilomètre.

PLANIFICATION :

* Action déjà en place depuis de nombreuses années.

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : Service des Traitements – Ville de Seraing.

PARTENAIRE(S) : -

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

Personnel communal.

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : Diminution des frais de transports pour les employés bénéficiant des avantages.

ENVIRONNEMENT : Réduction des émissions de CO₂ par une moindre utilisation de la voiture particulière.

SOCIAL : Sensibilisation des membres du personnel communal au mode de déplacements durables.

INDICATEURS :

* Nombre de membres du personnel bénéficiant des avantages/an – après l'entrée dans la cité administrative.

BUDGET :

Coûts annuels approximatifs pour la Ville :

Bus TEC : 38.820 € ;

Train : 2.000 € ;

Vélos : 1.100 €.

Les montants sont inscrits au Budget de chaque exercice et revus (si nécessaire) aux modifications budgétaires.

RESULTATS :

Voir diagnostic :

Résultats de l'enquête menée en 2012 : 80% utilisent la voiture, 12% le bus, et 8% utilisent un autre mode de déplacements (vélos, à pied,...).

Le nombre de personnes bénéficiant de ces avantages sont répartis comme suit :

Utilisateurs des bus TEC : 131 ;

Utilisateurs des trains : 3 (de manière épisodique) ;

Cyclistes : 4 à 5.

Adhérer à la charte Mobi'Seraing, action permettant d'améliorer et d'harmoniser les déplacements au sein de la Ville

AXE : Améliorer et faciliter la mobilité

OBJECTIF GENERAL : Favoriser les déplacements doux et collectifs

METHODE : Par l'exemplarité

ORIENTATION : Favoriser les modes de déplacements doux au sein de l'administration communale

OBJECTIF DE L'ACTION :

Cette action rejoint celle intitulée « Réaliser un plan de déplacement « administration communale ». Il s'agit cependant ici de se positionner du côté de l'administration communale et non de l'Arebs.

- * Concevoir un plan de déplacements de l'administration communale et entamer sa mise en œuvre dans le cadre du projet Mobi'Seraing ;
- * Poursuivre l'objectif d'une mobilité durable et efficace pour les déplacements domicile-travail et les déplacements professionnels des employés communaux ;
- * Promouvoir en interne la dynamique mobilité en informant et en sensibilisant régulièrement le public du système mis en place ;
- * Poursuivre, à la suite des ateliers, la mise en œuvre du plan de déplacements et des mesures en faveur d'une meilleure mobilité.

DIAGNOSTIC :

Enquête auprès des employés communaux, tous les trois ans, à la demande du Service public de Wallonie.

Résultats de l'enquête menée en 2012 : 80% utilisent la voiture, 12% le bus, et 8% utilisent un autre mode de déplacements (vélos, à pied,...).

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

Déménagement de la plupart des services communaux dans la nouvelle cité administrative (prévu début 2014). Le nombre de places de parking limité et les futurs aménagements de l'entrée de Ville amène à revoir les possibilités de déplacements des employés.

DEROULEMENT :

Cette action comprend sept ateliers qui accompagnent les participants en leur fournissant les informations, outils et la méthode nécessaires pour réaliser un « Plan de Déplacements ». Ces ateliers se déroulent avec les entreprises (plan de déplacement « entreprises »). La mise en œuvre d'un plan de déplacement et des mesures concrètes qui le composent sont destinées à promouvoir une gestion durable et efficace des déplacements.

PLANIFICATION :

Ateliers en 2013 et 2014 avec la réalisation du plan d'actions – mise en place des actions par la suite.

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : a.s.b.l. Arebs (via le projet ZECOS).

PARTENAIRE(S) : Ville de Seraing, bureau d'études Traject, différents entreprises volontaires, Service public de Wallonie, Interreg IVB.

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

Personnel communal.

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : Diminution de la quantité utilisée de carburant suite à des solutions réfléchies en vue de faciliter les accès à l'établissement.

ENVIRONNEMENT : Réduction des émissions de CO₂ par une meilleure utilisation des différents types de transports.

SOCIAL : Sensibilisation des employés communaux au mode de déplacements doux/à une meilleure utilisation de la voiture.

INDICATEURS :

* Nombre de personnes sensibilisées.

BUDGET :

Coût lié à la disponibilité d'un agent communal pour participer aux ateliers. Les coûts liés aux actions réfléchies dans le cadre du plan de déplacement ne sont pas à prendre en compte ici.

RESULTATS :

Poursuivre les pistes cyclables, notamment au niveau de la Mare aux Joncs

AXE : Améliorer et faciliter la mobilité

OBJECTIF GENERAL : Favoriser les déplacements doux et collectifs

METHODE : Par l'exemplarité

ORIENTATION : Assurer la continuité des pistes cyclables

OBJECTIF DE L'ACTION :

Sensibiliser le plus grand nombre de personnes à privilégier les déplacements à vélo.

DIAGNOSTIC :

Il existe plus de 11 kilomètres de pistes cyclables sur le territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

Le déplacement à vélo n'est pas aisé sur le territoire. Plusieurs zones sont dépourvues de pistes cyclables. Afin de favoriser les déplacements à vélo, poursuivre les pistes existantes est nécessaire.

DEROULEMENT :

- * Procédure de marchés publics en vue de désigner l'entrepreneur ;
- * Réalisation des travaux.

PLANIFICATION :

Etendue de la longueur des pistes sur le territoire progressive. Concernant la Mare aux Joncs, les travaux sont à prévoir en 2014 ou 2015.

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : A. Guissard (conseiller en mobilité) – Ville de Seraing.

PARTENAIRE(S) : Entrepreneurs divers, Service public de Wallonie.

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

Ensemble des habitants résidant dans la Ville de Seraing et/ou traversant celle-ci.

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : Diminution de la quantité utilisée de carburant suite à l'utilisation du vélo.

ENVIRONNEMENT : Réduction des émissions de CO₂ par une moindre utilisation de la voiture.

SOCIAL : Sensibilisation des Sérésiens au mode de déplacements doux.

INDICATEURS :

- * Nombre de personnes sensibilisées ;
- * Nombre de kilomètres de pistes cyclables.

BUDGET :

Budget de 250.000 € à prévoir en 2014-2015.

RESULTATS :

Créer une liaison cyclable Seraing-Neupré

AXE : Améliorer et faciliter la mobilité

OBJECTIF GENERAL : Favoriser les déplacements doux et collectifs

METHODE : Par la sensibilisation

ORIENTATION : Assurer la continuité des pistes cyclables

OBJECTIF DE L'ACTION :

Sensibiliser le plus grand nombre de personnes à privilégier les déplacements en vélos

DIAGNOSTIC :

Plus de 11 kilomètres de pistes cyclables sur le territoire, mais aucune le long de la chaussée de liaison Seraing-Neupré.

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE : Le déplacement à vélo n'est pas aisé sur le territoire. Plusieurs zones sont dépourvues de pistes cyclables. Afin de favoriser ces déplacements, poursuivre les pistes existantes est nécessaire, notamment sur le territoire mais également au-delà. Aussi, assurer la liaison entre deux communes permet d'assurer une continuité du projet au-delà de ses frontières. Liaison d'autant plus importante si l'on considère la présence de l'Athénée de l'Air pur de Seraing, situé à proximité et qui accueille de nombreux élèves venant de Neupré.

DEROULEMENT/PLANIFICATION :

- * Contact avec la commune de Neupré ;
- * Procédure de marchés publics en vue de désigner l'auteur de projet et l'entrepreneur ;
- * Réalisation des travaux.

Discussion à établir avec la commune de Neupré afin d'évaluer les possibilités. Si le projet est retenu, procédure à lancer en 2015.

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : A. Guissard (conseiller en mobilité) – Ville de Seraing.

PARTENAIRE(S) : Commune de Neupré, entrepreneurs diverses, Service public de Wallonie.

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

Ensemble des habitants résidant dans la Ville de Seraing et/ou traversant celle-ci (venant de ou se dirigeant vers Neupré).

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : Diminution de la quantité utilisée de carburant suite à l'utilisation du vélo.

ENVIRONNEMENT : Réduction des émissions de CO₂ par une moindre utilisation de la voiture.

SOCIAL : Sensibilisation des Sérésiens au mode de déplacements doux.

INDICATEURS :

- * Nombre de personnes sensibilisées (citoyens de Seraing et de Neupré) ;
- * Nombre de kilomètres de pistes cyclables.

BUDGET :

Budget à définir.

RESULTATS :

Axe 3 : Protéger et améliorer notre patrimoine naturel et urbain

Communiquer toute action durable réalisée sur le territoire

AXE : Protéger et améliorer notre patrimoine naturel et urbain

OBJECTIF GENERAL : Protéger et améliorer les espaces naturels publics et privés

METHODE : Par la sensibilisation

ORIENTATION : Informer le citoyen sur les initiatives locales relatives aux différentes thématiques environnementales

OBJECTIF DE L'ACTION :

Sensibiliser et informer le citoyen sur les plans et actions en cours au niveau de la Ville.

DIAGNOSTIC :

Actuellement, la Ville possède un site Internet, un bulletin trimestriel (la Gazette de Seraing), une page Facebook. De plus, l'Arebs propose une newsletter mensuelle sur les actions du programme ZECOS principalement, où toute action durable.

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

Tout changement vers le durable s'effectue d'abord par une bonne communication. La sensibilisation du citoyen est primordiale si l'on souhaite améliorer ses conditions de vie. C'est un premier pas vers son implication.

DEROULEMENT/PLANNING :

- * Etre attentifs en permanence sur la mise en place de toute action durable sur le territoire ;
- * Communiquer, promouvoir l'information via l'un des réseaux existants ;
- * Envisager la création d'une newsletter communale régulière (par exemple consacrer une ou deux page(s) dans la Gazette de Seraing).

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : S. Barla (conseillère en environnement – service des Autorisations) – Ville de Seraing.

PARTENAIRE(S) : Service Communication – Ville de Seraing, Arebs, associations et organismes divers (selon l'action visée).

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

Ensemble des habitants résidant dans la Ville de Seraing.

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : --

ENVIRONNEMENT : Protection accrue de l'environnement suite à la mise en place des projets – communication avec le public permet une meilleure mise en place et un respect des projets.

SOCIAL : Sensibilisation des Sérésiens aux plans et aux actions en cours et prévus.

INDICATEURS :

* Nombre de projets et d'actions communiqués/an.

BUDGET :

Aucun coût, mis à part le temps passé par les employés communaux à transmettre l'information - Communication via le site Internet de la Ville, les valses de l'Hôtel de Ville et des différents bâtiments communaux.

RESULTATS :

Communiquer sur les programmes, projets et actions des entités régionales, provinciales et fédérales

AXE : Protéger et améliorer notre patrimoine naturel et urbain

OBJECTIF GENERAL : Protéger et améliorer les espaces naturels publics et privés

METHODE : Par la sensibilisation

ORIENTATION : Servir de relais d'informations entre les entités régionales, provinciales et fédérales et les différents acteurs de la commune

OBJECTIF DE L'ACTION :

Sensibiliser et informer le citoyen sur les plans et actions en cours au niveau de la Province de LIEGE, de la Région wallonne, de la Belgique, voire de l'Europe.

DIAGNOSTIC :

Organisation d'enquêtes publiques, publication d'informations,... dès que les informations sont reçues.

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

En vue de suivre la législation européenne ou simplement dans une optique de développement durable, les différentes entités belges mettent en place des projets axés sur l'environnement. Dans ce cadre, la Ville est régulièrement sollicitée afin d'organiser des enquêtes publiques ou de communiquer sur l'un ou l'autre projet de plans, d'actions ponctuelles,... L'objectif est de demander l'avis du public, mais également de l'informer, de le sensibiliser. Servir de relais est un rôle important pour les communes, qui sont les institutions en contact direct avec la population.

DEROULEMENT/PLANNING :

Procédure différente selon le projet :

- * Réception de l'information ;
- * Transmission de l'information.

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : S. Barla (conseillère en environnement – service des Autorisations) – Ville de Seraing.

PARTENAIRE(S) : Service Communication – Ville de Seraing, Province de Liège, Région wallonne, Service public fédéral.

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

Ensemble des habitants résidant dans la Ville de Seraing.

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : --

ENVIRONNEMENT : Protection accrue de l'environnement suite à la mise en place des projets. La communication avec le public permet une meilleure mise en place et un respect des projets.

SOCIAL : Sensibilisation des Sérésiens aux plans et aux actions en cours et prévus.

INDICATEURS :

* Nombre de projets et d'actions communiqués/an.

BUDGET :

Aucun coût, mis à part le temps passé par les employés communaux à transmettre l'information - Communication via le site Internet de la Ville, les valves de l'Hôtel de Ville et des différents bâtiments communaux.

RESULTATS :

Voir diagnostic :

Organisation d'enquêtes publiques, publication d'informations,... dès que les informations sont reçues.

Organiser un concours annuel « Jardin, nature admise »

AXE : Protéger et améliorer notre patrimoine naturel et urbain

OBJECTIF GENERAL : Protéger et améliorer les espaces naturels publics et privés

METHODE : Par l'implication (du citoyen)

ORIENTATION : Inciter le citoyen à protéger la nature

OBJECTIF DE L'ACTION :

L'opération vise à sélectionner, sur base des inscriptions reçues, des habitants sérésiens ayant consacré une partie ou la totalité de leur jardin en zone favorable à l'accueil des espèces animales et végétales de notre région. Cet événement permet d'encourager l'aménagement des jardins dans une optique de développement durable.

DIAGNOSTIC :

Aucune donnée avant la première organisation du concours, en 2010.

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

Nous sommes dans une époque où l'urbanisation ne cesse de croître, souvent au détriment des espaces verts. Afin de permettre à notre faune et à notre flore de vivre pleinement, nous incitons les citoyens à aménager une partie ou la totalité de leur jardin en zone favorable à la biodiversité.

DEROULEMENT/PLANNING :

Action renouvelée chaque année

* Avril-Mai : inscription ;

* Juin-juillet : visite des jardins par les guides composteurs et bénévoles ;

* Début septembre : évaluation des candidats (via un questionnaire et des photos des jardins) et achats des prix ;

* Entre fin septembre et fin novembre : remise des prix dans le jardin de l'un des lauréats.

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : S. Barla (conseillère en environnement) – Ville de Seraing.

PARTENAIRE(S) : a.s.b.l. Natagora, guides composteurs, bénévoles, Commission de Développement durable.

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

Ensemble des habitants résidant dans la Ville de Seraing.

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : Amélioration de la gestion des espaces verts privés et réduction des coûts (absence d'utilisation de produits phytopharmaceutiques, création d'un compost,...).

ENVIRONNEMENT : Accueil d'une nouvelle biodiversité au sein des différents espaces verts privés.

SOCIAL : Sensibilisation des Sérésiens aux joies, à la beauté de la nature et à la préservation de la biodiversité.

INDICATEURS :

- * Nombre annuel de participants ;
- * Surface d'espaces verts consacrée à la biodiversité.

BUDGET :

Variable (de 1.000 à 2000 €), comprenant : une expertise de Natagora de la 1ère à la 3ème place, un bon d'achat de 25 à 50 € et divers lots (guide nature, nichoir, abri à insectes, mangeoire pour écureuil, etc.).

RESULTATS :

Surface de jardins valorisée en 2010 : 8.505 m² - 10 participants ;
Surface de jardins valorisée en 2011 : 9.322 m² - 27 participants ;
Surface de jardins valorisée en 2012 : 3.595 m² - 12 participants ;
Surface de jardins valorisée en 2013 : 2.375 m² - 9 participants ;
Soit un total de 23.797 m² en quatre ans.

Mettre à disposition du citoyen des parcelles communales pour des projets environnementaux

AXE : Protéger et améliorer notre patrimoine naturel et urbain

OBJECTIF GENERAL : Protéger et améliorer les espaces naturels publics et privés

METHODE : Par l'implication (du citoyen)

ORIENTATION : Inciter le citoyen à protéger la nature

OBJECTIF DE L'ACTION :

Donner l'opportunité aux citoyens d'aménager et d'entretenir un espace public dans leur quartier et ainsi de l'embellir.

DIAGNOSTIC :

Actuellement, une parcelle communale est mise à la disposition d'un citoyen : un apiculteur y ayant installé des ruches.

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

Certaines personnes ne bénéficient pas d'un espace vert privé tel un jardin. De plus, la vie actuelle fait que l'on ne communique pas suffisamment entre voisins. Ainsi, offrir l'opportunité aux habitants de créer un espace vert (potager urbain, vasque de plantes aromatiques, plantations de fleurs indigènes dans des plates-bandes,...) à plusieurs permettrait de combler ces deux manques. L'appel serait lancé aux comités de quartier de la Ville, dans un premier temps, qui représentent la population.

DEROULEMENT/PLANNING :

- * Fin 2013 : rédaction d'un appel à projet ;
- * Début 2014 : concertation entre la Commission de Développement durable et l'Echevin de la Prévention, qui gère les comités de quartier ;
- * Mai 2014 : présentation de l'action aux comités de quartier ;
- * Juin – fin 2014 : réception, sélection des projets – choix des parcelles ;
- * 2015 : mise en œuvre des projets.

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : E. Reis (chef de bureau technique – Division Environnement et Equipements urbains), S. Barla (conseillère en environnement – Service des Autorisations) – Ville de Seraing.

PARTENAIRE(S) : Service Prévention, Commission de Développement durable, Comités de quartier.

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

Comités de quartiers.

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : Réduction des moyens humains nécessaires sur les parcelles entretenues par les riverains.

ENVIRONNEMENT : Accueil d'une nouvelle biodiversité au sein des différents espaces verts privés.

SOCIAL : Appropriation d'un lieu public par les habitations, lieu de convivialité, en faveur de la cohésion sociale.

INDICATEURS :

- * Surface concernée ;
- * Nombre de riverains impliqués dans la démarche.

BUDGET :

A déterminer – une aide de 100 à 200 € (budget de la Commission de Développement durable ou de l'Echevinat de la Prévention) pourrait être offerte pour le lancement de chaque projet.

RESULTATS :

Adopter un plan de gestion différenciée

AXE : Protéger et améliorer notre patrimoine naturel et urbain

OBJECTIF GENERAL : Protéger et améliorer les espaces naturels publics et privés

METHODE : Par l'exemplarité

ORIENTATION : Aménager des espaces attentifs à la biodiversité

OBJECTIF DE L'ACTION :

Améliorer les conditions et les méthodes de gestion des espaces verts communaux.

DIAGNOSTIC :

Les espaces verts communaux sont gérés par le service des Parcs et Plantations de la Ville (Division Environnement et Equipements urbains). La gestion implique l'entretien, la plantation, l'utilisation de certaines méthodes (utilisation de pesticides).

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

La Ville de Seraing a signé l'engagement « commune MAYA », qui met en avant la protection de la biodiversité et plus spécifiquement des abeilles. La révision de la gestion des espaces verts (biodiversité, fauchage tardif, prés fleuris, prairies sauvages, non-utilisation de produits phytopharmaceutiques,...) se réalise dans cette optique. Ainsi, certaines méthodes devront être remplacées par de nouvelles (par exemple, utilisation de méthodes alternatives au désherbage et suppression progressive pour aboutir, en 2019, à l'arrêt total de l'utilisation des pesticides, comme le prévoit d'ailleurs prochainement la législation).

DEROULEMENT/PLANNING :

* Mise en place progressive d'une gestion différente des espaces verts communaux. Le service des Parcs et Plantations reste attentif à toute nouvelle méthode technique et à la plantation d'espèces indigènes idéalement mellifères ;

* 2019 : suppression totale de l'utilisation de pesticides.

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : E. Reis (chef de bureau technique – Division Environnement et Equipements urbains) – Ville de Seraing.

PARTENAIRE(S) : a.s.b.l. Pôle de Gestion différenciée, Service public de Wallonie.

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

Ensemble des habitants résidant dans la ville de Seraing, personnel et ouvriers communaux.

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : Un investissement dans du nouveau matériel est nécessaire au départ, mais par la suite, économies si l'on considère l'arrêt de l'utilisation des pesticides, des plantes d'ornements, la réduction de l'entretien de certains espaces (prés fleuris notamment).

ENVIRONNEMENT : Accueil d'une nouvelle biodiversité au sein des différents espaces verts privés.

SOCIAL : Sensibilisation des Sérésiens aux joies, à la beauté de la nature et à la préservation de la biodiversité.

INDICATEURS :

* Surface en gestion différenciée.

BUDGET :

Le budget est celui associé aux parcs et plantations : la totalité de la gestion des espaces verts doit être revue avec l'achat de nouveau matériel de jardinage, de nouvelles espèces de végétaux,... Les moyens humains sont importants : tous les ouvriers travaillant au service des Parcs et Plantations doivent changer leurs habitudes. Les coûts relatifs aux aménagements seront compris dans le budget de la Division Environnement et Equipements urbains. La Commission de Développement durable de la Ville de Seraing pourrait également intervenir pour des projets spécifiques et ponctuels.

RESULTATS :

Améliorer les conditions de migrations des batraciens à la Mare aux Joncs

AXE : Protéger et améliorer notre patrimoine naturel et urbain

OBJECTIF GENERAL : Protéger et améliorer les espaces naturels publics et privés

METHODE : Par l'exemplarité

ORIENTATION : Aménager des espaces attentifs à la biodiversité

OBJECTIF DE L'ACTION :

Installer un système de barrages fixes afin de favoriser la migration des batraciens en période de reproduction.

DIAGNOSTIC :

Chaque année, en période de reproduction, l'a.s.b.l. Protection Nature Seraing installe des bâches et des seaux de part et d'autre de la route afin d'empêcher le passage des batraciens et leur éviter ainsi de se faire écraser par les véhicules. Deux fois par jour, des bénévoles se rendent sur le site et amènent ces animaux de l'autre côté de la route, afin qu'ils puissent continuer leur chemin.

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

L'action menée par les bénévoles demande beaucoup de temps et de moyens humains. Aussi, afin de pérenniser l'opération, un système fixe a été réfléchi, avec l'aide de l'a.s.b.l. Natagora.

DEROULEMENT/PLANNING :

- * Procédure de marchés publics pour l'acquisition du matériel (appel d'offres, sélection des entreprises) ;
- * Réalisation des travaux par les ouvriers communaux.

PLANIFICATION :

- * Mi-2013 : appel d'offres ;
- * Fin 2013 : sélection des entreprises ;
- * Début 2014 : achat du matériel nécessaire ;
- * Printemps 2014 – après la période de migration : réalisation des travaux (après ceux effectués dans le cadre du prolongement de la piste cyclable au niveau de la Mare aux Joncs).

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : E. Reis (chef de bureau technique – Division Environnement et Equipements urbains) – Ville de Seraing.

PARTENAIRE(S) : a.s.b.l. Natagora, a.s.b.l. Protection Nature Seraing, Cabinet du Ministre NOLLET, Département de la Nature et des Forêts du Service public de Wallonie, Commission de Développement durable.

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

Les batraciens de la Mare aux Joncs, les automobilistes, les bénévoles.

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : Au niveau humain : lorsque des barrages fixes seront installés, l'action ne nécessitera plus autant d'aide des bénévoles.

ENVIRONNEMENT : Protection des batraciens : pour la biodiversité, les batraciens constituent un maillon indispensable au maintien des équilibres naturels.

SOCIAL : Sensibilisation des automobilistes à la traversée des individus.

INDICATEURS :

* Moyens humains épargnés ;

* Nombre de batraciens sauvés.

BUDGET :

Environ 8.000 € uniquement pour cette action. La Ville a répondu à l'appel à projets « BIODIBAP'2012 » du cabinet du Ministre NOLLET en proposant trois actions dont l'objectif est de favoriser la biodiversité :

- aménagements divers sur le site de la Mare aux Joncs afin de faciliter la migration des batraciens ;
- installation de nichoirs à martinets sur le bâtiment des Travaux ;
- aménagement de prairies fleuries à divers endroits du territoire.

Un subside de 10.000 € a été octroyé pour ces trois projets. La présente action est donc totalement subventionnée.

RESULTATS :

Créer un espace d'accueil pour la biodiversité dans le Parc Guy MATHOT

AXE : Protéger et améliorer notre patrimoine naturel et urbain

OBJECTIF GENERAL : Protéger et améliorer les espaces naturels publics et privés

METHODE : Par l'exemplarité

ORIENTATION : Aménager des espaces attentifs à la biodiversité

OBJECTIF DE L'ACTION :

Aménager une zone d'accueil pour la biodiversité afin de sensibiliser les citoyens à l'importance de celle-ci.

DIAGNOSTIC :

Ce parc, propriété du CPAS de la Ville de Seraing, est relativement fréquenté. Situé derrière une maison de repos, il comporte une mare, une plaine de jeux, des arbres indigènes et/ou mellifères.

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

La Ville a signé l'engagement « commune MAYA », qui met en avant la protection de la biodiversité et plus spécifiquement des abeilles. La révision de la gestion des espaces verts, et notamment ici du parc Guy MATHOT, se réalise dans cette optique.

DEROULEMENT :

- * Signature d'une convention entre le CPAS et la Ville de Seraing, autorisant cette dernière à aménager et gérer cet espace vert ;
- * Elaboration du projet (hôtel à insectes, réflexion sur l'installation d'une ruche, mise en valeur de la mare, aménagement d'un pré fleuri) ;
- * Réalisation des aménagements par les ouvriers communaux.

PLANIFICATION :

- * Fin 2013 : élaboration de la convention par le service juridique ;
- * 2014-2015 : signature de la convention, élaboration et mise en place du projet.

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : E. Reis (chef de bureau technique – Division Environnement et Equipements urbains) – Ville de Seraing.

PARTENAIRE(S) : CPAS, sociétés diverses (achat de matériel et de plants).

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

Les utilisateurs du parc (riverains, pensionnaires de la maison de repos).

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : A terme, réduction des coûts d'entretien pour la Ville, suite à une meilleure gestion de l'espace.

ENVIRONNEMENT : Mise en valeur et protection de la biodiversité.

SOCIAL : Espace d'accueil convivial pour les riverains.

INDICATEURS :

* Surface valorisée.

BUDGET :

Maximum 1000 € pour l'achat du matériel, les travaux devraient être réalisés par les ouvriers communaux (à définir dans la convention en cours d'élaboration). Les coûts relatifs aux aménagements seront compris dans le budget de la Division Environnement et Equipements urbains. La Commission de Développement durable de la Ville de Seraing pourrait également intervenir.

RESULTATS :

Poursuivre et amplifier les actions PRIMO

AXE : Protéger et améliorer notre patrimoine naturel et urbain

OBJECTIF GENERAL : Protéger et améliorer les espaces urbains publics et privés

METHODE : Par l'implication (par des travaux de rénovation immobilière)

ORIENTATION : Aménager la partie urbaine du territoire dans une optique de développement durable

OBJECTIF DE L'ACTION :

Rénover et valoriser des habitations sérésiennes vétustes sur- ou sous-exploitées.

DIAGNOSTIC :

Dans la vallée sérésienne, on retrouve ici et là des maisons pouvant être qualifiées d'insalubres. En 2001, 60% de l'habitat de la vallée industrielle était qualifié dans les enquêtes INS de petit confort ou moindre.

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

Afin de mettre en valeur les habitations rendues quasi inhabitables avec le temps, Eriges a créé l'action PRIMO. Lancé en 2008, le projet consiste en l'achat de maisons dans les quartiers les plus paupérisés de la ville, afin de les rénover et les remettre ensuite en location. Exclusivement localisées dans la vallée industrielle, il importe que les maisons ne soient pas trop éloignées les unes des autres, et ce, afin que l'effet général de rénovation soit plus remarqué et incite les propriétaires privés à suivre le mouvement. Certaines rénovations visent en plus à réhabiliter les dessus souvent inoccupés de commerces.

DEROULEMENT/PLANNING :

- * Acheter un immeuble ;
- * Le rénover, le valoriser ;
- * Louer le bien.

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : Eriges (Régie communale autonome de la Ville de Seraing) – Ville de Seraing.

PARTENAIRE(S) : Province de Liège, Plan fédéral des Grandes Villes, Marshall 2.vert, Habitat Durable pour 2 projets pilotes.

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

Ensemble des locataires potentiels, sérésiens ou non.

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : Plus-value au quartier, réhabilitation de surfaces commerciales en milieu urbain, rentrées locatives.

ENVIRONNEMENT : Aménagements verts prévus dans les projets, rénovation à bonne voire haute performance environnementale.

SOCIAL : Amélioration du visuel du quartier, sensibilisation des propriétaires et locataires du quartier. Dans le cadre du projet pilote spécifique M2.vert, les locataires d'un immeuble rénové à haute performance environnementale sont invités à suivre diverses formations liées à la mobilité, à la consommation alimentaire en circuit court, au tri des déchets, à la micro culture en milieu urbain ; un vélo électrique est mis à disposition par appartement ; des paniers circuits courts livrés chaque semaine.

INDICATEURS :

- * Nombre de projets réalisés ;
- * Nombre de logements créés ;
- * PEB.

BUDGET :

Les opérations principalement réalisées sur fonds propres, bénéficient, dans certains cas, d'aides de la Province ou du Plan Fédéral des Grandes Villes. Dans le cadre de projets pilotes, le Service public de Wallonie est également partenaire du projet PRIMO.

RESULTATS :

Une vingtaine de maisons ont ainsi été acquises. Dix d'entre elles ont déjà été rénovées et remises en location. Les autres sont en attente de permis ou en cours de travaux.

Axe 4 : Favoriser le bien-être et la cohésion sociale

Inciter les grandes surfaces à distribuer les invendus alimentaires frais aux ménages précarisés

AXE : Favoriser le bien-être et la cohésion sociale

OBJECTIF GENERAL : Lutter contre la précarité)

METHODE : Par l'exemplarité

ORIENTATION : Lutter contre la précarité et le gaspillage alimentaire

OBJECTIF DE L'ACTION :

Lutter contre la précarité et le gaspillage alimentaire.

DIAGNOSTIC :

Actuellement, l'ensemble des enseignes de supermarchés jettent énormément d'aliments encore propres à la consommation et ce, pour de nombreuses raisons (emballages abîmés, dates de péremption proches...).

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

En période de crise économique, les banques alimentaires sont de plus en plus fréquentées par les citoyens qui n'arrivent plus à finir leur mois et donc à se nourrir correctement. Paradoxalement, les grandes surfaces jettent chaque jour des kilos, voire des tonnes, d'aliments frais et non-frais encore consommables (fruits, légumes, pain,...). L'objectif est de récupérer ces denrées alimentaires et de les distribuer dans les associations présentes et actives sur l'entité.

DEROULEMENT/PLANNING :

- * Signature d'une convention entre la Ville, la s.p.r.l. Level It et une enseigne de supermarché (Carrefour de Bonnelles dans le cadre du projet pilote mais il sera élargi à toutes les enseignes dans un second temps) – convention de six mois renouvelables avec comité pilote dirigé par la Ville ;
- * Collaboration entre la grande surface et la société informatique Level IT pour une nouvelle gestion des invendus, de la distribution et du transport vers les banques alimentaires, à l'aide d'une plateforme informatique de gestion créée et développée dans le cadre de ce projet pilote (+ dossier de demande de financement auprès de la Région wallonne) ;
- * Evaluation et analyse des résultats – adaptation du projet en fonction.

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : Echevinat du Développement commercial, économique et territorial – Ville de Seraing.

PARTENAIRE(S) : s.p.r.l. Level It, Carrefour Bonnelles (par la suite, d'autres enseignes devraient également contribuer au projet).

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

Public fréquentant les associations caritatives de dons alimentaires.

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : Réduction des frais pour les banques alimentaires (dons des grandes surfaces).

ENVIRONNEMENT : Réduction des déchets.

SOCIAL : Aide aux personnes en leur offrant des denrées alimentaires consommables et de qualité, qui au départ étaient destinées à la « poubelle ».

INDICATEURS :

* Poids de denrées alimentaires distribuées aux banques alimentaires.

BUDGET :

Propre aux grandes surfaces et autofinancement de la plateforme (via un dossier de subside auprès du Service public de Wallonie).

RESULTATS :

Une convention a été signée entre la Ville, la s.p.r.l. Level It, et l'hypermarché Carrefour de Bonnelles afin de mener un projet pilote en ce sens. La seconde convention est passée au conseil de novembre pour reconduire le projet de 6 mois.

Instaurer une rubrique de « bonnes pratiques » dans la Gazette de Seraing ainsi que valoriser les acteurs qui s'impliquent dans le développement durable

AXE : Favoriser le bien-être et la cohésion sociale

OBJECTIF GENERAL : Favoriser la culture partagée

METHODE : Par la sensibilisation

ORIENTATION : Informer sur le développement durable

OBJECTIF DE L'ACTION :

Sensibiliser et informer le citoyen sur les plans et actions en cours au niveau de la Ville.

DIAGNOSTIC :

Actuellement, la Ville possède un site Internet, un bulletin trimestriel (la Gazette de SERAING), une page Facebook. De plus, l'Arebs propose également une newsletter mensuelle sur les actions du programme ZECOS et autres actions durables.

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

Tout changement vers le durable s'effectue d'abord par une bonne communication. La sensibilisation du citoyen est primordiale si l'on souhaite améliorer ses conditions de vie. C'est un premier pas vers son implication. L'action rejoint celle intitulée « Communiquer toute action durable réalisée sur le territoire ». L'objectif est de regrouper les diverses informations relatives au développement durable et de créer une rubrique « DD » qui apparaîtrait régulièrement dans les différents canaux de communication.

DEROULEMENT/PLANNING :

- * Etre attentifs en permanence sur la mise en place de toute action durable sur le territoire
- * Communiquer, promouvoir l'information via l'un des réseaux existants, de manière régulière

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : S. Barla (conseillère en environnement – service des Autorisations) – Ville de Seraing.

PARTENAIRE(S) : Service Communication – Ville de Seraing, Arebs, associations et organismes divers (selon l'action visée).

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

Ensemble des habitants résidant dans la Ville de Seraing.

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : --

ENVIRONNEMENT : Protection accrue de l'environnement suite à la mise en place des projets – communication avec le public permet une meilleure mise en place et un respect des projets.

SOCIAL : Sensibilisation des Sérésiens aux plans et aux actions en cours et prévus.

INDICATEURS :

* Nombre de publications réalisées.

BUDGET :

Aucun coût, mis à part le temps passé par les employés communaux à transmettre l'information - Communication via le site Internet de la Ville, les valses de l'Hôtel de Ville et des différents bâtiments communaux.

RESULTATS :

Offrir des chèques-commerces en vue d'inciter les Sérésiens à choisir les commerces de proximité de leur commune

AXE : Favoriser le bien-être et la cohésion sociale

OBJECTIF GENERAL : Soutenir les commerces et entreprises locales

METHODE : Par l'implication

ORIENTATION : Soutenir la création et le développement de commerces de proximité

OBJECTIF DE L'ACTION :

Renforcer le dynamisme commerçant de Seraing et apporter de nouveaux clients.

DIAGNOSTIC :

De nombreux commerces de proximité sont présents sur le territoire. Cependant, il n'est pas aisé pour eux de rivaliser face aux grandes enseignes.

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

Dans le but de soutenir les commerçants, la Ville de Seraing a décidé de lancer l'opération Chèques-Commerces. L'Arebs a été mandatée par la Ville pour la mise en place du dispositif. Il s'agit d'un bon d'achat de 25 € valable chez les commerçants de Seraing participants. Le but d'une telle démarche est d'inciter les sérésiens et d'autres citoyens à dépenser à Seraing dans les commerces de proximité. Ils peuvent être également achetés par des entreprises ou des commerces afin de les offrir à leurs clients ou collaborateurs.

DEROULEMENT/PLANNING :

* (Achat et) distribution des chèques ;

* Utilisation des chèques d'une valeur de 25 € dans les commerces participants ;

* Remise du chèque par le commerçant à l'Arebs, et réception, dans le mois, sur son compte, de 23 € par chèque remis.

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : a.s.b.l. Arebs, Ville de Seraing.

PARTENAIRE(S) : Divers commerçants du territoire.

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

Ensemble des acteurs sérésiens.

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : Gain financier pour les commerçants dû à une augmentation de la fréquentation des commerces participants.

ENVIRONNEMENT : Réduction des émissions de CO₂, due aux déplacements moindres (commerces de proximité et non grandes enseignes se trouvant plus éloignées).

SOCIAL : Mise en valeur des petits commerces du territoire.

INDICATEURS :

- * Nombre de chèques-commerces distribués ;
- * Nombre de commerces participants.

BUDGET :

Les chèques-Commerces sont distribués par la ville de Seraing en lieu et place de certains subsides jusqu'alors donnés sous forme d'argent. C'est donc la garantie de réinjecter l'argent dans les commerces sérésiens.

RESULTATS :

Plus de 1.000 chèques distribués ces deux dernières années, soit 25.000 € réinjectés dans le commerce local.

Construire un complexe commercial offrant des produits de qualité et du monde (Gastronomia)

AXE : Favoriser le bien-être et la cohésion sociale

OBJECTIF GENERAL : Soutenir les commerces et entreprises locales

METHODE : Par l'implication

ORIENTATION : Soutenir la création et le développement de commerces de proximité

OBJECTIF DE L'ACTION :

Renforcer le dynamisme commerçant de Seraing et apporter de nouveaux clients grâce à une offre de produits alimentaires locaux, bios, etc.

DIAGNOSTIC :

Idéalement situées en plein centre-ville, dans le prolongement des futurs bureaux de CMI et de la nouvelle Cité administrative, les anciennes halles industrielles Cockerill constituent l'endroit idéal pour le développement de surfaces commerciales, de bureaux et la création d'un parking. Actuellement, cette partie du territoire n'offre pas un large éventail de commerces.

DESCRIPTION DE L'ACTION (CONTEXTE, DEROULEMENT, PLANNING EVENTUEL,...) :

CONTEXTE :

Par la requalification de ces anciennes halles industrielles et leur reconversion commerciale, la Ville de Seraing souhaite mettre en avant son patrimoine architectural industriel, tout en participant à la redynamisation du commerce sérésien. Le nouveau centre commercial se distinguera de l'offre existante en région liégeoise, grâce à un mix commercial volontairement atypique et thématique, orienté majoritairement vers les secteurs de l'alimentation spécialisée, du bio et de la gastronomie en général. L'accent sera également mis sur le bien-être et le développement durable appliqué au domaine alimentaire ou « Slow Food ». Conformément à ce principe, le circuit-court sera mis en évidence, c'est-à-dire la commercialisation de produits locaux directement du producteur au consommateur. L'offre alimentaire sera complétée par un panel de service de base (banque, coiffeur, fleuriste, etc.) en complément des commerces de la rue Cockerill. L'offre commerciale sera en outre complétée d'espaces de bureaux, de parkings ainsi que d'une zone polyvalente pour l'organisation d'événements.

DEROULEMENT/PLANNING :

- * 2012 : Obtention du permis socio-économique ;
- * 2012-2018 : Réalisation du projet ;
- * 2018 : Ouverture de l'établissement.

PARTENAIRES :

MENEUR(S) : Eriges, Ville de Seraing.

PARTENAIRE(S) : Plan fédéral des Grandes Villes.

PUBLIC CIBLE – PARTICIPATION CITOYENNE:

Ensemble des acteurs sérésiens.

TRANSVERSALITE :

ECONOMIQUE : Valorisation économique de l'entrée de Ville.

ENVIRONNEMENT : Réduction des émissions de CO2, due aux déplacements moindres (commerces de proximité et non grandes enseignes se trouvant plus éloignées) – vente de produits sains.

SOCIAL : Mise en valeur des petits commerces du territoire, spécialisés dans des produits durables.

INDICATEURS :

* Nombre de visiteurs annuels ;

* Nombre de commerces spécialisés.

BUDGET :

Subsides FEDER.

RESULTATS :

CONTACTS

Commune :

Ville de Seraing
Place communale
4100 Seraing
www.seraing.be
Téléphone : 04/330.83.11
E-mail : ville.seraing@seraing.be

Bourgmestre :

M. Alain Mathot, Bourgmestre
Place communale
4100 Seraing
Téléphone (cabinet) : 04/330.83.21
E-Mail : a.mathot@seraing.be

Directeur général :

M. Bruno Adam, Directeur général ff
Place communale
4100 Seraing
Téléphone : 04/330.83.22
E-Mail : b.adam@seraing.be - secretariat.communal@seraing.be

Conception du document :

Administration communale de Seraing – Commission de Développement durable, Comité de pilotage de l'Agenda 21 local

Informations :

Mme Sophie Barla
Service des autorisations
rue Bruno 191, 4100 Seraing
Téléphone : 04/330.86.07
E-Mail : s.barla@seraing.be